

Université de Montréal

« La laïcisation des études médiévales »

**L'Institut d'études médiévales de l'Université de Montréal et sa réforme académique
de la Révolution tranquille, 1959-1968**

Par
Martin ROBERT

Département d'Histoire
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de Maître ès arts (M.A.) en histoire
Août 2021

© Martin Robert, 2021

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé

« La laïcisation des études médiévales »

**L'Institut d'études médiévales de l'Université de Montréal et sa réforme académique
de la Révolution tranquille, 1959-1968**

Présenté par

Martin Robert

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes

Olivier Hubert

Président-rapporteur

Gordon Blennemann

Directeur de recherche

Michèle Dagenais

Codirectrice de recherche

Philippe Genequand

Membre du jury

Résumé

Ce mémoire de maîtrise analyse les transformations institutionnelles de l'Institut d'études médiévales à l'Université de Montréal entre 1942 et 1968. Pour ce faire, nous nous concentrons sur les effets de la Révolution tranquille sur l'Institut d'études médiévales, une institution d'études supérieures fondée par l'Ordre dominicain en 1930. S'inspirant du courant idéologique de Nouvelle Théologie exposé par Marie-Dominique Chenu, l'Institut embrasse une raison d'être doctrinale et utilise un savoir-faire scientifique pour l'accomplir. En adaptant la méthode historico-critique pour inférer sur l'enseignement du thomisme, l'Institut représente un amalgame religieux-scientifique intéressant à étudier pour comprendre les effets de la laïcisation de l'Université de Montréal sur ses structures, sa culture et ses institutions. Nous décrivons le parcours de cette institution à travers la Grande noirceur, la Révolution tranquille et la laïcisation de la Charte universitaire de l'Université de Montréal.

Grâce à l'analyse des dépôts d'archives de l'Université de Montréal et de la Province canadienne de l'Ordre dominicain, nous décrivons l'histoire institutionnelle de l'Institut d'études médiévales selon l'évolution de ses espérances et de ses fonctions à l'Université. Par l'analyse de ses énoncés de mission, nous décrivons comment l'Institut s'adapte pour se mettre en phase avec l'évolution structurelle et culturelle de sa société québécoise.

Mots clefs : Institut d'études médiévales, Université de Montréal, Philosophie, Centre d'études médiévales, histoire institutionnelle, analyse du discours, histoire des universités, Révolution tranquille, Nouvelle Théologie, Laïcisation.

Abstract

This master's thesis analyses the institutional transformations of the Institut d'études médiévales of the Université de Montréal between 1942 and 1968. To do so, we focus on the effects of the Quiet Revolution on the Institut d'études médiévales, an institution of higher learning founded by the Dominican Order in 1930. Inspired by the Nouvelle Théologie outlined by Marie-Dominique Chenu, the Institute embraces a doctrinal *raison d'être* and uses scientific know-how to achieve it. By adapting the historical-critical method to infer the teaching of Thomism, the Institute represents an interesting religious-scientific amalgam to understand the effects of the secularization of the Université de Montreal on its structures, its culture, and its institutions. We describe the journey of this institution through *La Grande Noirceur*, the Quiet Revolution, and the secularization of the university's Charter.

Through the analysis of the archives of the Université de Montreal and the Canadian Province of the Dominican Order, we describe the institutional history of the Institut d'études médiévales according to the evolution of its hopes and of its functions at the university. Through the analysis of its mission statements, we describe how the Institute adapts to keep pace with the structural and cultural evolution within Quebec's Quiet Revolution.

Key words : Institute of Medieval Studies, University of Montreal, Philosophy, Center for Medieval Studies, Faculty of Arts and Sciences, Institutional History, Discourse Analysis, History of Universities, Quiet Revolution, Nouvelle Théologie, Secularization.

Table des matières

<i>Résumé</i>	i
<i>Abstract</i>	ii
<i>Table des matières</i>	iii
<i>Liste des tableaux</i>	iv
<i>Liste des sigles et abréviations</i>	v
<i>Remerciements</i>	vi
Introduction	1
1. Énoncé de la question	2
2. État de la question	4
3. Les sources	12
4. Hypothèse et méthodologie	14
5. Plan du mémoire	18
Chapitre 1 : la naissance dominicaine de l'Institut d'études médiévales et ses débuts à l'Université de Montréal (1930-1959)	19
1.1. La Nouvelle Théologie et son influence sur la création de l'Institut d'études médiévales	21
1.2. La formation de l'identité et de la mission de l'Institut à Ottawa	25
1.3. Le déménagement de l'Institut d'études médiévales à Montréal en 1942	29
1.4. Les défis de l'institutionnalisation de sa fonction doctrinale à l'Université de Montréal	34
1.5. Les difficultés de l'Institut d'études médiévales à l'Université de Montréal (1950-1959)	39
1.6. Conclusion	46
Chapitre 2 : la tradition dominicaine de l'Institut d'études face à la laïcisation de l'Université de Montréal (1959-1965)	48
2.1. La réforme pédagogique de l'Institut dans le contexte « québécois »	49
2.2. Le mémoire de la Faculté de Philosophie à la Commission Parent	55
2.3. L'Institut et la réforme culturelle de l'année académique 1963-1964	60
2.4. La demande de reconnaissance comme centre d'étude officiel de l'Ordre dominicain	65
2.5. La journée d'étude sur le Rapport Parent et l'humanisme traditionnel	71
2.6. Conclusion	79
Chapitre 3 - l'Institut d'études médiévales de 1965-1969 : la laïcisation de l'Institut et la négociation sur sa fonction future	81
3.1. Les transformations structurelles de la Révolution Tranquille à l'Université de Montréal	83
3.2. La préparation du projet de réforme interdisciplinaire	89
3.3. Les démarches de reconnaissance d'une fonction interdisciplinaire	98
3.4. La négociation d'une fonction interdisciplinaire pour l'Institut d'études médiévales	109
3.5. Conclusion	119
Conclusion	121
Bibliographie	128
Annexe	136

Liste des tableaux

Tableau 1.1 - Origines des étudiants de l'Institut de 1942 à 1957	136
Tableau 1.2 - Inscription à l'UdeM (1954-1957).....	137
Tableau 3.1 - Projection du nombre d'étudiants pour l'IEM: 1967-1974.....	138

Liste des sigles et abréviations

AUM	Fonds d'archives de l'Université de Montréal
APDM	Fonds d'archives de la Province Dominicale à Montréal
BANQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
BLSH	Bibliothèque des Lettres et Sciences humaines de l'Université de Montréal
CES	Certificat d'études supérieures
DH	Département d'histoire de l'Université de Montréal
IEM	Institut d'études médiévales de l'Université de Montréal
ISFC	Institut Scientifique Franco-Canadien
UdeM	Université de Montréal

Remerciements

En entreprenant l'écriture de mes remerciements, je me rends compte du nombre incalculable de femmes et d'hommes à qui je dois, non seulement l'écriture de mon mémoire, mais surtout mon apprentissage. Évidemment, mes premiers remerciements se doivent d'aller à mon directeur, Gordon Blennemann, et à ma codirectrice, Michèle Dagenais. Je vous suis infiniment reconnaissant de m'avoir guidé à travers ce processus. Vous m'avez permis de pousser mes limites et merci d'avoir cru dans ce projet complexe d'histoire institutionnelle et merci d'avoir patiemment attendu que je me soigne corps et âme.

Je dois offrir mes meilleurs remerciements à Ollivier Hubert grâce à qui j'entendis pour la première fois les mots : Institut d'études médiévales. Ces mots m'ont accompagné tout au long de mon parcours et je reste toujours aussi passionné de mon sujet aujourd'hui qu'à mes débuts.

Un grand merci à Valérie Cauvin, grâce à qui j'ai été en mesure de naviguer dans les dédales administratifs de l'Université de Montréal. Je dois aussi remercier l'ensemble des professeurs du Département d'histoire auxquels je dois mon intérêt débordant pour l'histoire et qui m'ont octroyé la Bourse d'admission à la Maîtrise, le Prix des professeurs en histoire canadienne et la Bourse liée au Covid-19. J'aimerais aussi en profiter pour adresser mes plus chaleureux remerciements à Philippe Genequand dont l'enseignement m'a insufflé la passion du Moyen Âge propre aux médiévistes.

J'aimerais remercier la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique pour m'avoir accueilli lors de son 86^e congrès autour de Benoit Lacroix et des Dominicains. En particulier, je remercie Rick Van Lier de l'Institut de Pastorale des Dominicains. Il m'a m'avoir ouvert l'esprit sur la théologie et sur les impacts du Concile Vatican II. Je dois remercier les dominicains du Couvent Saint-Albert-Le-Grand, en particulier le frère Rodrigue, pour m'avoir partagé leurs souvenirs, leurs expériences et pour m'avoir aussi bien accueilli.

Merci au service d'archives de l'Université de Montréal et à Céline Widmer qui me fut d'une aide incroyable. Merci à Karim Larose de m'avoir ouvert la porte du Centre d'archives Gaston-Miron. Merci à Marie-Ève Ménard d'avoir aiguillé mes recherches et un grand merci à Nino Gabrielli avec qui j'ai pu partager ma grande passion pour l'histoire de l'Institut d'études médiévales.

Un énorme merci à Charles Parent pour m'avoir octroyé la bourse Charles S. N. Parent de la Bibliothèque des livres rares et collections spéciales et à Éric Bouchard pour les conversations inspirantes au sujet de l'histoire de la BLSH et de l'UdeM. Je voudrais aussi remercier Frédéric Bouchard pour m'avoir transmis son intérêt pour l'histoire institutionnelle de l'UdeM.

En entamant mon mémoire sur l'Institut d'études médiévales, j'étais loin de me douter que j'étudierais une congrégation religieuse comme l'Ordre dominicain. Leur histoire et leur contribution m'ont rappelé leur rôle dans le façonnement de nos institutions. J'adresse également mes remerciements à Louis Roy et à Benoît Lacroix dont la personne m'a transmis un grand respect pour l'héritage religieux du Québec.

Je remercie tous ceux qui m'ont rappelé l'importance d'étudier l'histoire québécoise, tous mes amis qui ont rendu mon parcours plus agréable du début à la fin et tous ceux qui ont eu le courage de me relire : Flavien, Catherine, Valérie, Marjolaine, René (énormément), etc. Je voudrais remercier les anciens de l'Université de Montréal grâce à qui j'ai pu en apprendre plus sur son histoire : Michel Lespérance, mon grand-père Pierre Robert, Serge Lusignan, Gisèle Huot, Robert Lacroix, etc. Je remercie ma sœur, Véronique, sans qui je n'aurais pas été capable de me rendre où je suis aujourd'hui académiquement. Je remercie ma maman, Dominique, ma sœur, Julie, mon beau-frère, Stéphane, et ma grand-mère, Ginette, sans qui je ne me sentirais pas supporté et aimé. À ma Champagne préférée, qui me motive et me fait sentir important et beau.

Je réserve mes plus grands remerciements à mon père, Jacques, qui a toujours cru en moi et qui prend toujours le temps d'aider les autres.

Finalement, j'aimerais saluer mon grand-père Paul Gérin-Lajoie. Il m'a inspiré par son exemple et par sa force de caractère. J'aurais bien aimé entendre tes opinions et tes observations.

Je salue mes deux grands-pères et mes deux grands-mères, qui ont façonné l'histoire des institutions québécoises. Ce mémoire est écrit en votre mémoire.

Introduction

La mission fondamentale des universités est d'assurer l'avancement et la diffusion des connaissances. Il s'agit d'une tâche fondamentalement collaborative. Une découverte ou théorie doit être "socialisée" pour être transmise. Bien sûr, entre les universités, il existe des classements et de la compétition pour attirer les meilleurs étudiants et professeurs, mais, dans l'ensemble, les universités collaborent à une mission commune. Si on reconnaît l'existence de rivalité entre les universités, peu s'intéressent ou même reconnaissent l'existence d'une aire de compétition entre les différents départements d'une même université. Lorsqu'il est mentionné, ce type de compétition intra-universitaire est souvent perçu comme un mal à combattre plutôt qu'un fait institutionnel clairement défini. Dans notre mémoire, nous étudions l'évolution de la place relative de l'Institut d'études médiévales par rapport aux autres institutions de l'Université de Montréal, et ce, au travers de la Révolution tranquille. Cet institut universitaire nous intéresse puisque son histoire nous décrit l'évolution de la situation relative d'une institution qui se veut religieuse par sa mission, mais scientifique par sa méthode. En l'étudiant, nous décrivons une institution souffrant de conflits intra-universitaires avant, pendant et après la Révolution tranquille.

1. Énoncé de la question

Dans notre mémoire, nous étudions l'histoire institutionnelle de l'Institut d'études médiévales à partir de sa naissance au Collège universitaire dominicain d'Ottawa en 1930 jusqu'à sa réforme post-Révolution tranquille de 1966-1968 à l'Université de Montréal. Nous présentons la manière dont évolue le cadre institutionnel de l'Institut d'études médiévales avant, pendant et après la Révolution tranquille et analysons comment les transformations du contexte universitaire québécois affectent l'Institut d'études médiévales. En étudiant une institution affiliée à la fois à l'Ordre dominicain et à l'Université de Montréal, nous décrivons les effets de la Révolution tranquille sur une institution dont la fonction se veut à la fois scientifique et religieuse. Notre mémoire analyse l'Institut en tant qu'institution, et ce, dans l'optique d'une contribution à l'histoire institutionnelle de l'Université de Montréal.

Au moment de sa fondation, l'Institut d'études médiévales avait pour ambition de remplir deux missions sociales, une religieuse et une autre scientifique. La première est liée à sa raison d'être alors que l'Institut espère faire avancer la doctrine de l'Église. La deuxième correspond à sa façon de faire alors que l'Institut applique la méthode historico-critique pour étudier la philosophie et la théologie. Notre mémoire étudie l'évolution du discours identitaire autour des deux missions sociales de l'Institut à l'Université de Montréal entre 1942 et 1968. L'Institut se démarque alors par son attachement à sa mission religieuse et par la poursuite d'un idéal de recherche où l'interdisciplinarité lui permet de régénérer les études de la philosophie thomiste. Notre recherche se concentre particulièrement sur ses réactions vis-à-vis de l'évolution de son contexte institutionnel entre 1959 et 1968.

Dès 1959, l'Institut profite de l'émergence d'une culture universitaire valorisant la rationalité et l'objectivité pour institutionaliser une fonction doctrinale. L'intensification des réformes de la Révolution tranquille entraîne la laïcisation de l'Université de Montréal et, peu après, de l'Institut d'études médiévales. Dès 1966, la laïcisation de l'Institut entraîne une réforme ambitieuse axée sur son potentiel interdisciplinaire. Nous nous penchons sur les détails de cette réforme interdisciplinaire de 1966-1968 pour déterminer les causes expliquant l'échec de son implémentation à l'Université de Montréal en 1968.

Notre intention est de situer l'Institut d'études médiévales dans son écosystème académique, afin de mieux comprendre les interactions entre les divers organismes de cet écosystème. Rappelons que les 69 ans d'existence de l'Institut sont 69 d'années académiques et qu'on ne peut pas réduire son existence à sa restructuration en 1989 et à sa fermeture en 1993. Ces années d'activités nous informent sur un cadre administratif interdisciplinaire entre 1942 et 1968. Nous décrivons ainsi un Institut opérant, malgré les difficultés et les détracteurs, dans une Université qui s'institutionnalise et qui se modernise. Pour ce

faire, nous décortiquons l'impact des changements culturels sur les discours identitaires de l'Institut. Notre étude démontre les avantages d'une analyse discursive pour comprendre les transformations institutionnelles de la Révolution tranquille.

2. État de la question

L'Institut d'études médiévales est établi en 1930 au sein du Collège universitaire de la Province canadienne de l'Ordre dominicain. Dès sa fondation, l'Institut d'études médiévales fait sienne une définition des études médiévales développées au Saulchoir, le Collège universitaire dominicain de la Province de France. Celle-ci conçoit les sciences médiévales comme dédiées à l'étude de la philosophie et de la théologie par l'utilisation de la méthode historico-critique. Ce sont les rapports interdisciplinaires entre la philosophie, la théologie et l'histoire qui motivent les fondateurs à mettre en place l'Institut d'études médiévales. Selon cette conception, la philosophie prévaut sur la théologie et l'initiation à la science historique est un élément propédeutique à l'apprentissage de la philosophie thomiste en permettant la compréhension du contexte d'écriture de l'œuvre de saint Thomas. Cette conception en fait non seulement une des institutions initiatrices du développement universitaire de la science historique, mais aussi une des premières institutions ayant tenté d'institutionnaliser un recoupement interdisciplinaire étudiant l'histoire.

Bien que l'Institut d'études médiévales soit l'une des premières institutions de recherche spécialisée en histoire au Québec, les historiens ne la mentionnent pas en tant qu'institution ayant façonné l'historiographie canadienne-française puisque l'Institut ne s'adonne pas à l'écriture de l'histoire proprement canadienne. En général, les travaux d'historiographie québécoise s'intéressent principalement aux développements des départements d'histoire et de la production historique liée à l'histoire du Canada. Pour cadrer cette question, nous préférons rediriger les lecteurs vers les œuvres d'historiographie de Jean Lamarre et de Ronald Rudin¹ et autres travaux d'importance se rapportant à l'historiographie canadienne-française, principalement la thèse de doctorat de François-Olivier Dorais². Dans ces œuvres, on mentionne les acteurs de l'Institut sans y décrire l'Institut lui-même comme un acteur de ces récits historiographiques³.

¹ Jean Lamarre, *Le devenir de la nation québécoise selon Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet (1944-1969)*(Québec : Septentrion, 1993) et Ronald Rudin, *Faire de l'histoire au Québec*, (Québec : Septentrion, 1998).

² Ces thèses présentent différents courants historiographiques présents dans les universités québécoises et en réaction aux transformations de la Révolution tranquille dans la société québécoise. Voir dans : François-Olivier Dorais, « Un combat d'école? : le champ historiographique vu de Québec (1947-1965) », (Thèse de Ph. D., Université de Montréal, 2019) et Sébastien Parent, « l'historiographie de la Révolution Tranquille et ses rapports à la mémoire canadienne-française : 1960 à aujourd'hui », (Thèse de Ph. D., Université de Montréal, 2013).

³ Dorais mentionne Benoît Lacroix pour sa participation au colloque intitulé *Histoire de l'Europe et histoire du Canada du XVIIe siècle à nos jours* organisé par l'Institut d'histoire de l'Université Laval en 1963 dans Dorais, « Un combat d'école? », 317-318. Lamarre mentionne les échanges entre Henri-Irénée Marrou et Michel Brunet dans Lamarre, *Le devenir de la nation québécoise*, 366.

Si on ne fait pas mention de l'Institut dans cette littérature historiographique, sa mémoire a été écrite par ses anciens professeurs et ses diplômés. Bien que ces témoins soient des acteurs historiquement impliqués, ceux-ci participent activement à la mémoire institutionnelle de l'Institut et définissent la place de l'Institut dans l'histoire du Québec. Même s'il s'agit de la perception de l'Institut par ses membres, nous considérons important de décrire cette mémoire. Leur importance dans l'historiographie de l'Institut d'études médiévales rend d'autant plus important de fournir un récit démêlé de la mémoire de ces anciens de l'Institut.

Dans l'ensemble, ces anciens se définissent en tant que médiévistes. Francis Gingras, directeur du Centre d'études médiévales entre 2012 et 2019, décrit le médiéviste comme un interprète des langues médiévales décrivant le Moyen-Âge dans ses mots pour permettre aux lecteurs modernes de saisir son altérité par rapport au présent. Ce dernier décrit les tâches du médiéviste ainsi

Le médiéviste doit s'appuyer sur des savoirs parfois plus techniques (paléographie, archéologie, héraldique ou sigillographie), parfois plus généraux (histoire, philosophie, littérature). La profession de médiéviste est seconde en ce sens qu'elle s'appuie sur la formation d'autres professions (archiviste-paléographe, archéologue, historien, philosophe) qu'elle complète non seulement par une spécialisation, mais plus exactement par des spécialisations multiples. L'interdisciplinarité ou, peut-être mieux, la pluridisciplinarité est ce qui fonde véritablement la profession de médiéviste⁴.

Parmi les médiévistes témoignant de la vie académique de l'Institut, nous comptons de grandes personnalités des études médiévales du Québec et du monde : Benoît Lacroix, Raymond Klibansky, Henri-Irénée Marrou, Claude Sutto et Claude Panaccio. Parmi ces témoins, nous pouvons identifier trois générations. La première a participé aux activités de l'Institut avant 1960, la deuxième a vécu les transformations des années 1960 et la troisième a étudié après ces transformations. Pour les derniers, les débuts de l'Institut représentent une période d'âge d'or pour l'étude de la philosophie médiévale au Québec. Claude Panaccio, un ancien étudiant de l'Institut dans les années 70, décrit son héritage dans une monographie sur la pensée philosophique au Québec : « Ce centre était le bastion de la recherche scientifique en philosophie médiévale et sa réputation dans ce domaine dépassait largement les frontières de la belle province⁵ ».

À un moment où la recherche en sciences humaines et sociales n'existait à peu près pas au Québec, les anciens de la première génération de l'Institut évoquent leurs expériences vécues, leurs souvenirs et

⁴ Francis Gingras, *Profession médiéviste* (Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2014), 63-64.

⁵ Claude Panaccio, « Philosophie Médiévale », dans *La Pensée Philosophique d'expression française au Canada : le rayonnement du Québec*, Boulab-Ayoub & Klibansky, dir., (Québec : Presses de l'Université Laval, 1998), 149.

leurs mémoires. Pour ceux-ci, l'Institut est avant tout un lieu où l'on travaille et où l'on crée des liens professionnels et d'amitié. Lorsque l'on parle de lieux, on mentionne la Bibliothèque Saint-Albert-le-Grand, le Collège universitaire dominicain, l'édifice Rockland, le couvent Saint-Albert-le-Grand et les corridors de l'Université de Montréal. C'est un environnement où de nombreux chercheurs et d'étudiants ont partagé leur passion pour le Moyen Âge. Pour eux, l'Institut est plus qu'un cadre administratif. C'est une école de pensée, un lieu d'échanges intellectuels, un centre d'érudition et une école d'activités organisée autour d'une conception commune des études médiévales. Cette première génération considère avec nostalgie le temps durant lequel l'Institut habite l'édifice du 831 rue Rockland de 1942 à 1962.

On assiste à une éclosion d'idées que le professeur de la première génération, Raymond Klibansky, attribue aux pères dominicains de l'Université Laval et de l'Université de Montréal. Il salue leur contribution dans l'introduction d'une monographie décrivant les débuts de la recherche philosophique au Québec: « Ce sont les maîtres des années d'après-guerre auxquels les acteurs principaux du nouveau scénario doivent leur formation. Parmi ces maîtres, il convient de nommer en premier lieu les Pères dominicains⁶ ». Dans une entrevue accordée en 2015, un autre membre de cette génération, Benoît Lacroix, décrit l'atmosphère de travail prévalant à l'Institut

À l'époque, c'était la seule institution qui était à la fois internationale et interculturelle (...). Il y avait quelque chose qu'on ne connaît plus beaucoup : une sorte de fédération entre les professeurs au nom de l'institution, au nom de l'étude du Moyen Âge sous toutes ses formes. (...) C'était extraordinaire, parce que nous avons des rapports humains, entre les professeurs et la direction de l'université (...) Monsieur Marrou, qui venait enseigner ici, demeurait chez nous. Voilà des rapports humains, simples. Marrou se retrouve, comme par hasard, président à l'Institut franco-canadien. Comme par hasard, l'Institut franco-canadien⁷ est celui qui engage les professeurs français ici. C'était un charme. On y a pensé après. L'Institut d'Études médiévales était un groupe d'amis⁸.

Ce témoignage décrit bien la période précédant l'émergence des structures administratives de coordination des années 60 à l'Université de Montréal. Pendant cette période, l'absence de structure formelle favorisait l'émergence d'une sous-culture propre à l'Institut d'études médiévales. Les professeurs s'identifient à l'Institut plutôt qu'à l'Université de Montréal. Dans une correspondance de 1950, Henri-Irénée Marrou décrit cette culture particulière à l'Institut d'études médiévales : « le milieu de

⁶ Raymond Klibansky, « Introduction » dans *La Pensée Philosophique d'expression française au Canada*, 12-13.

⁷ Institut scientifique franco-canadien (ISFC).

⁸ Francis Gingras et Madeleine Jeay, « Entretien avec Benoît Lacroix », *Perspectives médiévales*, 37 (2016) : 2-5.

théologiens sympathiques où je vis, celui des jeunes professeurs et intellectuels locaux (nourris d'Esprit) qui luttent contre la pseudo-culture du thomisme officiel d'ici, tout cela [en] fait un milieu très excitant⁹ ».

Après 1960, les témoins de l'Institut décrivent une dégradation des statuts et du lieu de l'Institut. Après chaque déménagement, la culture de l'institution vit un choc alors que le lieu de rassemblement, c'est-à-dire l'aire de collaboration, se rapetisse et se transforme. En parallèle, les statuts, les missions académiques et le rôle de l'Institut à l'Université s'effritent jusqu'à sa fermeture éventuelle. Le philosophe Claude Panaccio déplore la fermeture de l'Institut et l'incapacité d'instituer un cadre universitaire alternatif : « qui puisse, comme l'Institut du bon vieux temps, assurer sur plusieurs plans à la fois la formation concertée des étudiants avancés qui voudraient travailler en philosophie médiévale¹⁰ ».

À l'exception des témoignages de ces témoins, on mentionne peu les contributions de l'Institut d'études médiévales. Dans les rares mentions, on lui attribue un rôle dans le façonnement de la discipline historique, plus particulièrement dans le développement des lieux de production de la connaissance historique au Québec. Ces travaux constituent l'historiographie produite par des observateurs externes. Nous comptons deux articles qui décrivent le rôle de l'Institut dans la disciplinarisation de la science historique dans les universités québécoises. Ces articles se rattachent au courant de la sociologie des sciences.

Dans son article intitulé « La Disciplinarisation de l'histoire au Canada français (1997) », Patrice Régimbald décrit l'Institut d'études médiévales comme la première institution universitaire ayant construit une aire autonome de production et de transmission du savoir historique au Canada français entre 1920 et 1950¹¹. L'objectif de son article est de remettre en question l'idée propagée par les premiers historiens universitaires, selon laquelle l'année 1947 « serait l'année zéro de la professionnalisation de l'histoire au Canada français¹² ». Par cela, Régimbald souscrit à l'idée que la professionnalisation des historiens au Québec s'effectue à la suite de ces prédécesseurs, plutôt qu'en rupture de ce qui est fait avant. En cela, il reprend la position de Jean Lamarre qui décrit une rupture entre l'historiographie produite par Lionel Groulx et celle produite par ses collègues laïques comme Guy Frégault, Maurice Séguin et Michel Brunet¹³.

⁹ Pierre Riché, *Henri-Iréné Marrou : historien engagé* (Paris : Cerf, 2003), 119.

¹⁰ Panaccio, « Philosophie Médiévale », 162.

¹¹ Patrice Régimbald, « La disciplinarisation de l'histoire au Canada français, 1920-1950 », *Revue d'histoire de l'Amérique française* 51, 2 (1997) : 172-173.

¹² Régimbald, « La disciplinarisation de l'histoire au Canada français », 164.

¹³ Rudin, *Faire de l'histoire au Québec*, 22.

Pour l'auteur, on aurait omis le rôle des organisations initiatrices de la professionnalisation de l'histoire, incluant notamment l'Institut d'études médiévales. L'auteur reconnaît à l'Institut l'établissement d'un programme sérieux et l'application d'une méthode scientifique rigoureuse. Bien qu'il reconnaisse à l'Institut un statut de précurseur, Régimbald le décrit comme un lieu d'érudition subordonné à des enjeux de la lutte doctrinale et idéologique. Régimbald est de l'avis que le déménagement de l'Institut à l'Université de Montréal fait partie d'une stratégie de pouvoir de l'Ordre dominicain afin de conquérir sa place dans l'enseignement supérieur. Selon Régimbald, parce que l'Institut sert l'idéologie religieuse dominante, on ne peut pas le considérer comme une institution méritant une considération égale à celle de l'Institut d'histoire de l'Amérique française. Il conclut son article en décrivant la fondation de l'Institut d'histoire de l'Amérique française comme la création d'un « lieu désengagé »¹⁴ de production de connaissances historiques objectives. Selon son analyse, l'Institut d'études médiévales représente une expression ancienne de la discipline historique, alors que l'Institut d'histoire de l'Amérique française en constitue l'expression future. Sa lecture de l'histoire de l'Institut laisse transparaître un certain fatalisme quant à son destin. Selon l'auteur, la création d'un institut d'histoire désengagé de toute considération idéologique, l'Institut d'histoire de l'Amérique française, est une progression vers la disciplinarisation de l'histoire.

Dans un second article de sociologie des sciences intitulé « Des "études" médiévales à "l'histoire" médiévale (2006) », Marc Potter et Yves Gingras analysent le processus de formation de la spécialité de l'histoire médiévale au sein des départements d'histoire des universités francophones du Québec de 1942 à 2004¹⁵. Les auteurs y retracent le processus de supplantation de l'Institut d'études médiévales par les départements d'histoire des universités québécoises comme principal lieu de formation et de recherche sur l'histoire du Moyen Âge. L'article permet de comprendre comment et dans quelles circonstances l'essor de la discipline historique se fait au détriment du domaine multidisciplinaire des études médiévales. Pour eux, l'intérêt du sujet découle du fait que la spécialisation, c'est-à-dire la discipline historique, se développe après la création d'un domaine multidisciplinaire, les études médiévales. Cet article nous intéresse particulièrement puisqu'il est le seul à décrire, un tant soit peu, les causes et les conséquences de la réforme académique de 1966-1968¹⁶.

¹⁴ Régimbald, « La disciplinarisation de l'histoire au Canada français », 200.

¹⁵ Marc Potter et Yves Gingras, « Des "études" médiévales à "l'histoire" médiévale : l'essor d'une spécialité dans les universités québécoises francophones », *Revue d'histoire de l'éducation* 18,1, (2006) : 27-49.

¹⁶ Les auteurs décrivent sur deux pages leurs perceptions des effets de la réforme interdisciplinaire de l'Institut s'opérant à la fin des années 60 dans *Ibid.*, 37-38.

Pour les auteurs de l'article, l'initiative de la réforme revient à l'Institut qui réagit à l'avènement d'une nouvelle culture laïque. La laïcisation annonce alors la fin de la prédominance de la culture cléricale, ce qui provoque des tensions entre laïcs et clercs à l'Université de Montréal¹⁷. Confronté à la remise en question de sa mission, l'Institut se présente en centre interdisciplinaire voué à l'enseignement supérieur et à la recherche. Pour Gingras et Potter, cette réforme s'inscrit dans un contexte favorable à l'interdisciplinarité dans le monde universitaire. Cette même réforme permet à l'Institut de maintenir temporairement sa prédominance, mais sa situation continue de se dégrader peu à peu. Pour les auteurs, le déclin de l'Institut d'études médiévales s'explique par son incapacité à diversifier son programme au-delà de ses spécialités en philosophie, en théologie et en littérature. Le déclin de l'Institut s'explique surtout par le manque de cohésion de son programme.

Dans l'ensemble, ces deux articles notent le rôle précurseur de l'Institut d'études médiévales dans la mise en place d'un enseignement spécialisé en histoire. Potter et Gingras notent l'importance de l'Institut dans le développement des compétences techniques liées à l'étude de l'histoire médiévale (ex. : philologie, paléographie, etc.)¹⁸. Ces deux articles décrivent l'Institut comme un regroupement multidisciplinaire, à forte dominance théologique, où la prédominance des dominicains explique l'angle de recherche centré sur la connaissance de la pensée scolastique, de la philosophie thomiste et de la théologie chrétienne. Si l'article de Potter et Gingras identifie la mission académique interdisciplinaire de l'Institut, celui de Régimbald se concentre sur sa mission doctrinale. Pour Régimbald, cette mission académique doctrinale prouve que son approche académique n'est pas entièrement scientifique.

Dans son livre « La pensée catholique en Amérique du Nord : Réseaux intellectuels et échanges culturels entre l'Europe, le Canada et les États-Unis (années 1920-1960) (2010) », Florian Michel décrit la manière dont cette mission doctrinale a été importée de l'Europe vers le Canada par l'entremise de membres de la Province canadienne de l'Ordre dominicain. Michel se penche sur le néo-thomisme au Canada pour en expliquer la diversité et la vivacité entre 1920 et 1960. Pour Michel, les dominicains de l'Institut participent activement à la modernisation de la recherche et de l'enseignement. Leur souci de scientificité et la création d'une institution académique sont susceptibles de former des chercheurs à la fine pointe de leur science. Cette monographie s'intéresse à l'influence des philosophes catholiques de France en Amérique du Nord et leur entrée dans les réseaux universitaires nord-américains¹⁹. Le chapitre

¹⁷ *Ibid.*, 37.

¹⁸ *Ibid.*, 30.

¹⁹ Florian Michel, *La pensée catholique en Amérique du Nord : réseaux intellectuels et échanges culturels entre l'Europe, le Canada et les États-Unis (années 1920-1960)* (Paris : Desclée de Brouwer, 2010).

sur l'Institut d'études médiévales décrit habilement les événements, les motivations et la culture de la fondation de l'Institut d'études médiévales. Florian Michel décrit le rôle personnel de Jacques Maritain, de Marie-Dominique Chenu et d'Étienne Gilson dans l'élaboration de la mission et du programme initial de l'Institut, conciliant la raison avec la foi.

Michel décrit l'empreinte laissée par ces grands penseurs français ayant forgé l'identité académique de l'Institut d'études médiévales. Dans le cas de l'Institut, il se concentre principalement sur le rôle important de Marie-Dominique Chenu dans la formation de son identité institutionnelle. Inspiré par Chenu, l'Institut d'études médiévales propose un retour à l'étude des sources primaires, s'éloignant du courant néoscholastique prédominant en philosophie et en théologie. Ce faisant, l'Institut propose un thomisme davantage adaptable aux réalités contemporaines. L'objectif est de mettre en relief la philosophie de saint Thomas aux dépens de sa théologie. Pour Florian Michel, lorsque l'Institut d'études médiévales déménage à l'Université de Montréal, il s'ensuit une période d'âge d'or alors que l'Institut accumule les ressources nécessaires à l'épanouissement de sa mission doctrinale. Florian Michel résume ainsi l'histoire de l'Institut d'études médiévales à Montréal : « l'histoire de l'institut suppose ici de considérer ses statuts effectifs, mais impose aussi de voir les statuts que l'institut cherche chroniquement à obtenir sans jamais y réussir. Histoire très institutionnelle et un peu sèche; histoire, en outre de projets qui n'aboutissent pas²⁰ ».

L'histoire de l'Institut varie selon la méthode d'analyse. En tant que témoins, les médiévistes s'en remettent à leur mémoire, ce qui limite la portée de leur analyse. Les sociologues, Yves Gingras, Marc Potter et Patrice Régimbald, décrivent un institut sans personnalité qui ne réalise pas son potentiel en raison du fait que l'Institut porte le fardeau de son caractère doctrinal et religieux. L'histoire de l'Institut est alors décrite en fonction de sa fermeture éventuelle, et non comme une institution opérant dans un écosystème académique vivant. Florian Michel décrit un Institut forgé par les grandes personnalités présentes lors de sa fondation. Si Michel n'insère pas son analyse de l'histoire de l'Institut dans son contexte universitaire propre, il décrit les influences transatlantiques en faveur du ressourcement du thomisme. Ainsi, sa vision diffère de celle des deux autres commentateurs puisqu'il étudie de manière positive le caractère doctrinal de l'Institut. Il étudie le facteur religieux en tant qu'objet, plutôt que comme une cause du déclin de l'Institut d'études médiévales. En ce sens, il n'adhère pas à une lecture négative de la mission doctrinale de l'Institut. Nous nous inspirons des témoignages sur l'Institut et de ses trois

²⁰ *Ibid.*, 167.

travaux d'histoire pour décrire l'histoire institutionnelle de l'Institut d'études médiévales à travers une analyse de l'évolution de son cadre institutionnel entre 1959 et 1968.

3. Les sources

Notre étude vise à retracer l'évolution du cadre institutionnel de l'Institut d'études médiévales. Elle se base sur le contenu des divers fonds d'archives institutionnelles rattachés à l'Institut d'études médiévales et à l'Université de Montréal. Dans le cas de l'Institut, nous avons limité nos recherches à deux centres d'archives liés à son histoire : les archives de l'Université de Montréal et les archives de la Province dominicaine à Montréal. Aux archives de l'Université de Montréal, nous avons dépouillé quatre fonds différents. En premier lieu, nous avons dépouillé le fonds de l'Institut d'études médiévales à l'Université de Montréal²¹. Celui-ci consiste en deux rouleaux de microfilms et quatre boîtes de documents. En deuxième lieu, nous avons dépouillé le fonds du Secrétariat général de l'Université de Montréal²². Nous avons porté une attention particulière aux documents relatifs à l'Institut d'études médiévales, à la Faculté de philosophie et à la Faculté des lettres. En troisième lieu, nous avons dépouillé le fonds du Département d'histoire, recherchant tous les documents qui concernent sa relation avec l'Institut d'études médiévales²³. Finalement, nous avons scruté le fonds de la Faculté des arts et des sciences pour toutes les questions relatives à l'Institut d'études médiévales à la suite des refontes structurelles des facultés à l'Université de Montréal entre 1969 et 1971²⁴.

Aux archives de la Province dominicaine à Montréal, nous avons examiné les fonds de l'Institut d'études médiévales. Ceux-ci traitent des affaires dominicaines relatives à l'Institut d'études médiévales et contiennent des documents liés à la Bibliothèque spécialisée en études médiévales de Saint-Albert-le-Grand, qui demeure une propriété de l'Ordre dominicain jusqu'en 1993²⁵. Dans nos citations, nous avons reproduit la forme et la syntaxe de nos sources afin de rester le plus possiblement fidèle aux sources.

En plus de l'examen de ces sources, nous avons étudié certaines publications de l'Institut d'études médiévales qui ont été mises en ligne sur le service de dépôt institutionnel Papyrus²⁶. Nous avons également consulté un certain nombre de journaux et de périodiques sur le service d'archives numériques BANQ, et nous avons écouté quelques entrevues radiophoniques ou télévisuelles conservées au Centre d'archives Gaston-Miron²⁷. Ces entrevues nous permettent de comprendre la place publique des acteurs de l'Institut au courant de son histoire.

²¹ AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales.

²² AUM, Fonds du Secrétariat Général.

²³ AUM, Fonds du Département d'histoire.

²⁴ AUM, Fonds de la Faculté des arts et des sciences.

²⁵ APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales.

²⁶ Papyrus, affiliation « Université de Montréal. Centre d'études médiévales ».

²⁷ Centre d'archives Gaston Miron, <http://www.crlq.umontreal.ca>.

Nous sommes héritiers de l'effort soutenu des archivistes qui se sont consacrés à la constitution de ces divers fonds. Grâce à leur travail, nous profitons d'un accès privilégié à un corpus diversifié qui nous plonge dans le passé de l'Institut tel que perçu par ses membres entre 1930 et 1969.

4. Hypothèse et méthodologie

Pour ce mémoire, nous nous sommes consacrés à l'écriture de ce que Florian Michel décrit comme « *une histoire très institutionnelle et un peu sèche* ». Pour ce faire, nous suivons l'évolution de l'Institut d'études médiévales à partir de ses débuts au sein de l'Ordre dominicain jusqu'à sa réforme suivant sa laïcisation en 1966-1968. Nous nous éloignons des origines françaises de l'Institut pour nous concentrer à une analyse de l'Institut dans son contexte universitaire, montréalais et québécois. Nous nous intéressons à cette histoire « de projets qui n'aboutissent pas » pour examiner l'évolution de l'Institut et de sa situation au sein de l'Université de Montréal. Notre récit décrit la naissance des études supérieures et de la recherche en sciences humaines au Canada, au Québec et à l'Université de Montréal. En étudiant l'évolution du discours identitaire de l'Institut, nous décrivons l'évolution des perspectives institutionnelles des sciences médiévales entre 1930 et 1968.

En s'inspirant des pistes tracées par les travaux susmentionnés, notre mémoire contribue à l'histoire institutionnelle des universités québécoises, plus particulièrement à celle de l'Université de Montréal. Ces travaux décrivent les changements de situation vécus par l'Institut. Nous présentons le processus d'adaptation de l'Institut d'études médiévales en décrivant la réforme académique entre 1966 et 1968, de son idéation à son aboutissement, et en le plaçant dans son contexte historique et institutionnel. L'examen de cette histoire nous renseigne sur ces transformations majeures qui provoquent, d'une part la départementalisation de l'Université de Montréal et, d'autre part la création des facultés d'arts et sciences et des études supérieures. Plus exactement, notre mémoire contribue à notre compréhension du processus de laïcisation et de réforme institutionnelle qui accompagne la Révolution tranquille à l'Université de Montréal.

En écrivant l'histoire d'un institut et de sa discipline, il nous importe d'expliquer ses origines et les ambitions de ses précurseurs. Celles-ci forgent sa mission, sa culture, et, ce faisant, justifient la création de l'Institut d'études médiévales. Nous décrivons la façon dont les idéaux d'origine européenne sont adaptés à son contexte nord-américain. La période préévolutionnaire s'avère peu propice à l'épanouissement de l'Institut d'études médiévales. Son histoire nous renseigne sur les difficultés d'instituer une mission de recherche avant la Révolution tranquille. Dans la période préévolutionnaire, l'Institut d'études médiévales se démarque des autres institutions de l'Université puisqu'il représente un courant progressiste au sein de l'Église catholique du Québec. Nous commençons par survoler ce contexte universitaire québécois où prédominent les corporations congrégationnelles.

Après la Révolution tranquille, l'Institut se démarque des autres institutions de l'Université en appuyant une large réforme des structures tout en demandant que l'on conserve une part de l'ancienne idéologie dominante. Nous décrivons l'évolution du contexte universitaire qui mène à l'érosion de la présence des congrégations religieuses en sciences sociales. En portant notre regard sur la laïcisation de l'Université de Montréal, nous décrivons la façon dont ce processus affecte l'Institut d'études médiévales, une organisation universitaire à statut double, canonique et civil.

Si la Révolution tranquille légitimise sa mission de recherche interdisciplinaire, les effets de cette même Révolution provoquent une critique de la fonction religieuse de sa mission doctrinale. Pour notre mémoire, nous nous demandons comment la Révolution tranquille affecte l'Institut d'études médiévales. Nous proposons d'étudier comment l'Institut vit ces changements. En d'autres termes, nous nous penchons sur les questions suivantes : quels sont les moments marquants de l'évolution du cadre institutionnel de l'Institut? Comment la transformation de son contexte affect-t-elle le discours décrivant la mission organisationnelle de l'Institut? Comment l'Institut tente-t-il de préserver son caractère doctrinal à travers les changements de la Révolution tranquille? Comment l'adoption d'une nouvelle charte laïque affecte-t-elle l'Institut? Comment la réforme académique de 1966-1968 provoquée par cette restructuration transforme-t-elle l'Institut d'études médiévales? Quelles sont les motivations de cette réforme? Quels sont ses effets sur sa situation et sur la viabilité de ses fonctions académiques?

Pour répondre à ces questions, nous nous intéressons à l'évolution du cadre de l'Institut avant, pendant et après la Révolution tranquille. Pour comprendre cette évolution, nous nous intéressons aux discours identitaires qui définissent son état présent et ses ambitions futures (ce qu'il est, ce qu'il peut devenir et ce qu'il veut devenir). Ces discours motivent ses décisions et fixent sa position par rapport aux autres institutions qui menacent sa pérennité.

L'étude narrative du discours s'inspire du concept d'identité tel qu'étudié par les courants postmodernes en sciences sociales. Dans ce courant, on décrit une institution comme vivante, changeante et dotée d'une capacité « d'instituer²⁸ ». Comme le propose Joelle Basque, l'idée d'identité en tant que concept communément construit « se traduit par une conception de l'identité en tant que processus de construction perpétuelle, toujours à l'état de flux²⁹ ». Plus précisément, nous empruntons la description d'un fait institutionnel de John R. Searle qui le décrit comme d'une part réelle imputable à ses ressources,

²⁸ François Buton, « Histoires d'institutions : Réflexions sur l'historicité des faits institutionnels », *Raisons politiques* 40, 4 (2010) : 24-25.

²⁹ Joelle Basque, « Narrativité et temporalité dans la construction identitaire en contexte organisationnel » (Thèse de Ph. D., Université de Montréal, 2019), 7.

ce qu'il lui appartient (ex : ses statuts, ses budgets, etc.), et d'une part situationnelle dans le sens d'une fonction collectivement reconnue, ce que l'on lui attribue comme rôle³⁰. Selon cette définition, l'attribution d'une fonction est en fait un dialogue entre les acteurs sociaux d'un même environnement institutionnel. Ce dialogue a une dynamique double; l'une interne, soit l'énoncé de mission par les membres de l'organisation, et l'autre externe, soit l'attribution de la fonction telle que proposée par l'énoncé de mission et telle que reconnue par les membres de son environnement³¹. Dans ses communiqués externes et internes, l'Institut articule ses ambitions en s'appuyant sur sa tradition d'excellence et sur ses succès passés. Ces énoncés sont des prises de position concrètes qui permettent aux acteurs externes de saisir l'identité de l'Institut à un moment précis.

Dans notre mémoire, nous étudions les ressources tangibles propres de l'Institut, ses énoncés de mission et ses fonctions à l'Université de Montréal par l'analyse de ses documents administratifs internes et des documents qu'il adresse à ses membres et à la communauté universitaire. De par son statut juridique double, civil et canonique, l'Institut d'études médiévales est un objet d'analyse fort intéressant pour comprendre les effets de la laïcisation sur une institution religieuse dont le savoir-faire est scientifique.

Étant donné le leadership monastique de l'Institut, il est légitime de se demander, comme le fait Patrice Régimbald, si l'Institut est un lieu de formation scientifique ou bien un lieu de propagande instrumentalisée. Pour répondre à ce questionnement, nous empruntons un modèle d'analyse d'Hans Reichenbach, comme le fait Yves Gingras. Gingras différencie le « contexte de poursuite de la recherche », le contexte qui stimule le chercheur dans sa poursuite de la recherche, et le « contexte de justification », le savoir-faire qui permet aux chercheurs de juger du mérite scientifique d'un projet de recherche³².

En étudiant les énoncés de mission de l'Institut, nous désirons comprendre son évolution identitaire et son positionnement stratégique. Dans ces discours identitaires, nous cernons l'évolution du contexte de poursuite de recherche, importante pour comprendre la justification expliquant la raison d'être de

³⁰ « An institution is any collectively accepted system of rules (procedures, practices) that enable us to create institutional facts. These rules typically have the form of X counts as Y in C, where an object, person, or state of affairs X is assigned a special status, the Y status, such that the new status enables the person or object to perform functions that it could not perform solely in virtue of its physical structure but requires as a necessary condition the assignment of the status. The creation of an institutional fact is, thus, the collective assignment of a status function » dans John R. Searle, « What is an institution? », *Journal of Institutional Economics* 1, 1(2005): 21-22.

³¹ Bing Ran et Robert Duimering. « Imaging the Organization: Language Use in Organizational Identity Claims », *Journal of Business and Technical Communication* 21, 2 (2007): 180.

³² Yves Gingras, « L'historien dans la Cité : l'objectivation contre l'instrumentalisation », *Bulletin d'histoire politique* 22, 3 (2014) :280-282 et Yves Gingras, *L'Impossible Dialogue : Sciences et Religions*, (Montréal : Boréal, 2016), 124.

l'Institut. Nous cernons également l'évolution de contexte de justification, importante pour comprendre l'évolution de son programme et de sa façon de faire.

Tant pour sa mission doctrinale que pour sa mission interdisciplinaire, l'institutionnalisation³³ des missions de l'Institut dépend de l'accréditation d'une fonction par les acteurs de son milieu, plus précisément par l'Église, les autres facultés et les autorités de l'Université de Montréal. Nous avançons l'hypothèse que l'Institut d'études médiévales ne parvient pas à aligner ses assises institutionnelles sur ses énoncés de mission, qui portent la vision stratégique de l'Institut. Entre 1942 et 1959, l'Institut voit sa présence constamment critiquée à l'Université de Montréal. L'Université perçoit l'Institut comme un centre trop spécialisé qui ne remplit que très peu de fonctions d'enseignement. Entre 1959 et 1968, les deux missions de l'Institut s'effritent à cause de l'évolution de son contexte institutionnel alors que les intérêts des autres départements prévalent sur les siens. Confronté à la disciplinarisation et à la laïcisation de l'Université de Montréal, l'Institut n'acquiert jamais les fonctions institutionnelles qu'il vise.

L'histoire de l'Institut représente un cas type d'une organisation universitaire souffrant d'un désalignement entre sa mission et ses structures formelles. En observant l'évolution de sa situation, de ses fonctions et de ses énoncés de mission jusqu'à sa réforme de 1966-1968, nous considérons l'expérience historique particulière de cette institution universitaire affiliée à l'Ordre dominicain, qui étudie le Moyen Âge européen pour comprendre les origines de la philosophie, de la littérature, de la théologie et de la culture du Québec.

³³ Yves Gingras décrit institutionnalisation comme le processus par lequel « les chercheurs se devaient d'imposer une conception de l'institution compatible avec leurs activités de recherche et qui permette la reproduction à long terme du groupe » dans Yves Gingras, « L'institutionnalisation de la recherche en milieu universitaire et ses effets », *Sociologie et sociétés* 23, 1 (1991) : 46.

5. Plan du mémoire

Outre l'introduction et la conclusion, notre mémoire se divise en trois chapitres structurés en ordre chronologique. Le premier chapitre porte sur la création de l'Institut des études médiévales au Collège universitaire dominicain à Ottawa, sur l'institutionnalisation des études médiévales à l'Université de Montréal et sur la justification des activités académiques de recherche et d'enseignement de l'Institut de 1942 à 1959.

Le second chapitre décrit l'implantation séquentielle des réformes de la Révolution tranquille à l'Université de Montréal et à l'Institut d'études médiévales de 1959 à 1965. Dans ce contexte favorable à la recherche, l'Institut espère s'institutionnaliser dans une fonction doctrinale. Nous expliquons comment cette ambition se heurte à une nouvelle culture laïque dominante à l'Université de Montréal, ce qui mène au rejet définitif de sa mission doctrinale.

Le troisième chapitre porte sur la réforme que l'Institut opère en réaction à la laïcisation de son cadre institutionnel entre 1966 et 1968. Nous commençons par décrire la laïcisation de son cadre et nous nous penchons sur le conflit interinstitutionnel entre le Département d'histoire et l'Institut d'études médiévales. Ce conflit illustre le contexte de contestation de la légitimité de l'Institut à jouer un rôle de coordination en études médiévales.

Chapitre 1 : la naissance dominicaine de l'Institut d'études médiévales et ses débuts à l'Université de Montréal (1930-1959)

Dans ce premier chapitre, nous retraçons les origines européennes de l'Institut d'études médiévales. Nous y décrivons le façonnement de la culture organisationnelle de l'Institut et la manière dont cette culture évolue au fil des transformations de son contexte institutionnel entre 1930 et 1959. Nous commençons par décrire l'espace intellectuel où naît la Nouvelle Théologie, mouvement de ressourcement intellectuel catholique. En décrivant la genèse de ce mouvement, nous contextualisons la création de l'Institut d'études médiévales et identifions les idéaux qui forgent son discours identitaire.

De 1930 à 1959, l'Institut d'études médiévales tente d'instituer une mission de recherche selon des idéaux catholiques et un idéal philosophique thomiste¹. Ces idéaux reflètent la culture dominante du milieu universitaire canadien-français. Lorsque l'Institut s'incorpore à la Faculté de philosophie de l'Université à Montréal, grâce à leur adhésion sincère à la culture dominante thomiste², les dominicains sont alors idéalement positionnés pour mettre sur pied un des premiers instituts de recherche en sciences humaines de l'Université de Montréal. Pour justifier son existence, les meneurs de l'Institut d'études médiévales énoncent deux visions complémentaires de sa fonction académique : une fonction doctrinale poursuivant une mission de renouvellement du thomisme et une fonction interdisciplinaire ramenant aux origines médiévales de la culture canadienne-française³. Or, jusqu'en 1959, la gouvernance des universités québécoises se confronte à des crises de financement perpétuelles. Ce contexte défavorise la recherche, perçue comme un « luxe⁴ » injustifiable. Cette perception négative de la recherche explique la constante remise en question de l'Institut entre 1942 et 1959, et ce, malgré la reconnaissance nationale et internationale de la qualité de ses travaux.

Dans ce premier chapitre, nous décrivons la façon dont l'Institut maintient ses activités en dépit des oppositions à son existence. Ces difficultés illustrent les écueils rencontrés par une organisation dont l'identité religieuse lui permet initialement de structurer des activités de recherche. Notre récit nous

¹ Certains critiquent cet idéal catholique du système traditionnel en éducation, tel que Michel Brunet, directeur du Département d'histoire de l'Université de Montréal : « Ne pouvant pas compter sur l'aide financière des riches capitalistes à l'époque où l'enseignement universitaire dépendait exclusivement de l'entreprise privée pour se développer, leurs universités [francophones] ont toujours végété. Leur tradition universitaire est presque inexistante » dans Michel Brunet, *Le financement de l'enseignement universitaire au Québec* (Montréal : les Publications de l'Académie Canadienne-Française, 1963), 6.

² Marcel Fournier « Les conflits de discipline : philosophie et sciences sociales au Québec, 1920-1960 », dans « Philosophie au Québec » (Montréal, Bellarmin, collection l'Univers de la Philosophie, 1976), 211-212.

³ Francis Gingras, « Un autre Moyen Âge et le Moyen Âge des autres : les études médiévales vues d'Amérique », *Perspectives médiévales* 37 (2016) : 2.

⁴ Marie-Ceslas Forest, *Mémoire sur la Faculté de Philosophie et sur l'Institut d'études médiévales, respectueusement présenté aux membres du Conseil des Gouverneurs de l'Université de Montréal, 1950-51*, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, D35/C8,22.

transporte des origines européennes de sa fondation à Ottawa en 1930 jusqu'à l'année symbolique de 1959, moment où s'enclenchent les réformes profondes du système de l'éducation au Québec, annonçant la Révolution tranquille.

1.1. La Nouvelle Théologie et son influence sur la création de l'Institut d'études médiévales

Fondé en 1930, l'Institut d'études médiévales voit le jour dans le but de ressourcer les études philosophiques et théologiques par l'enseignement de la méthode historico-critique. Dans ce chapitre, nous contextualisons les problématiques à l'origine de la mission doctrinale et interdisciplinaire de l'Institut. Pour ce faire, nous décrivons les origines de sa fondation et de son déménagement à l'Université de Montréal. Entre 1930 et 1959, l'Institut propose à son environnement d'agir comme moteur de « ressourcement » des études en théologie. Ce faisant, les fondateurs de l'Institut s'inspirent d'un mouvement de Nouvelle Théologie qui propose une mise à niveau des méthodes d'enseignement par un retour à la lecture des sources patristiques. Ce retour aux sources s'accompagne d'un souci de les insérer dans leur contexte d'écriture. Cette conception des études insère la Nouvelle Théologie et l'Institut dans un conflit d'écoles au sein de l'Église catholique opposant deux camps : ceux qui perçoivent la Bible comme une vérité révélée par Dieu et ceux qui la perçoivent comme un texte sacré écrit par l'homme et, donc, sujet à interprétation. Sans prendre le temps de nuancer adéquatement nos propos, ce débat se cristallise autour du mode de lecture à appliquer aux écritures patristiques opposant les défenseurs d'une lecture plus littérale et les partisans d'une lecture plus allégorique. Rappelons qu'au XIII^e siècle, les défenseurs d'une lecture littérale de la Bible installent la théologie comme la discipline hégémonique du savoir et des universités. Alors, la théologie joue un rôle primordiale dans l'établissement des paradigmes du savoir, l'acceptable et le non-acceptable⁵. Principalement, cette superposition s'effectue au détriment de la philosophie et, plus précisément, de la philosophie naturelle⁶. Avec l'émergence du rationalisme, cette doctrine devient un facteur de résistance au développement autonome de la science.

Avec l'émergence des sciences et des universités au XIX^e siècle, l'Église développe une attitude négative envers les excès de la science, surtout envers ceux des sciences humaines : l'histoire, la sociologie, etc⁷. Au sein de l'Église, certains voient une fausse opposition entre la science et la religion et promeuvent leur coexistence dans le but d'éviter l'érosion de la place de l'Église au sein de la société.

⁵ Gingras, *L'Impossible Dialogue : Sciences et Religions*, 34-38.

⁶ La condamnation d'Étienne Tempier en serait un exemple tel que vu dans Alain Bourreau, *Théologie, science et censure au XIII^e siècle*(Paris, Les Belles Lettres, 2008) , Luca Bianchi, *Censure et Liberté intellectuelle à l'Université de Paris (XIII^e-XIV^e siècles)*(Paris, Les Belles Lettres, 1999) et Alain de Libera, *Foi et Raison*, (Paris, Seuil, 2000).

⁷ Notons l'existence de certaines œuvres critiquant ouvertement la vérité biblique : Études d'histoire religieuse de Ernest Renan, *On the Evolution of Species* de Charles Darwin, *On Capital* de Karl Marx, etc. Gingras cite deux de ces livres, ceux de Darwin et de Renan, dans Gingras, *L'Impossible Dialogue*, 195-196 et 186-187; pour plus d'information sur l'attitude de l'Église envers le socialisme naissant voir Robert Banks, « The Intellectual Encounter between Christianity and Marxism: A Contribution to the Pre-History of a Dialogue », *Journal of Contemporary History* 11, 2/3 (1976) :309-331.

Sensible au besoin de réforme, le pape Léon XIII propose de redynamiser les études catholiques en retournant vers la scolastique thomiste. En 1879, l'encyclique *Aeterni Patris* fait de saint Thomas le docteur officiel de l'Église Catholique, avec l'intention de recréer les liens du catholicisme avec la science « physique⁸ ». L'encyclique amorce un mouvement de réinsertion de l'Église au sein du monde intellectuel contemporain par l'entremise de la philosophie thomiste.

De cette espérance naît le courant progressiste au sein de l'Ordre dominicain, qui est à l'origine de la fondation de l'Institut d'études médiévales. Dès 1881, le père Réginald Beaudoin, régent des études au *Studium* dominicain de la Province de France, réinsère la lecture des sources historiques dans le programme d'étude des clercs dominicains. Ce faisant, il délaisse la lecture des manuels alors prédominante dans les institutions universitaires enseignant la théologie⁹. Les études historiques s'y développent pour répondre aux besoins formatifs d'une lecture critique des sources patristiques¹⁰. De cette génération, mentionnons les pères dominicains Marie-Joseph Lagrange et Pierre Mandonnet¹¹. Ceux-ci entreprennent l'adaptation du message chrétien au fil de l'avènement de la science¹². Les années subséquentes encouragent l'exploration des liens entre la foi et la science chez les catholiques attirés par l'idée du progrès et de la science.

Or, ces explorations inquiètent une faction de la hiérarchie catholique. En réaction directe à ce qui est perçu comme l'effritement de l'orthodoxie catholique, le successeur du Pape Léon XIII, le Pape Pie X, limite ces explorations en accusant les plus téméraires d'excès de « scientisme ». En 1907, dans son encyclique *Pascendi Gregis Domini*, le Pape Pie X critique ce courant progressiste et les théologiens modernistes qui concilient: « la science et la foi, tout naturellement par la subordination de la foi à la

⁸ « Saint Thomas, le bienheureux Albert le Grand, et d'autres princes de la scolastique, ne s'absorbèrent pas tellement dans la contemplation de la philosophie, qu'ils n'aient aussi apporté un grand soin à la connaissance des choses naturelles; bien plus, dans cet ordre de connaissances, il est plus d'une de leurs affirmations, plus d'un de leurs principes, que les maîtres actuels approuvent, et dont ils reconnaissent la justesse. En outre, à notre époque même, plusieurs illustres maîtres des sciences physiques attestent publiquement et ouvertement que, entre les conclusions admises et certaines de la physique moderne et les principes philosophiques de l'école, il n'existe en réalité aucune contradiction » dans « Aeterni Patris, Lettre Encyclique de sa sainteté le Pape Léon XIII sur la Philosophie chrétienne », trad. française, *Le Saint-Siège, Libreria Editrice Vaticana*, http://www.vatican.va/content/leo-xiii/fr/encyclicals/documents/hf_l-xiii_enc_04081879_aeterni-patris.html.

⁹ Jon Kirwan, *Avant-garde Theological Generation – the Nouvelle théologie and the French crisis of modernity*, (Oxford, Oxford University Press, 2018), 10.

¹⁰ Étienne Fouilloux, « L'affaire Chenu », *Revue des sciences philosophiques et théologiques* 98,2(2014): 270-271.

¹¹ Ronald Rudin mentionne l'impact qu'a eu Pierre Mandonnet sur Lionel Groulx lors de son voyage d'études en France voir dans Rudin, *Faire de l'histoire au Québec*, 32-33.

¹² En exemple citons, Jean Daniélou, Marie-Dominique Chenu, Yves Congar, Henri Bouillard, Henri de Lubac, etc. voir dans (Jurgen Mettepenningen, « Nouvelle Théologie : Four Historical Stages Theological Reform towards Ressourcement (1835-1965) » sous la direction de Flynn et Murray, *Ressourcement: a movement for renewal in twentieth-century Catholic theology*,(Oxford-New York, Oxford University Press, 2013):172.

science¹³ ». Cette encyclique annonce la crise moderniste, qui s'attaque intellectuellement et légalement contre tous ceux qui : « se posent, au mépris de toute modestie, comme rénovateurs de l'Église¹⁴ ».

Malgré la répression et la censure de la crise moderniste, cette position progressiste se maintient et, après la fin de la Première Guerre mondiale, fleurit de nouveau¹⁵. La période de l'après-guerre réhabilite ou produit des penseurs militant pour une réconciliation de la foi avec les préceptes de la modernité, tels que Bergson, Mounier, Maritain, Blondel, Gilson, etc¹⁶. Ceux-ci promeuvent une humanisation de la théologie¹⁷. Parmi eux, nous comptons le père dominicain Marie-Dominique Chenu, premier organisateur du programme de l'Institut d'études médiévales. Francis Gingras décrit ainsi sa contribution aux études médiévales : « [Chenu] a notamment replacé la théologie dans l'histoire intellectuelle et plus généralement dans l'histoire des sciences, ce qui a permis à la pensée médiévale d'apparaître dans toute sa complexité, comme une véritable théorie de la connaissance et non plus comme une simple didactique obsédée par les doctrines et les dogmes¹⁸ ».

Diplômé de l'*Angelicum* à Rome, Marie-Dominique Chenu amorce sa carrière d'enseignement au Collège universitaire dominicain de la Province de France, alors surnommé le Saulchoir. Lorsqu'en 1921 l'Institut historique d'études thomistes voit le jour au Saulchoir, Marie-Dominique Chenu y joue un rôle primordial en tant que secrétaire et puis en tant que directeur du programme¹⁹. Faisant fi des critiques de la méthode historique émise par l'encyclique *Pascendi Dominici Gregis*, Chenu accorde un rôle important à la science historique dans la formation globale des dominicains du Saulchoir²⁰. Après le renouvellement

¹³ « *Pascendi Dominici Gregis*, Lettre encyclique de sa sainteté le Pape Pie X sur les erreurs du modernisme », trad. française, *Le Saint-Siège, Libreria Editrice Vaticana*, http://www.vatican.va/content/pius-x/en/encyclicals/documents/hf_p-x_enc_19070908_pascendi-dominici-gregis.html.

¹⁴ « [ceux] qui, d'une manière ou d'une autre, se montre imbu de modernisme sera exclu, sans merci, de la charge de directeur ou de professeur; l'occupant déjà, il en sera retiré; de même, qui favorise le modernisme, soit en vantant les modernistes ou en excusant leur conduite coupable, soit en critiquant la scolastique, les saints Pères, le magistère de l'Église, soit en refusant obéissance à l'autorité ecclésiastique, quel qu'en soit le dépositaire; de même qui, en histoire, en archéologie, en exégèse biblique, trahit l'amour de la nouveauté; de même enfin, qui néglige les sciences sacrées ou paraît leur préférer les profanes » voir dans *Ibid.*

¹⁵ « un moment, as French philosophers are wont to say, that saw major contributions to twentieth-century culture and thought in a wide range of disciplines. Gertrude Stein famously remarked that the twentieth century happened in Paris during the 1920s » (Kirwan, *Avant-garde Theological Generation*, 11-14).

¹⁶ Francesca Aran Murphy, « Gilson and the Ressourcement & Conway, Micheal A., Maurice Blondel and the Ressourcement » sous la direction de Flynn et Murray, *Ressourcement: a movement for renewal in twentieth-century Catholic theology*, (Oxford-New York, Oxford University Press, 2013) pour plus information sur leur réception au Québec des années 30 voir Jacques Pelletier « La Relève : une idéologie des années 1930 », *Voix et images du pays* 5, 1 (1972),103-113.

¹⁷ Janette Gray, « Marie-Dominique Chenu and Le Saulchoir: a stream of Catholic renewal », sous la direction de Flynn et Murray, *Ressourcement: a movement for renewal in twentieth-century Catholic theology*, (Oxford-New York, Oxford University Press, 2013).

¹⁸ Gingras, *L'Impossible Dialogue*, 41.

¹⁹ Fouilloux, « L'affaire Chenu », 271.

²⁰ *Ibid.*, 272-273.

de l'exégèse biblique par Marie-Joseph Lagrange, Chenu aspire à bonifier les programmes d'études théologiques en y introduisant l'étude de la méthode historico-critique : « la foi et, en elle, la science théologique prenant possession d'instruments rationnels nouveaux²¹ ».

Les historiens décrivent ce courant de pensée comme le mouvement de ressourcement de la Nouvelle Théologie. Ce terme a été employé par ses critiques conservateurs qui accusent Chenu, parmi d'autres, de supporter une « *Nouve tendenze teologiche*²² ». L'avènement de la *Nouvelle Théologie* s'insère dans un conflit d'écoles au sein du néothomisme, opposant un courant néoscolastique à un courant de renouveau thomiste. Critiquant les courants néoscolastiques, Chenu estime que l'approche académique de la théologie est polluée par des siècles d'excroissances « baroques²³ ». Pour Chenu, il existe une profonde analogie entre la crise moderniste du XX^e siècle et la crise intellectuelle de l'Église du XIII^e siècle. Ce parallèle lui confère une volonté de critiquer ouvertement l'orthodoxie et d'adopter une position progressiste. Dans le pamphlet « Une École de Théologie : Le Saulchoir (1937) », Chenu critique la réaction de l'Église catholique à la révolution scientifique et philosophique des Temps modernes : « de nos aînés les thomistes du XVI^e siècle, qui, en face de l'humanisme d'Érasme, en face de la révolution religieuse de Luther, de la révolution scientifique de Galilée, et plus tard, de la révolution philosophique de Descartes, s'étaient fortifié dans leurs vérités traditionnelles pour résister aux assauts de l'esprit nouveau²⁴ ». Chenu s'oppose à l'isolement relatif de la réflexion théologique néoscolastique et, ce faisant, s'insurge contre la prépondérance de la lecture des manuels, des commentaires de textes patristiques, accusés de « [diluer] le message des pères de l'Église²⁵ ».

Émergeant de la Nouvelle Théologie, cette vision des études médiévales se transpose au Collège universitaire dominicain à Ottawa pour répondre à une ambition initiale de : « redécouvrir l'originalité de saint-Thomas et d'offrir quelques cours sur le thomisme²⁶ ». En se réappropriant l'œuvre de saint Thomas par la méthode historico-critique, les fondateurs de l'Institut aspirent à adopter une fonction de renouvellement de la doctrine par l'entremise d'un programme interdisciplinaire original combinant philosophie, histoire et théologie.

²¹ Chenu, *Une École de Théologie*, 117.

²² Terme utilisé par les théologiens néothomistes Pietro Parente et Réginald Garrigou-Lagrange voir dans Gerard Loughlin, « *Nouvelle théologie: a return to Modernism?* », sous la direction de Flynn et Murray, *Ressourcement: a movement for renewal in twentieth-century Catholic theology*, (Oxford-New York, Oxford University Press, 2013).

²³ Marie-Dominique Chenu, *Une École de Théologie*, 101-103 et 109. et Fouilloux, « L'affaire Chenu », 264.

²⁴ Chenu, *Une École de Théologie : le Saulchoir*, édité par Giuseppe Alberigo. (Paris : Cerf, 1985), 122.

²⁵ *Ibid.*, 131.

²⁶ Benoît Lacroix, *Notes sur les premières origines de l'Institut* d'après une conversation avec le T.R.P. E.A. Langlais, O.P. avant son départ pour Rome; 13 Septembre 1950, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F2/1.1

1.2. La formation de l'identité et de la mission de l'Institut à Ottawa

Quittant le contexte intellectuel inspirant la fondation et les idéaux de l'Institut d'études médiévales, nous décrivons ci-dessous le contexte canadien dans lequel l'Institut forge son identité et son sentiment d'appartenance à une mission canadienne de ressourcement du thomisme. Entre 1930 et 1941, l'Institut existe au sein du Collège universitaire canadien de l'Ordre dominicain, se situant alors à Ottawa. Grâce à ses liens avec la Province dominicaine de France, l'Institut devient une courroie de transmission des idéaux émergeant au Saulchoir, plus particulièrement ceux de son étoile montante, Marie-Dominique Chenu.

Suivant la réforme des programmes en France dans les années 20, la province canadienne ressent le besoin de réorganiser ses programmes d'études pour répondre aux exigences des programmes d'études de l'Ordre²⁷. Cette réorganisation s'effectue alors que le cinquantième anniversaire de l'encyclique *Aeterni Patris* (1879) crée un engouement. L'ensemble des acteurs de l'Église catholique canadienne entame alors la régénération des études du philosophe officiel de l'Église, Thomas d'Aquin²⁸. Pour « demeurer l'éminent expert de saint Thomas, le patron de notre ordre²⁹ », les fondateurs canadiens de l'Institut d'études médiévales en appellent à l'Ordre dominicain pour l'aider à organiser un programme à la fine pointe des études du thomisme. Pour ce faire, le père Langlais, Provincial canadien de l'Ordre, décide d'inviter un expert pour implémenter au Canada les meilleures méthodes venues de France³⁰.

Après le désistement d'un premier professeur invité, le père Roland Gosselin³¹, la Province dominicaine canadienne adresse une invitation au père Marie-Dominique Chenu. Dès son arrivée à l'automne 1930, Chenu critique l'état du programme d'étude : « Ici, c'est le règne du manuel dans toute sa splendeur et son abomination³² ». Malgré l'état du programme à Ottawa, il retrouve un milieu académique prêt à accueillir sa vision novatrice. En novembre 1930, le Maître Général de l'Ordre prêcheur, le père Gillet, est sur place pour bénir et officialiser la fondation de l'Institut d'études

²⁷ Michel, *La pensée catholique en Amérique du Nord*, 129-130.

²⁸ Au Canada, entre 1928 et 1930, le Pontifical Institute of Medieval Studies, l'Académie Canadienne Saint Thomas d'Aquin, la Société thomiste de l'Université d'Ottawa (Société de philosophie de l'Université d'Ottawa) et, finalement, l'Institut d'études médiévales à Ottawa sont fondés tour à tour.

²⁹ Lacroix, *Notes sur les premières origines de l'Institut*.

³⁰ « Si nous devons un jour à Ottawa une Faculté spéciale sur le Moyen-Âge, le séjour du Père [de France] servira beaucoup à nos jeunes professeurs » (...) « en vue de l'organisation éventuelle d'un Institut de philosophie médiévale semblable à celui que M. Gilson a organisé à l'Université de Toronto » (...) voir dans Correspondances écrit par E.A Langlais et Ang. Leduc, adressées le 8 Février 1929 et le 7 Juin 1929, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F2/1.1.

³¹ Le père Roland Gosselin o.p., président de l'Institut historique dominicain (1930), était initialement pressentie pour le rôle, mais une maladie l'empêche d'effectuer le voyage de travail. Le père Gosselin propose alors le père Chenu comme remplacement voir dans Lettre de Roland Gosselin à E.A. Langlais, adressée le 6 Juin 1929, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F2/1.1.

³² Lettre du P. Chenu au P. Féret, 22 Décembre 1931, APDF. (Cité dans Michel, *La pensée catholique en Amérique du Nord*, 138.)

médiévales. Ce dernier accorde au père Chenu une grande latitude pour mettre à niveau le programme d'études selon les critères universitaires de l'Ordre. Pour ce faire, Chenu mise sur la création de l'Institut d'études médiévales.

Dans un document « d'Avant-projet pour un Institut d'études médiévales », Chenu énumère les trois objectifs principaux du programme : (1) une compréhension générale du contexte médiéval, (2) une initiation aux sources inspirant les auteurs médiévaux et (3) une formation technique et méthodologique initiant aux travaux directs des sources médiévales³³. Pour ce faire, il conçoit trois types de cours. D'abord, des cours généraux (c.-à-d. Histoire de la civilisation médiévale, Histoire des dogmes [et de la théologie] et Histoire de la philosophie médiévale) contextualisent l'histoire des doctrines philosophiques et religieuses et placent l'étude de la philosophie médiévale au cœur de la formation. Ensuite, des cours particuliers, plus spécialisés et techniques, sont basés sur les doctrines politiques, sociales, d'éducation et de la connaissance. Leur but est de comprendre comment les intellectuels médiévaux perçoivent leur monde en étudiant par exemple les sources de la pensée médiévale, soit Aristote ou Augustin, et en étudiant les textes du XIII^e siècle écrits par saint Thomas, Bonaventure, Duns Scot et d'autres. Finalement, la dernière section de cours est centrée sur la méthode « scientifique » et sur les sciences dites auxiliaires, telles que la méthodologie historique, la paléographie, les genres littéraires et l'édition de textes.

Lors de l'année académique 1930-1931, l'Institut commence son existence humblement avec l'ambition de devenir un vecteur de renouvellement de l'Ordre dominicain et des études du thomisme. Or, l'institutionnalisation de ce programme est limitée par le manque de personnel formé aux méthodes des études médiévales. Lors de sa visite, le père Gillet décrit le problème : « Tel qu'il est, le couvent d'Ottawa est loin d'avoir même les professeurs requis par nos Constitutions pour l'organisation complète d'un *Studium generale*³⁴ ». Pour contrecarrer ce manque de professeurs, entre 1930 et 1941, les Dominicains canadiens envoient leurs meilleurs étudiants dans les grandes écoles européennes se spécialisant dans la philosophie thomiste : le Saulchoir, l'*Angelicum* et l'École des Chartes de Paris. Tous ces élèves passent par le Saulchoir alors que Chenu est le régent des études entre 1932 et 1942. En tant qu'instigateur, mentor et professeur, Marie-Dominique Chenu leur transmet sa vision des études médiévales, conception qui inspire la mission de l'Institut.

³³ Chenu, Marie-Dominique, *Avant-Projet pour un Institut d'études médiévales*, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F2/1.1

³⁴ AGOP, Rome, XIII-0170, *visitationes canonicae*, 1907-1951 cité dans Michel, *La pensée catholique en Amérique du Nord*, 139.

Les discours identitaires produits par la Province canadienne de l'Ordre dominicain prouvent leur adhésion aux idéaux de Chenu et de la Nouvelle Théologie. Dans le livre « Frères Prêcheurs en Terre Canadienne (1939) », le père Benoît Mailloux et le père Louis Lachance décrivent l'approche plurielle des études dominicaines³⁵ : « Contemplatives et théologiques, elles se diversifient en tous les savoirs humains³⁶ ». Ceux-ci abordent les études dominicaines selon trois penseurs primordiaux de l'histoire de l'Ordre: la théologie de saint Dominique, la philosophie de saint Thomas et l'histoire de Marie-Joseph Lagrange. En premier lieu, les études dérivent de l' « esprit initial contemplatif » de saint Dominique, donnant goût aux études apostoliques³⁷. En deuxième lieu, les études émanent de la « science spéculative » de saint Thomas³⁸. Dans leur livre, la philosophie thomiste unit la réalité de l'être à celle de la connaissance : « il n'est philosophe que pour être théologien³⁹ ». Les auteurs entrevoient la philosophie comme une discipline égale à la théologie en remettant en question la supériorité de la théologie telle que proposée par les tenants de la néoscholastique⁴⁰. Troisièmement, les études s'inspirent de la prise de position historique de Marie-Joseph Lagrange attribuant « à Dieu, l'inspiration de l'écriture sainte, et aux auteurs, l'écriture libre de ces écrits⁴¹ ». Dans ce passage, l'auteur dominicain adhère à une vision inorthodoxe de l'Écriture sainte selon laquelle l'interprétation importe autant, sinon plus, que la lecture littérale. C'est dans cette utilisation de la méthode historique qu'émerge l'énoncé de mission interdisciplinaire de l'Institut, ancré dans une fonction doctrinale.

Dans un mémoire de 1941, Adrien Brunet et Louis-Marie Régis adhèrent à la vision des études médiévales de Chenu : « si vraiment on veut dépasser les étroitesse du manuel, si l'on veut en connaître la genèse et la fécondité native, l'étude de l'histoire philosophique et religieuse du Moyen Âge est le cadre nécessaire de l'exposé spéculatif des doctrines⁴² ». Le but de cette vision est de donner « une connaissance approfondie de la pensée du Moyen Âge (...) par une application rigoureuse de la méthode historique ». Les auteurs prônent ainsi un retour à la lecture directe des sources et à l'utilisation d'une

³⁵ Louis Lachance et Benoît Mailloux, *Frères Prêcheurs en Terre Canadienne*, (Ottawa, Éditions du Lévrier, 1939), 89-115.

³⁶ *Ibid.*, 110.

³⁷ Ces études s'effectuent par un retour complet à la vraie doctrine pour offrir un enseignement renouvelé : « Par exemple, un dominicain qui se livre d'une façon particulière à l'étude des sciences sociales, ne sera toujours qu'un théologien mettant à profit les sciences sociales en vue d'une plus grande extension du règne de Dieu » voir dans *Ibid.*, 95.

³⁸ Les auteurs proposent que saint Thomas n'ait été qu'un théologien désirant répondre à la question divine : « qu'est-ce que Dieu » voir dans *Ibid.*, 98. Ceux-ci conçoivent sa philosophie de Saint-Thomas comme « une prise de contact avec tout l'univers créé » voir dans *Ibid.*, 99.

³⁹ *Ibid.*, 102.

⁴⁰ Les auteurs présentent la philosophie comme le moteur du progrès des études théologiques « En philosophie, il adaptera saint Thomas d'Aquin. Lui fera subir une évolution nécessaire. L'esprit doit se renoncer pour progresser. Un système philosophique reste nécessairement ouvert au progrès » voir dans *Ibid.*, 114.

⁴¹ *Ibid.*, 107.

⁴² Citation attribuée à Chenu voir dans Mémoire pour le transfert par les pères lecteurs du Studium General d'Ottawa, 1941, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F2/1.2.

méthode inductive. Ce faisant, ils espèrent remettre la théologie en phase avec le fil du développement des sciences et ainsi rétablir la tradition scientifique oubliée de saint Thomas.

Bien que l'Institut réussisse à former un corps professoral imprégné des méthodes scientifiques de l'histoire, le programme reste limité en raison des contraintes à Ottawa. Les statuts de l'Institut demeurent fragiles puisqu'il ne peut pas accorder de diplômes et ne peut donc pas recruter des finissants des collèges classiques. L'absence de statuts limite ses capacités financières au moment même où ses professeurs demandent la mise en place d'une bibliothèque spécialisée, sur le modèle des grandes écoles d'Europe. De plus, les tensions entre le Collège universitaire dominicain et l'Université d'Ottawa limitent les possibilités de coopération entre l'Institut et l'Université d'Ottawa, alors administrée par une autre congrégation, les Oblats de Marie Immaculée. L'adhésion de la Société thomiste de l'Université d'Ottawa à l'orthodoxie néoscholastique motive l'Institut à trouver un autre partenariat susceptible de soutenir ses perspectives progressistes⁴³. De plus, le sentiment de contribuer à un effort de renouvellement du thomisme motive les dominicains à agrandir la portée de leur Institut d'études médiévales. L'occasion se présente en 1941-1942 lorsque le Chancelier de l'Université de Montréal, Mgr Georges Gauthier, invite l'Institut d'études médiévales à se joindre à l'Université de Montréal dans le contexte de la réorganisation de la Faculté de philosophie.

⁴³ Lettre de Benoît-Marie Mailloux à E.A Langlais, le 22 août 1930, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F2/1.1

1.3. Le déménagement de l'Institut d'études médiévales à Montréal en 1942

En 1920, l'Université de Montréal obtient son autonomie vis-à-vis de l'Université Laval. Dès lors, l'Université de Montréal rêve de devenir la plus grande université francophone et catholique en Amérique de Nord. Se positionnant entre le modèle français et le modèle anglo-saxon, voire américain, l'Université de Montréal évolue en se comparant à l'Université McGill et à l'Université Laval. Elle se démarque toutefois de l'Université McGill par sa culture catholique et se distingue de l'Université Laval en adoptant une approche plus moderne et scientifique⁴⁴.

Nouvellement indépendante, l'Université élargit ses perspectives par la fondation de nouvelles facultés et par l'affiliation d'écoles indépendantes. Les années 20 représentent une période fondatrice où l'on construit les bases d'une université future. L'Université de Montréal lance alors une grande campagne de financement public pour financer un projet d'expansion sur le flanc du mont Royal. L'Université s'endette pour investir dans son développement. Or, en 1929, la Grande Crise d'octobre chamboule ses finances⁴⁵ et, à terme, force l'implication du gouvernement provincial. Par la Loi pour venir en aide à l'Université de Montréal (1939), on crée la Société d'Administration (1939-1950) marquant le commencement de l'implication quotidienne du gouvernement dans l'administration de l'Université⁴⁶. En matière d'éducation supérieure, les années 40 et 50 se déroulent sous l'influence grandissante des gouvernements provinciaux d'Adélard Godbout (1940-1944) et de Maurice Duplessis (1944-1959). C'est ainsi qu'en 1942, l'Université officialise son déménagement sur le flanc du mont Royal, ce qui clôt une longue période d'incertitude. L'Université, qui avait été un rassemblement d'écoles affiliées, devient l'Université de Montréal, une institution d'enseignement centrée autour d'un grand bâtiment reflétant son ambition de devenir la première université catholique de langue française en Amérique, au service de la culture canadienne-française⁴⁷.

L'année 1941-1942 redynamise l'Université grâce au retour de conditions financières normales. L'année 1942-1943 voit l'augmentation des budgets consentis à l'Université. Lors de l'année 1942-1943, le budget de la Faculté de philosophie passe à 18 484\$ alors qu'il n'était que de 2 745\$ en 1941-1942⁴⁸. Notons que l'évêque de Montréal, Mgr Joseph Charbonneau, finance les deux premières années

⁴⁴ Hélène-Andrée Bizier, *L'Université de Montréal : la quête du savoir*, (Montréal, Libre Expression, 1993), 79-102.

⁴⁵ *Ibid.*, 143.

⁴⁶ *Ibid.*, 158-159.

⁴⁷ *Ibid.*, 162-163.

⁴⁸ *L'Institut d'études médiévales : quinze ans d'histoire à l'université de Montréal*, mai 1957, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, D35/C8.19

d'existence de l'Institut d'études médiévales⁴⁹. Cette nouvelle réalité économique permet l'intégration de l'Institut d'études médiévales, simultanément avec l'ouverture de l'Institut de psychologie, dans le cadre d'un plus grand remaniement de la Faculté de philosophie.

L'Institut se rattache à la Faculté de philosophie, où une tradition dominicaine est déjà bien établie. Dès 1926, un dominicain, le père Marie-Ceslas Forest, est nommé doyen de la Faculté (1926-1952). Ce dernier ainsi que le père Louis-Marie Régis, directeur de l'IEM (1942-1952) et futur doyen de la Faculté de philosophie (1952-1960), organisent le transfert de l'Institut à la suite des demandes successives de deux évêques de Montréal, Mgr Georges Gauthier et Mgr Joseph Charbonneau⁵⁰. Sa réorganisation est demandée pour se conformer à la prescription de l'article 2 de la constitution apostolique de l'Université de Montréal, *Deus Scientiarum Dominus*, qui donne comme mandat aux facultés de philosophie des universités catholiques de former les étudiants : « à la connaissance des sources, à la pratique des recherches et des travaux scientifiques, ainsi qu'à la préparation à l'enseignement⁵¹ ».

En 1941, lorsqu'on demande aux pères lecteurs, titre donné aux professeurs de l'Institut à Ottawa, d'émettre une opinion sur le transfert de l'Institut d'études médiévales d'Ottawa à l'Université de Montréal, leur appui est unanime. Dans leur mémoire à l'adresse du Conseil du Convent de l'Ordre et des autorités universitaires, les pères lecteurs mettent l'accent sur les bénéfices de ce transfert et les précautions à prendre pour s'assurer de son succès. Son intégration lui permet d'offrir des grades universitaires reconnus. L'Institut espère ainsi agrandir son bassin de recrutement. Son intégration lui donne également accès à des moyens financiers lui permettant d'agrandir son rayonnement et d'actualiser son matériel de travail (c.-à-d. sa bibliothèque).

Pour assurer la réussite du transfert de l'Institut à Montréal, les pères lecteurs proposent deux conditions préalables. Premièrement, ils demandent la création d'une bibliothèque spécialisée. À leurs yeux, le déménagement permet d'acquérir les fonds nécessaires à la fondation d'une bibliothèque spécialisée, primordiale pour l'étude des sources. Deuxièmement, on exige le maintien de l'indépendance de l'Institut à l'égard de la Faculté de philosophie et de l'Université de Montréal, dans le but de garantir l'autonomie de sa direction, de l'élaboration de son programme et du choix de ses professeurs. Pour les pères lecteurs, cette indépendance assure le maintien de sa culture propre et l'embauche de professeurs dont la « compétence en cette discipline (l'Histoire) totalement différente des sciences spéculatives [est]

⁴⁹ Yvan Lamonde et Benoît Lacroix, « Les débuts de la philosophie universitaire à Montréal. Les Mémoires du doyen Ceslas Forest, O.P (1885-1970) », *Philosophiques* 3, 1 (1976) : 67.

⁵⁰ *Mémoire pour le transfert par les pères lecteurs du Studium General d'Ottawa.*

⁵¹ *Ibid.*

assurée ». Concrètement, les professeurs dominicains demandent de maintenir des liens avec le Collège universitaire dominicain d'Ottawa pour favoriser l'échange de talents entre le Collège et l'Institut et pour garantir l'engagement continue de l'Ordre dominicain.

Le mémoire des pères lecteurs démontre l'adhésion de l'Institut aux idéaux proposés par le père Chenu. Son énoncé de mission propose que l'Institut forme les étudiants déjà spécialisés des différentes facultés pour « mieux comprendre la théologie et la philosophie, par une connaissance scientifique du Moyen Âge » avec comme « objet principal (...) l'histoire des doctrines théologiques et philosophiques » où « l'Institut n'aura d'action immédiate que sur un groupe assez restreint de spécialistes ». Cette demande vise la reconnaissance d'une fonction académique de renouvellement doctrinal à l'Université de Montréal. En ce sens, les pères lecteurs décrivent l'Institut comme « une école de philosophie et de théologie positive », se démarquant par son utilisation de la méthode historico-critique. Si l'institutionnalisation de cette fonction doctrinale nécessite la collaboration des communautés religieuses canadiennes, des facultés de théologie et de l'Église catholique, en 1941, les pères lecteurs sont confiants de se voir confier la formation des futurs pédagogues catholiques du Québec: « Tout cela paraît conforme et même répondre aux prescriptions de la Constitution apostolique - *DEUS SCIENTIARUM DOMINUS* ». Ce document énonce la mission de l'Institut selon sa raison d'être, qui est religieuse et doctrinale.

À l'encontre de la vision des pères lecteurs, le doyen de la Faculté de philosophie, le père Forest, propose une vision alternative de la fonction académique des études médiévales. Dans une lettre adressée au secrétaire du gouvernement du Québec, Forest énonce sa vision de cette fonction. Il propose d'étendre les collaborations interdisciplinaires à toutes les autres facultés ayant un intérêt pour la période médiévale. Cette vision interdisciplinaire envisage de « fournir un enseignement sur l'histoire des idées et des institutions du moyen âge occidental d'après les méthodes positives modernes et poursuivre, dans ce domaine, par un travail de collaboration entre élèves et professeurs, des recherches scientifiques dont les résultats sont rapportés dans des publications spécialisées⁵² ». Selon cette définition, l'Institut remplit une fonction complémentaire aux facultés des lettres, des sciences sociales, de théologie et de philosophie. Cette vision articule la mission de l'Institut selon son potentiel interdisciplinaire et scientifique. Fruit de la conception d'un professeur d'expérience à l'Université de Montréal, cette vision est inclusive et encourage les collaborations interfacultaires. Elle repose sur un idéal universitaire où l'Université opère : « pour le progrès de la pensée et de la culture au Canada ». Cependant,

⁵² Lettre de Marie-Ceslas Forest à Monsieur le Secrétaire de la Province, adressée en 1941, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F.1/1.2

l'institutionnalisation de cette fonction dépend de la collaboration de l'ensemble de facultés jusqu'alors largement indépendantes les unes par rapport aux autres.

Le premier conflit entre ces deux visions prend naissance lors de la négociation des statuts par lesquels l'Institut se joindra à l'Université de Montréal. Les pères lecteurs d'Ottawa désirent renforcer leur indépendance vis-à-vis de l'Université. Animés par un sentiment d'appartenance à la mission de renouvellement doctrinal de l'Institut, les pères lecteurs demandent que l'on leur accorde les statuts à ceux d'une faculté. Concrètement, ils demandent que l'Institut soit rattaché à l'Université de Montréal directement. Or, les autorités de l'Université de Montréal ne considèrent jamais d'autres solutions que l'affiliation de l'Institut à l'Université de Montréal par l'intermédiaire de la Faculté de philosophie. Dans les mémoires du père Forest, ce dernier décrit la manière dont l'affiliation directe à la Faculté de philosophie est mal perçue par les professeurs d'Ottawa. Aux dires du doyen de la Faculté, Marie-Ceslas Forest, les professeurs d'Ottawa ne tolèrent pas d'être affiliés à une faculté n'étant pas de droit reconnue comme dominicaine⁵³.

En contrepartie, pour garantir le caractère dominicain de l'Institut, le contrat d'affiliation stipule que sa direction doit être dominicaine⁵⁴. On y accorde la propriété de la nouvelle bibliothèque à la Province dominicaine. Dans l'ensemble, ces mesures rassurent les professeurs dominicains, qui désirent inscrire leurs démarches intellectuelles dans une mission dominicaine. Cette garantie de propriété de la bibliothèque permet de rattacher les ressources des dominicains aux leviers financiers de l'Université. L'octroi d'une bourse de 10 000\$ par année du gouvernement provincial⁵⁵ s'additionne aux donations des différents couvents dominicains de la province canadienne de l'Ordre, servant à financer la première bibliothèque spécialisée en histoire de l'Université de Montréal⁵⁶.

À la rentrée académique 1942-1943, l'Institut d'études médiévales est une institution fortement dominicaine. Son caractère dominicain est garanti par son contrat d'affiliation qui reconnaît la propriété dominicaine de ses locaux et de sa propre bibliothèque. Dans l'ensemble, on y met sur pied un programme similaire à celui conceptualisé par Marie-Dominique Chenu en 1930-1931. Lors de l'année académique

⁵³ Lamonde et Lacroix, « Les débuts de la philosophie universitaire à Montréal », 66.

⁵⁴ « Le Conseil de Direction de l'Institut se compose : a) du Directeur, de l'Assistant-Directeur, du Directeur des études, du Secrétaire et du Bibliothécaire qui tous seront des dominicains » voir dans *Copie de Contrat d'affiliation de l'Institut d'études médiévales à l'Université de Montréal*, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, D35/C8.19.

⁵⁵ « C'est que le gouvernement Godbout avait donné 10,000\$ pour cette bibliothèque et on avait la promesse que ce subside serait renouvelé chaque année. Par malheur en 1944, Godbout fut renversé et Duplessis refusa de donner quoi que ce soit » voir dans Lamonde et Lacroix, « Les débuts de la philosophie universitaire à Montréal », 67.

⁵⁶ Ceux-ci profitent alors du contexte de guerre qui motivent le rapatriement de manuscrits en Amérique du Nord voir dans *L'Université de Montréal et son Institut d'études médiévales*, 1959, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, D35/C8.19.

1942-1943, le programme propose une formation axée sur l'initiation aux sources, à l'histoire médiévale et à l'étude de saint Thomas. On offre des cours d'histoire des doctrines, de la littérature médiévale, du culte chrétien, des institutions canoniques, d'introduction à l'étude de saint Thomas, etc⁵⁷. On propose également des cours d'initiation à l'histoire et des cours de spécialisation portant sur la connaissance des textes thomistes. Alors, le programme de l'Institut offre trois différents grades avec chacun une scolarité à temps plein d'une année: le premier menant au baccalauréat, le deuxième menant à la maîtrise et le troisième menant au doctorat⁵⁸.

Dès les débuts de l'Institut à Montréal, ces deux visions coexistent dans une même réalité académique. Cela met en évidence les deux réseaux dans lesquels l'Institut évolue : un réseau international catholique et un réseau universitaire canadien-français. L'articulation de ces deux visions reflète les petits désaccords entre les dominicains d'Ottawa et les dominicains établis à Montréal au sujet de la forme structurelle et programmatique de l'Institut, division entre une vision doctrinale et une vision interdisciplinaire⁵⁹.

⁵⁷ La liste de cours de 1942-1943 inclut : Histoire de la littérature médiévales, paléographie, histoire générale du Moyen âge, histoire du culte chrétien, histoire générale des doctrines, histoire des institutions canoniques, introduction à l'étude de saint Thomas, explication des textes et exercices pratiques, notions de vérité selon saint Thomas, *Intinerarium mentis ad Deum* de saint Bonaventure, notions de métaphysique de l'être selon saint Thomas, la doctrine des causes selon Aristote et saint Thomas voir dans *Exercice de Budget pour l'année académique 1942-1943 : Faculté de philosophie*, 1943, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013-46972.

⁵⁸ Lettre de Albert Landry à Société St-Jean-Baptiste, adressée le 27 novembre 1959, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013-4433.

⁵⁹ Lamonde et Lacroix, « Les débuts de la philosophie universitaire à Montréal », 68-69.

1.4. Les défis de l'institutionnalisation de sa fonction doctrinale à l'Université de Montréal

À son arrivée en 1942, l'Institut d'études médiévales tente pour la première fois d'institutionnaliser sa fonction doctrinale à l'Université de Montréal. Grâce à l'amélioration de sa situation financière et de ses structures, l'Institut renforce ses capacités en recherche et obtient les statuts lui permettant d'offrir des crédits de diplômes universitaires. L'Institut doit également convaincre l'épiscopat québécois et la Faculté de théologie de l'Université qu'il a un rôle à jouer dans la formation des prêtres et des professeurs de la province. Il doit enfin s'entendre avec la Faculté de théologie pour que les élèves inscrits à la licence en théologie puissent suivre des cours de l'Institut d'études médiévales.

Au désavantage de l'Institut, en 1942, l'Église de Rome met à l'index le pamphlet de Nouvelle Théologie de Marie-Dominique Chenu intitulé « Le Saulchoir : Une école de théologie (1937) », épisode connu sous le nom de l'Affaire Chenu⁶⁰. Émanant de la papauté, cette décision officielle remet en cause l'utilité des sciences médiévales dans les études en théologie, réitérant l'autorité de la méthode spéculative aux dépens de la méthode historico-critique. En 1947, dans une lettre au Père Audet, Benoît Lacroix explique les retombées de cette décision : « Les évêques seraient presque tous contre nous (...) je ne crois pas que le P. Langlais, tout réservé qu'il est, soit contre le P. Chenu, sauf évidemment pour ce qui a été condamné officiellement par Rome, mais il a peur. Le P. Provincial (Langlais) semble désirer que le P. Chenu ne vienne pas encore cette année, à moins que (...) sa venue ne soit pas rapportée publiquement⁶¹ ». Pour l'Institut d'études médiévales, le statut de fondateur de Chenu, porteur de légitimité, devient un symbole d'excès de « scientisme ». Dans ses mémoires, le père Forest commente cette situation : « Quant à l'Institut d'études médiévales, on savait qu'il avait été fondé par le P. Chenu dont le petit volume sur la méthode d'enseignement de la théologie au Saulchoir venait d'être mis à l'Index. On semblait craindre que le même esprit inspirât les travaux de l'Institut⁶² ».

Dans un mémoire de l'Institut adressé au Maître Général de l'Ordre dominicain, on révèle les difficultés résultant de la mise à l'index du pamphlet de son fondateur, difficultés qui entravent l'institutionnalisation de sa fonction doctrinale : « *Et comme toutes les choses nouvelles, [l'Institut] devait fatalement se heurter à l'indifférence, voire même à une certaine méfiance plus ou moins voilée, en des milieux d'ailleurs restreints [à l'Université de Montréal]. Certains milieux tenants sincères de la*

⁶⁰ Voir dans Fouilloux, « L'affaire Chenu ».

⁶¹ Lettre du P. Lacroix au P. Audet, adressée le 19 Mars 1947, APDM citée dans Michel, *La pensée catholique en Amérique du Nord*, 173.

⁶² Lamonde et Lacroix, « Les débuts de la philosophie universitaire à Montréal », 73.

philosophie traditionnelle voient d'un œil soupçonneux ce qu'ils estiment une invasion dangereuse des méthodes positives dans l'enseignement de la philosophie⁶³ ».

Cette affaire perturbe les relations entre la Faculté de théologie et l'Institut d'études médiévales. En 1947, lors de discussions sur un recours éventuel à des professeurs de l'Ordre dominicain pour la formation au doctorat (à la demande du Chancelier Mgr Joseph Charbonneau), le Conseil de la Faculté de théologie de l'Université de Montréal rejette toute prétention de l'Institut à offrir des cours à la Faculté de Théologie⁶⁴. Cette situation alimente l'antagonisme entre les sulpiciens, à qui la direction et l'enseignement de la Faculté de théologie ont été confiés, et les dominicains de l'Institut d'études médiévales. Si l'Institut et la Faculté s'adressent tous deux à l'élite catholique francophone de la province, la Faculté de théologie rassure les clercs québécois en s'opposant à la méthode multidisciplinaire progressiste proposée par l'Institut d'études médiévales. Conséquemment, la culture sulpicienne de la Faculté de théologie s'oppose à celle de la Faculté de philosophie, rattachée à un thomisme progressiste et original.

Plus concrètement, l'Affaire Chenu nuit aux demandes de l'Institut, qui souhaite obtenir la reconnaissance canonique de ses diplômes. Affilié à une faculté canonique et désirant offrir des cours canoniques, entre 1942 et 1951, l'Institut ne possède ni les statuts ni la reconnaissance collective qui lui permettraient d'offrir des cours pour l'obtention d'un diplôme canonique. Dans des mémoires de l'Institut adressés à Rome et à l'Ordre, l'auteur de ces mémoires décrit l'ambiguïté de sa situation institutionnelle : « Malgré la nature de son enseignement, malgré aussi que la plupart de ses professeurs soient des prêtres et des religieux, [IÉM] reste un Institut à caractère purement civil⁶⁵ ». Son auteur juge que cette non-reconnaissance rend le « recrutement particulièrement difficile à l'Institut d'études médiévales dans une province où l'enseignement de la philosophie est à peu près exclusivement réservé aux prêtres et aux religieux (...)»⁶⁶.

⁶³ Mémoire sur les Instituts d'études médiévales et de Psychologie de l'Université de Montréal, 1950, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F.1/1.6.

⁶⁴ Le Conseil de la Faculté de théologie ne rejette pas l'hypothèse d'une collaboration, mais s'empresse d'attirer l'attention « sur les difficultés qui pourraient aisément surgir d'une formule vicieuse de collaboration ». L'auteur cite le procès-verbal du Conseil de la Faculté de théologie du 6 Mars 1947 voir dans Madeleine Sauvé, *La Faculté de théologie de l'Université de Montréal : mémoire et histoire (1967-1997)* (Québec, Fides, 2001), 40.

⁶⁵ Marie-Ceslas Forest, *Mémoire sur l'Institut d'études médiévales présenté au Révérendissime Père Emmanuel Suarez, Maître Général de l'Ordre des Frères Prêcheurs*, Marie-Ceslas Forest s'attribue l'écriture du mémoire voir dans Lamonde et Lacroix, « Les débuts de la philosophie universitaire à Montréal », 72.

⁶⁶ Mémoire sur les Instituts d'études médiévales et de Psychologie de l'Université de Montréal, 1950, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F.1/1.6.

Entre 1942 et 1947, le personnel de l'Institut est formé pour servir une fonction doctrinale, alors que l'Église remet en question la pertinence de cette mission. La situation change lorsqu'en juillet 1947, le Pape Pie XII adresse une lettre à son Éminence le Cardinal McGuigan de Toronto à propos du *Pontifical Institute of Medieval Studies*. Dans celle-ci, le Pape insiste sur l'importance « des études doctrinales et scientifiques du Moyen Âge en général⁶⁷ » et avance que : « Il n'est RIEN DE PLUS IMPORTANT que l'avancement continu des études sacrées et profanes. Celles-ci doivent être poussées DE PLUS EN PLUS de manière que l'homme, passant des ténèbres à la merveilleuse lumière de la foi, puisse atteindre à la connaissance de la vérité (...)»⁶⁸ ». Pour l'Institut, cette lettre du pape reconnaît l'importance de ses activités. Profitant du contexte de cette déclaration, la Faculté de philosophie entreprend une campagne auprès de la Papauté pour faire reconnaître la canonicité de l'Institut d'études médiévales.

Dans ces démarches, l'Institut inscrit sa méthode historique en complémentarité avec les méthodes spéculatives : « Apporter à l'intelligibilité et à la diffusion du thomisme toutes les ressources et les fruits de la méthode historique, comme les grands commentateurs qui ont offert à l'œuvre de Saint Thomas le service et le système parfait des sciences spéculatives⁶⁹ ». À la lecture du document, on comprend bien que l'Église défavorise la spécialisation dans les universités et que, pour augmenter ses chances d'obtenir une reconnaissance canonique, l'Institut propose d' « unir la doctrine de Saint-Thomas (celle observée par l'entremise de la lecture des sources) et celle de la tradition thomiste (le néothomisme) en opposition à ceux qui appliquent une rupture factice entre cette doctrine et cette tradition ». Ces demandes illustrent la volonté de l'Institut d'énoncer sa mission selon le langage dominant au sein de l'Église.

En novembre 1950, la Congrégation des Séminaires et des Universités décide de reconnaître enfin la canonicité de l'Institut d'études médiévales et de ses cours⁷⁰. L'Institut acquiert alors les statuts essentiels à l'institutionnalisation de sa fonction doctrinale. Or, au sein de l'Église, le sentiment défavorable vis-à-vis de l'Institut s'alimente d'un discours qui décrit les institutions dominicaines de l'Université comme un foyer de « gauchistes⁷¹ ». Dans ses mémoires, Marie-Ceslas Forest commente cette perception négative en citant une description faite des dominicains dans un mémoire présenté en 1950 à

⁶⁷ Re transcription conservé et annoté dans les archives de l'IE M d'un article paru dans *Le Devoir*, Vendredi 5 Septembre 1947, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013-3510.

⁶⁸ Majuscule dans la copie retranscrite conservée aux archives voir dans *Ibid*.

⁶⁹ Mémoire sur les Instituts d'études médiévales et de psychologie de l'Université de Montréal, 1950, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F.1/1.6.

⁷⁰ *Chroniques de l'Institut*, 7 Mars 1951, APDC. Cité dans Michel, *La pensée catholique en Amérique du Nord*, 169.; aussi voir dans Marie-Ceslas Forest, *Mémoire sur la Faculté de Philosophie et sur l'Institut d'études médiévales, respectueusement présenté aux membres du Conseil des Gouverneurs de l'Université de Montréal*, 1950-51, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, D35/C8, 22.

⁷¹ Robert Rumilly, *L'Infiltration Gauchiste au Canada Français*, (Montréal, édité par l'auteur, 1956), 106.

Rome pour demander la démission de l'évêque de Montréal, Mgr Joseph Charbonneau : « Dans ce mémoire, on affirmait qu'on était en train de créer dans le Québec une scission entre les catholiques de droite et les catholiques de gauche, comme en France. Mgr Charbonneau serait à la tête des catholiques de gauche et les représentants religieux de ce mouvement seraient les Dominicains : le P. Georges-Henri Lévesque, l'Institut de Psychologie et l'Institut d'études médiévales à Montréal⁷² ». Dans ce contexte, l'Église québécoise n'envoie pas ses élèves à l'Institut. Plutôt, les clercs appelés à se spécialiser sont de plus en plus envoyés dans les institutions offrant une formation spécialisée plus orthodoxe, par exemple le Collège Pontifical Canadien à Rome⁷³.

Ce climat explique, en partie, l'attitude de la Faculté de théologie envers l'Institut d'études médiévales jusqu'en 1957⁷⁴. À ses yeux, la Faculté de philosophie représente un obstacle à son ambition de demeurer la « première faculté de l'Université de Montréal⁷⁵ ». En 1954, lorsque la Faculté de théologie reçoit le mémoire de l'Université soumis à la Commission Tremblay, celle-ci n'apprécie pas la description de l'Université au sujet de la Faculté de philosophie: « [La Faculté de philosophie] a d'ailleurs pour fonction indiscutable de voir maintenir dans l'Université l'enseignement de la religion. Ses dirigeants estiment que son budget devrait augmenter ». Cette déclaration nourrit l'antagonisme de la Faculté de théologie. En septembre 1956, le recteur Irénée Lussier demande à la Faculté de théologie d'aider l'Institut en inscrivant les doctorants en théologie à des cours du programme d'études médiévales. Le Conseil de la Faculté de théologie hésite à acquiescer à cette demande car il craint de voir leur coopération profiter à « un institut qui jusqu'ici, a eu tendance à supplanter la Faculté de Théologie⁷⁶ ». Pour justifier son refus de la demande du recteur, le Conseil cite le règlement canonique ne permettant pas l'inscription simultanée dans deux facultés. Ce règlement symbolise la fermeture de l'Église aux structures interdisciplinaires. Conséquence de cet antagonisme, les deux institutions feront l'objet en 1959 de deux critiques diamétralement opposées. Alors que l'Institut se voit reprocher de ne pas avoir assez d'étudiants et d'offrir des cours trop

⁷² Lamonde et Lacroix, « Les débuts de la philosophie universitaire à Montréal », 73.

⁷³ Fondé en 1888, le Collège Pontifical Canadien à Rome avait comme recteur le futur Cardinal Léger jusqu'en 1950 voir dans Mgr. Jean-Paul Rivet, « Monsieur le Cardinal Paul-Émile Léger septième évêque de Montréal », sous la direction du Diocèse de Montréal, *L'Église de Montréal 1836-1986*, (Montréal : Fides, 1986), 115-129. et dans Marie-Ceslas Forest, *Mémoire sur la Faculté de Philosophie et sur l'Institut d'études médiévales*.

⁷⁴ Suivant la nomination de Fernand Paradis au poste de doyen de la Faculté de Théologie, on observe l'établissement de lien plus cordial entre les deux facultés observées dans les correspondances voir dans Lettre de Fernand Paradis à Thomas Rondeau, adressée le 9 août 1956, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013-46972.

⁷⁵ Indignation est causée par le fait suivant : « Le mémoire de l'Université à l'adresse de la Commission [Tremblay] consacre à peine dix lignes à la Faculté de Théologie, alors que l'autre faculté canonique, celle de philosophie se voit accorder un traitement sept fois plus importants » voir dans Sauvé, *La Faculté de théologie de l'Université de Montréal*, 42.

⁷⁶ *Ibid.*, 44.

spécialisés, la Faculté de théologie, elle, déçoit les autorités de l'Ordre de Saint-Sulpice qui sont « [frappées] par [son] manque de rayonnement dans le domaine des publications⁷⁷ ».

Après la mise à l'index du programme théologique de Chenu, l'Institut peine à institutionaliser la fonction doctrinale qu'elle espère remplir à l'Université. Responsables de l'enseignement théologique, les Sulpiciens n'ont aucun intérêt à collaborer avec l'Institut puisqu'il s'agirait de reconnaître l'utilité de leur méthode originale, méthode critiquée par l'Église. La quête de reconnaissance d'une fonction doctrinale de l'Institut illustre la fermeture de l'Église à une approche pluridisciplinaire en théologie. Malgré cette fermeture, les membres de l'Institut persistent à se définir selon une fonction doctrinale. L'adhésion de l'Institut à sa mission doctrinale lui permet de survivre aux difficultés financières de l'Université de Montréal entre 1950 et 1959, d'une part à cause de la force de conviction des membres de l'Institut envers la mission et, d'autre part parce que cette vision s'insère dans la stratégie catholique du leadership universitaire.

⁷⁷ Discours du Supérieur Général de l'Ordre de Saint-Sulpice cité dans *Ibid.*, 48.

1.5. Les difficultés de l'Institut d'études médiévales à l'Université de Montréal (1950-1959)

En 1950, l'Université de Montréal retrouve son indépendance de gestion. On met alors fin à la tutelle de la Société d'Administration, entité décisionnelle où le Gouvernement provincial détenait l'ultime responsabilité. Avec l'acquisition de l'indépendance de gestion, le nouveau Conseil des Gouverneurs administre l'Université en tentant par tous les moyens d'éviter le retour de la tutelle gouvernementale⁷⁸. Cette volonté se confronte alors à des déficits annuels croissants et à un gouvernement critique de ces déficits persistants. Entre 1950 et 1959, ces difficultés financières entraînent le rationnement de ces ressources financières et, par ce fait, alimentent des demandes de fermeture de l'Institut d'études médiévales.

En 1951, l'Institut reçoit sa reconnaissance canonique à un moment où ces remises en question constantes suscitent un besoin pressant d'agrandir son bassin d'étudiants. Jusqu'alors frustré dans ses ambitions de participer à la formation des prêtres, l'Institut s'était contenté de former une petite clientèle d'experts. Or, avec la croissance du nombre d'étudiants, l'Université lui demande d'enrichir ses charges d'enseignement. Pour l'Institut, une voie de développement consiste dans l'enseignement dans les autres facultés qui offrent des formations plus générales.

Le premier partenariat voit le jour à la demande de l'Institut d'histoire de la Faculté des lettres. Dès sa fondation, l'Institut d'histoire demande à un professeur de l'Institut d'études médiévales, le père Antonin Papillon, de prendre en charge les cours d'histoire prémoderne⁷⁹. Dès 1948, le « prêtre » d'Antonin Papillon représente l'assise de la coopération entre l'Institut d'études médiévales et le futur Département d'histoire. Celui-ci demande la collaboration de l'Institut d'études médiévales pour deux raisons : premièrement, la Faculté des lettres n'a pas besoin de rémunérer le professeur prêtre; deuxièmement, on ne peut pas trouver de meilleur expert d'histoire médiévale dans la province de Québec.

En 1949, le doyen de la Faculté des lettres, Antoine Sideleau, et Guy Frégault, directeur de l'Institut d'histoire, officialisent l'inclusion de cours prémodernes en intégrant un certificat Antiquité-Moyen Âge dans le programme d'histoire⁸⁰. À ce moment, il existe deux programmes voués à l'étude du Moyen Âge,

⁷⁸ Bizier, *L'Université de Montréal*, 183-185.

⁷⁹ Dans un document donnant un bref historique du futur Département d'histoire, on décrit 4 professeurs comme étant professeurs fondateurs : Maurice Séguin, Michel Brunet, Guy Frégault et le « R.P. Antonin Papillon, professeur d'histoire du Moyen Âge et de l'Antiquité », voir dans *Rapport : Bref historique du département et autres renseignements*, automne 1964, AUM, Fonds du Département d'Histoire, E0016/B31.

⁸⁰ On fait le choix d'organiser le programme de l'Institut d'histoire selon les normes françaises de la licence d'histoire et, donc, d'y inclure un certificat Antiquité-Moyen Âge voir dans Lettre d'Antoine Papillon à Michel Brunet, adressée le 18 Octobre 1961, AUM, Fonds du Département d'Histoire, E0016/C60.

l'un spécialisé à l'Institut d'études médiévales et l'autre général au futur Département d'histoire. Concrètement, le certificat est créé grâce à l'aide financière de l'Institut d'études médiévales qui paie et loge les professeurs du programme. Cette situation s'explique par la disparité du financement entre l'Institut d'histoire et l'Institut d'études médiévales. En 1950, la Faculté de philosophie reçoit un budget de 70 000\$ pour ses activités, le quatrième budget en importance à l'Université de Montréal. À sa faveur, l'Institut d'études médiévales bénéficie de sources de financement diverses. L'Université rémunère ses professeurs, l'Institut scientifique franco-canadien finance partiellement la venue de professeurs français⁸¹ et les publications de l'Institut lui attirent des propositions de projets, par exemple pour la Fédération Internationale des Sociétés de Philosophie et pour l'UNESCO⁸². À ces sources s'ajoutent des contributions indirectes de l'Ordre dominicain. Les cotisations des professeurs dominicains complètent le budget de l'Institut. Jusqu'en 1951, à en croire le père Forest, l'Ordre aurait déboursé plus de 150 000\$ pour l'Institut, sans compter les contributions individuelles des professeurs dominicains. L'Université, à pareille date, aurait déboursé 150 000\$⁸³. Il revient à l'Ordre d'acheter les biens fonciers. C'est également l'Ordre qui prend en charge l'aménagement et le logement de l'Institut, en plus de payer pour l'ensemble des coûts d'opération de sa bibliothèque. De plus, l'Ordre dominicain héberge dans son couvent les professeurs invités, ce qui permet à ces derniers de résider à Montréal pendant de longues périodes, en dépit de leurs salaires peu élevés⁸⁴.

Pour l'Institut, ce financement privilégié assure le développement de son programme. Or, le faible ratio professeurs-étudiants de la Faculté de philosophie incite les autorités de l'Université à considérer la réaffectation de ces ressources, d'autant plus que cette même faculté lui rapporte le plus petit revenu en termes d'inscriptions⁸⁵. En guise de réponse aux pressions qu'il subit, entre 1951 et 1959, l'Institut d'études médiévales produit deux mémoires adressés à l'Université de Montréal avec l'intention de justifier la poursuite de ses activités. Dans ces documents officiels, l'Institut décrit ses ambitions, sa

⁸¹ Fernand Harvey, « L'Institut scientifique franco-canadien, 1926-1967, précurseur de la coopération franco-québécoise », *Bulletin d'histoire politique* 20, 1(2011), 78-79.

⁸²« (...) quatre volumes de chroniques intitulées *La Philosophie au milieu du vingtième siècle* » voir dans François Leclerc, *Collaboration d'un groupe de nos professeurs à une publication internationale texte paru dans le Quartier Latin*, 26 Janvier 1960, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013-3171.

⁸³ Aucun document officiel nous permet de saisir de montant exact de la contribution dominicaine. Le père Forest ne fait que présenter des approximations sur l'achat de biens fonciers et du paiement des intérêts. Il faut nuancer ses propos puisque ce bâtiment sert de couvent pour les membres de l'Ordre Dominicain voir dans Lamonde & Lacroix, « Les débuts de la philosophie universitaire à Montréal », 6-7. Le montant exact serait 153 183 \$, mais il ne prend pas en considération la portion couverte par l'Évêque de Montréal, Mgr. Charbonneau, en 1942-1943 et en 1943-1944. Le montant peut être reconstitué à la lecture du tableau vu dans *L'Institut d'études médiévales : quinze ans d'histoire à l'Université de Montréal*.

⁸⁴ Nous nous situons bien avant la création d'entente de partages de professeurs entre les universités, voir dans Lettre d'Albert Landry à Thomas Rondeau, le 19 Mars 1960, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, 2.1.

⁸⁵ Mémoire sur les Instituts d'études médiévales et de Psychologie de l'Université de Montréal, 1950, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F.1/1.6.

mission et son identité. En 1951, le doyen de la Faculté de philosophie, Marie-Ceslas Forest, rédige un premier mémoire à l'adresse du Conseil des Gouverneurs de l'Université de Montréal pour justifier le maintien de la Faculté de philosophie et de l'Institut d'études médiévales, tous deux visés par une remise en question de leur fonction académique⁸⁶. Plus tard, en 1957, l'Institut doit se défendre à nouveau dans un mémoire étoffé d'une cinquantaine de pages intitulé « Quinze ans d'histoire de l'Institut d'études médiévales⁸⁷ ».

Quoique ces deux mémoires aient été produits dans deux contextes différents, les griefs portés à l'égard de l'Institut se ressemblent : « Objectif mal défini », « un institut dont on ne peut se permettre les activités », « un luxe », ou « un institut n'ayant pas assez d'étudiants pour son budget⁸⁸ ». Ces mémoires décrivent le contexte institutionnel dans lequel l'Institut d'études médiévales évolue. Ils permettent de saisir la négociation en cours entre l'Institut et le Conseil des Gouverneurs pour établir une fonction académique collectivement reconnue. Puisqu'ils s'adressent à un milieu universitaire clérical, ces deux mémoires mettent l'accent sur l'appartenance de l'Institut à la mission institutionnelle religieuse de l'Université de Montréal.

Principalement, l'Université remet en question l'existence de l'Institut puisqu'il n'a pas un « nombre d'étudiants suffisant ». Dans son mémoire de 1957, l'Institut formule quelques hypothèses pour expliquer ce manque d'étudiants. Ces hypothèses décrivent les freins structurels au développement de la recherche à l'Université de Montréal. Premièrement, son programme est trop rigoureux. Entre les facultés, il n'existe pas de norme commune : « à l'Université, les conditions d'obtention des grades n'ont pas la même rigueur d'une faculté à l'autre ». À mi-chemin entre un institut de recherche et d'enseignement, le programme de l'Institut peine à justifier les bénéfices d'une charge élevée pour ses étudiants : « c'est un fait certain que des étudiants se sont inscrits ailleurs qu'à l'Institut parce qu'on leur offrait la possibilité d'y obtenir leurs grades universitaires dans des conditions beaucoup plus faciles ».

⁸⁶ Marie-Ceslas Forest, *Mémoire sur la Faculté de Philosophie et sur l'Institut d'études médiévales, respectueusement présenté aux membres du Conseil des Gouverneurs de l'Université de Montréal*, 1950-51, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, D35/C8, 22.

⁸⁷ *L'Institut d'études médiévales : quinze ans d'histoire à l'université de Montréal*.

⁸⁸ Forest, *Mémoire sur la Faculté de Philosophie et sur l'Institut d'études médiévales* et *L'Institut d'études médiévales : quinze ans d'histoire à l'université de Montréal*.

Deuxièmement, l'Institut blâme les autorités religieuses pour ne pas avoir encouragé la réussite de l'Institut, situation résultant du climat clérical défavorable à ses activités⁸⁹. Troisièmement, étant donné son approche interdisciplinaire, l'Institut initie aux sciences médiévales dans les autres facultés et offre un enseignement spécialisé dans ses cadres propres⁹⁰. Cela crée des imprécisions administratives, en gonflant le budget de l'Institut et rehaussant positivement le ratio professeurs-étudiants de la faculté récipiendaire de ses cours. Ces données importent puisque l'Université mesure la performance de ses instituts et départements selon le critère financier suivant : « si les étudiants versent, en frais de scolarité, un tiers du montant voté pour le budget annuel d'une Faculté, le nombre d'étudiants est jugé suffisant(...) ». Bien qu'il ne soit pas appliqué à la lettre, ce critère est en fait une mesure de performance pour les institutions de l'Université de Montréal. Bien qu'il ne s'agisse que d'un seul critère, celui-ci démontre qu'on valorise la quantité de l'enseignement au détriment de la qualité de l'enseignement. Donc, l'enseignement par séminaire n'est pas valorisé dans la même mesure que l'enseignement magistral. Ce critère établit les limites institutionnelles d'un programme interdisciplinaire désirant instituer une tradition d'enseignement interfacultaire. En 1957, insatisfait de son rendement, l'Université de Montréal demande la réorganisation de l'Institut ou la réaffectation de ses professeurs⁹¹.

Dans ses deux mémoires, l'Institut énonce sa mission par rapport à son milieu. Ce faisant, il se positionne stratégiquement dans le cadre de la mission catholique de l'Université de Montréal. Ainsi, le discours identitaire reflète à la fois l'identité propre de l'Institut et la culture dominante dans laquelle il évolue. Puisque le leadership décisionnel de l'Université s'identifie à un idéal catholique⁹², l'Institut, pour justifier sa survie, se définit comme organe édificateur de l'identité catholique de langue française de son université⁹³. Pour étayer cette position, en 1951 et en 1957, on cite la récente reconnaissance de la Congrégation des Séminaires et des Universités à Rome, qui décrit l'Institut comme un des « deux célèbres

⁸⁹ « (...) de la vingtaine de diocèse situés dans la Province de Québec, un seul, celui de Montréal, ne nous a jamais fourni des étudiants! (...) des nombreuses communautés religieuses de notre Province, six seulement on fait inscrire plus d'un étudiant régulier, et six autres un seul! (...) » voir dans *L'Institut d'études médiévales : quinze ans d'histoire à l'université de Montréal*.

⁹⁰ Ce constat se propose pour le programme général de la Faculté de Philosophie, pour le programme d'histoire de la Faculté des Lettres et l'Institut supérieur de Sciences Religieuses voir dans *Ibid.*

⁹¹ Dans le mémoire de 1957, on décrit la demande du Conseil des Gouverneurs de changer le nom de l'Institut : « il est appelé à élargir son nom » voir dans *Ibid.*

⁹² Dans ses mémoires écrits a posteriori, Marie-Ceslas Forest commente la réussite de ses démarches pour garantir la survie de l'Institut : « en 1951, l'Institut fut menacé de disparaître. Il dut aux démarches que je fis près du Délégué apostolique, près du Cardinal et près du Conseil des Gouverneurs de subsister » voir dans Lamonde & Lacroix, « Les débuts de la philosophie universitaire à Montréal », 68.

⁹³: « Il faudra bien aussi que l'Université démontre devant [l'opinion de l'Église] qu'elle est devenue plus catholique pour en avoir éliminé une institution approuvée par l'Église. Il faudra bien aussi que l'Université démontre devant cette même opinion qu'elle est devenue plus catholique pour en avoir éliminé une institution approuvée par l'Église » voir dans *L'Institut d'études médiévales : quinze ans d'histoire à l'université de Montréal*.

instituts » dédiés à l'approfondissement de l'étude des doctrines du Moyen Âge et qui s'appliquent « à faire rayonner le plus possible (...) l'éternelle et permanente vérité, devant nos contemporains trompés par tant d'erreurs ».

En 1951, grâce à la reconnaissance canonique des diplômes, l'Institut dispose d'un alignement stratégique entre sa fonction doctrinale et sa structure. Cet alignement devient le cœur de la défense de l'Institut, où se rencontrent science et philosophie catholique. Le mémoire de 1951 décrit la Faculté de philosophie comme la seule institution possédant à la fois une charte ecclésiastique et civile, et donc, comme la mieux établie pour servir de pont entre le laïcat et l'Église. Cet argumentaire décrit la raison d'être de l'Institut, s'ancrant foncièrement dans une volonté de dialogue entre l'Église et la société laïque⁹⁴.

Les mémoires de 1951 et 1957 mettent en relief la valeur scientifique des activités académiques de l'Institut. Cette justification présente la fonction interdisciplinaire de l'Institut comme le moteur de la mission religieuse de l'Institut. En ce sens, en 1951, on réforme le programme d'études supérieures (de deuxième et de troisième année) pour le diviser en deux troncs menant à des grades distincts: l'un spécialisé en théologie et l'autre spécialisé en philosophie⁹⁵. Dans les mots du Père Forest, cette vision d'interdisciplinarité démarque l'Institut dans sa mission d'étudier « un exemple éclatant de ce que pourrait être une culture centralisée autour de l'idée chrétienne⁹⁶ ». En 1957, cette interdisciplinarité est à la fois un facteur d'imprécision administrative, mais aussi la justification de l'importance de son maintien puisqu'on y fait un travail de « synthèse de l'ensemble de l'activité humaine pour une période donnée⁹⁷ ».

Or, en 1957, l'Université de Montréal est peu encline à l'institutionnalisation d'instituts interdisciplinaires se consacrant à la recherche. Rappelons qu'en 1942, l'Institut se joint à l'Université de Montréal grâce à l'appui du gouvernement et à l'implication de l'Église québécoise. Or, quinze ans après la fondation de l'Institut, ces deux acteurs ont retiré leur appui essentiel. L'Église s'est tournée vers la tradition des études et le gouvernement désirait limiter son implication financière. Il désirait encore moins

⁹⁴ « c'est par ses facultés canoniques et particulièrement par ses facultés de philosophie, en contact[s] plus étroit avec les autres facultés, que l'Église compte maintenir son influence dans les universitaires. Nous adressant à des évêques et à des laïques profondément chrétiens, nous croirions impertinent d'insister » voir Forest, *Mémoire sur la Faculté de Philosophie et sur l'Institut d'études médiévales*.

⁹⁵ *Modifications au programme de 1^{ère} année*, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, D48/A756 et *Historique*, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, D35/C8,19.

⁹⁶ Forest, *Mémoire sur la Faculté de Philosophie et sur l'Institut d'études médiévales*.

⁹⁷ *L'Institut d'études médiévales : quinze ans d'histoire à l'université de Montréal*.

fournir les moyens de développer la recherche et les cycles supérieurs dans les universités. Il en résulte que l'Université n'a ni les ressources ni les structures nécessaires pour institutionnaliser la recherche. À la suite du désengagement du gouvernement, l'Église possède encore le leadership de la recherche en sciences humaines. L'Institut en appelle alors à l'Église pour sauvegarder sa mission.

À l'Institut, deux problèmes structurels empêchent l'institutionnalisation de sa fonction doctrinale : le manque de coordination entre les facultés et des problèmes de financement chroniques. Appelé à remédier à ces problèmes, les dirigeants universitaires se désintéressent du problème des sciences médiévales. En effet, pour ce dernier, quelle importance revêtent les problèmes de l'Institut par rapport à la situation financière précaire de l'Université. L'Institut ne compte que 30 étudiants sur un total de 5171⁹⁸. À cause du nombre limité d'inscriptions, l'Institut apparaît comme un « sacrifice à prendre⁹⁹ » afin de rendre l'Université solvable pour l'exercice budgétaire de 1959-1960. En juin 1958, le Conseil des Gouverneurs prend la décision d'éliminer l'Institut du budget de la Faculté de philosophie. Le 26 juin 1958, le recteur Irénée Lussier demande officiellement la fermeture de l'Institut à son directeur, Albert Landry : « j'ai le très grand regret de vous dire que l'Université ne pourrait pas [en 1959-1960,] continuer l'enseignement qui se donne à l'Institut si elle était la seule à en supporter le coût. En d'autres termes, je viens vous demander pour la survie de l'Institut de trouver un bienfaiteur qui par une dotation couvrirait au moins une partie du déficit annuel supporté jusqu'à présent par l'Université seule¹⁰⁰ ».

En mai 1959, dans un mémoire adressé au Provincial de l'Ordre dominicain, le directeur de l'Institut, Albert Landry, décrit sa compréhension de l'origine de cet ultimatum qu'il attribue à : « (...) l'opposition radicale du gouvernement de la Province du Québec contre les Dominicains. Ce gouvernement, par la présence de quelques-unes de ses créatures au Conseil des Gouverneurs et dans l'administration générale de l'Université, fait pression sur l'Université pour qu'elle supprime de ses cadres ce qui ne lui plaît pas ». Cette accusation est suivie d'une explication représentative de la situation stratégique de l'Institut à l'Université : « Pour atteindre ce but, il utilise l'arme efficace d'un refus obstiné d'augmenter l'octroi annuel qu'il fait à l'Université et qui est insuffisant dans les conditions présentes vu le développement normal et nécessaire des corps universitaires, les hausses justifiées des salaires du personnel, l'augmentation du coût de la vie, etc.¹⁰¹ ». Le gel de l'octroi annuel du gouvernement provoque cette

⁹⁸ Tableau 1.2 - Inscription à l'UdeM (1954-1957).

⁹⁹ Lettre d'Irénée Lussier à Albert Landry, adressée le 26 juin 1958, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F1/1.6.

¹⁰⁰ Le déficit est le revenu des frais de scolarité moins les coûts de l'Institut voir dans *Ibid.*

¹⁰¹ Albert Landry, *L'Institut d'études médiévales*, le 12 Mai 1959, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F1/1.6.

demande de fermeture. L'Institut est victime des pressions budgétaires liées à la politique d'austérité du gouvernement.

L'Institut demande alors aux autorités ecclésiastiques d'assumer « ses responsabilités de protection et de maintien d'un organisme qui est canonique et qui donc relève d'elles¹⁰² ». Or, l'Église n'envoie toujours pas ses membres à l'Institut. Cela montre bien la discordance entre les objectifs de l'Institut, visant une élite catholique internationale, et les aspirations du clergé québécois demandant une formation rapide, théologique sûre et orthodoxe. Dans une lettre datée de 1951, le père Forest termine sa lettre en invitant le secrétaire général de l'Université, Marcel Faribault, à appuyer la survie de la Faculté de philosophie : « Je vous demande simplement de nous faire confiance, en vous disant qu'un jour ou l'autre, on est du côté des profanes¹⁰³ ». Une telle demande annonce l'émergence de deux groupes d'intérêt à l'Université, l'un profane et l'autre religieux.

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ Lettre de Marie-Ceslas Forest O.P. à Marcel Faribault, secrétaire général de l'Université de Montréal, reçu le 21 mai 1951, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, D35/C8, 19.

1.6. Conclusion

L'Institut se constitue en projet appartenant aux cycles supérieurs, avant la réglementation de ces mêmes cycles, puisque l'Ordre dominicain investit en temps et en argent dans une mission de recherche qui va au-delà des capacités de recherche normale de l'Université, capacités limitées par les exigences de la rentabilité. À la « préhistoire¹⁰⁴ » de la recherche en sciences humaines au Québec, le corps professoral vient typiquement des communautés religieuses, seul bassin de professeurs pouvant s'adonner à la recherche avec le salaire qu'on leur accorde. De plus, leur contribution en temps et en argent est primordiale pour la constitution des institutions de recherche : « si dans les desseins de la Providence, les fils de saint Dominique font historiquement partie de la catégorie des Ordres mendiants, le fait restera que, dans le cas du transfert de l'Institut d'études médiévales d'Ottawa à Montréal, ils n'auront rien mendié à l'Université¹⁰⁵ ».

À l'aube de la Révolution tranquille, les freins à l'institutionnalisation des missions de l'Institut sont nombreux : opposition au sein de l'Église à une application doctrinale des études médiévales, vision circonspecte de la recherche dans les universités, contexte politique non favorable à la recherche, conditions financières anormales, demande étudiante croissante, etc. En 1959, pour l'ensemble des facultés, l'actualisation des besoins en infrastructure et en matériel attend toujours le retour de conditions financières « normales ».

Lorsque la fonction doctrinale s'avère impossible à mettre en place, l'Institut ne peut pas se restructurer pour adopter une fonction interdisciplinaire puisqu'il ne possède ni le budget ni le personnel, et ce, sans considérer les structures de l'Université décourageant les liens interfacultaires. Or, pourquoi est-ce que l'Institut survit entre 1941 et 1959? Nous dirions que c'est grâce à une culture organisationnelle forte mobilisant l'Ordre dominicain, d'éminents chercheurs invités et des professeurs convaincus. C'est également grâce aux sympathies du milieu universitaire « au nom de l'institution [et] au nom de l'étude du Moyen Âge¹⁰⁶ ».

Entre 1942 et 1959, bien que « l'Institut demeure un programme limité dans son application¹⁰⁷ », son rayonnement international le démarque des autres institutions de l'Université, qui ne sont pas en

¹⁰⁴ Marcel Fournier, « Sociologie. Notes pour une histoire de la sociologie québécoise suivies d'éléments de réflexions sur l'avenir », *Québec 2000. Multiples visages d'une culture*. Robert Lahaise, dir. (Montréal, Les Éditions Hurtubise, 1999) : 287-322.

¹⁰⁵ *L'Institut d'études médiévales : quinze ans d'histoire à l'université de Montréal*.

¹⁰⁶ *Ibid.*

¹⁰⁷ Lettre du père Albert-Marie Landry à Mgr. Irénée Lussier, adressée le 23 Décembre 1959, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, D35/C8,20.

mesure de structurer des programmes de recherche. Si l'Institut est empêché d'instaurer un programme d'enseignement doctrinal et interdisciplinaire (d'histoire, de philosophie et de théologie), ses publications témoignent du haut niveau de ses travaux de recherche. Ses liens avec l'ISFC et l'Ordre dominicain lui permettent d'organiser un centre de recherche. Appelé par le Conseil des Gouverneurs à fermer ses portes en juin 1958, l'Institut d'études médiévales est sauvé par un changement brusque du paradigme sur le rôle du gouvernement provincial en éducation.

Chapitre 2 : la tradition dominicaine de l'Institut d'études face à la laïcisation de l'Université de Montréal (1959-1965)

Dans notre deuxième chapitre, nous décrivons les effets de la Révolution tranquille à l'Institut d'études médiévales entre 1959 à 1965. Nous décrivons également la manière dont ces réformes s'opèrent à l'Université de Montréal, plus particulièrement à l'Institut d'études médiévales. Ce faisant, nous cadrerons notre récit autour de trois phases des réformes de la Révolution tranquille à l'Université de Montréal.

La première phase remonte à l'adoption de projets de loi normalisant le financement des universités au Québec. De 1959 à 1962, ces réformes transforment les structures administratives supérieures en éducation. Dans le monde de l'éducation, ces réformes s'articulent autour d'un nouvel idéal pédagogique visant la démocratisation de l'éducation, dans le sens d'offrir une égalité d'accès en éducation. En réaction à ces changements, l'Institut entreprend une réforme axée sur l'augmentation de l'accessibilité de son programme. Celle-ci justifie la continuation de ses activités lui permettant de vivre les retombées de la normalisation des finances de l'Université de Montréal.

De 1962 à 1964, l'ouverture de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, soit la Commission Parent, amorce un débat public sur la culture décisionnelle en éducation. Par le biais de la Faculté de philosophie, l'Institut participe à ces débats en soumettant un mémoire à la commission. Si ce mémoire adopte une vision défendant le rôle de l'Église en éducation, la publication du premier tome du Rapport Parent transforme du jour au lendemain la nature du dialogue public. Après son dévoilement, on questionne de plus en plus ouvertement le poids du religieux dans la mission de l'éducation au Québec. À terme, ces questionnements mènent à un transfert du leadership de l'Église vers l'État laïc. Nous étudions comment l'Institut réagit aux débats du Rapport Parent, qui entraîne une intensification des demandes en faveur de la laïcisation de la charte canonique de la Faculté de philosophie.

Finalement, de 1964 à 1965, la publication du second tome du Rapport Parent accélère la laïcisation du système d'éducation en reconnaissant la primauté de l'État dans la gestion des curriculums et de l'enseignement. Réagissant à la trajectoire laïque prise par la société québécoise, le Cardinal Léger annonce la nomination du premier recteur laïc de l'Université de Montréal, Roger Gaudry (1965-1975). Sa nomination finalise un processus de transfert de leadership du clergé aux professionnels laïcs. Devant le rejet de sa mission doctrinale et de sa structure canonique, l'Institut affronte cette nouvelle période d'incertitude et entame sa réflexion sur l'avenir de la science médiévale dans un Québec transformé par les réformes financières, structurelles et culturelles de la Révolution tranquille.

2.1. La réforme pédagogique de l'Institut dans le contexte « québécois »

En juin 1958, confronté à la dette grandissante de l'Université de Montréal, Irénée Lussier, au nom du Conseil des gouverneurs, annonce la suspension des activités d'enseignement de l'Institut d'études médiévales pour l'année académique 1959-1960. Dans un mémoire adressé au provincial de l'Ordre dominicain en mai 1959, Albert Landry énumère les causes de cette demande : « l'opposition radicale du gouvernement de la Province de Québec contre les Dominicains » et « ses créatures au Conseil des gouverneurs [de l'Université de Montréal]¹ ». Plus loin dans le mémoire, Albert Landry critique le manque de leadership de l'Église et du gouvernement². Or, dans l'ensemble du réseau de l'éducation, ce même manque d'implication provoque une crise administrative et financière entraînant des répercussions jusqu'au niveau universitaire.

En 1959, à l'aube de la Révolution tranquille, l'Université de Montréal est limitée par l'absence de normes et de structures régissant ses activités. L'administration de l'Université y est encore l'affaire d'un petit groupe d'individus où siège le haut clergé montréalais. Dans les départements, le manque de ressources, en personnel et en argent, empêche la diversification des missions et les champs d'intérêt. Devant ce manque chronique de ressources, les départements doivent augmenter les charges d'enseignement des professeurs pour faire face à la croissance du nombre d'étudiants. Jusqu'en 1959, l'Université de Montréal peine à répondre à la demande étudiante et accumule des déficits jugés anormaux par l'État. Bref, comme l'ensemble du système, l'Université compose avec un manque de financement chronique, et celui-ci empêche la planification et la coordination de ses activités. Pour l'Institut, l'année académique 1958-1959 représente un point d'inflexion où sa survie est administrativement menacée. L'ultimatum du recteur oblige l'Institut à reconsidérer sa raison d'être, son programme et l'objectif de celui-ci dans le but de faciliter l'accès aux étudiants.

Comme suggéré par le recteur Irénée Lussier³, dès juin 1958, l'Institut se consacre à l'extension de ses services d'enseignement vers les autres facultés. En mars 1959, la Faculté des arts officialise une nouvelle collaboration avec l'Institut. Plus de 22 séries de cours sont offerts par l'Institut aux étudiants de la Faculté des arts, faculté qui offre les cours préuniversitaires à l'Université⁴. Celle-ci adhère à de nouveaux accords établis entre l'Institut et, par ordre d'importance, la section générale de la Faculté de

¹ Albert Landry, *L'Institut d'études médiévales*, le 12 Mai 1959, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F1/1.6.

² « dans quelle mesure l'autorité ecclésiastique concernée comprend et assume ses responsabilités de protection et de maintien d'un organisme et qui est canonique et qui donc relève d'elle... » voir dans *Ibid.*

³ Lettre d'Irénée Lussier à Albert Landry, adressée le 26 juin 1958, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F1/1.6.

⁴ *Institut d'études médiévales : Chronique de ses activités pour l'année académique 1958-1959*, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F1/1.7.

philosophie, l'Institut d'histoire (futur Département d'histoire), l'Institut supérieur des sciences religieuses et la Faculté de musique. Ces collaborations sont alors perçues comme la voie de développement principale pour l'Institut. Dans les chroniques des activités de l'Institut de 1958-1959, on propose que ses professeurs « [soient] même appelés à préparer des cours exclusivement à leur intention⁵ ». Après plusieurs années de difficultés administratives, ces nombreuses collaborations sont source d'optimisme pour l'extension des services académiques de l'Institut vers les autres facultés.

Bien qu'encouragé par ces partenariats, le maintien d'un programme propre à l'Institut reste en suspens. En éliminant l'Institut et, surtout, son budget, le Conseil des gouverneurs de l'Université de Montréal propose une réaffectation de son personnel vers les autres départements. Plus particulièrement, la Commission des études juge le programme de l'Institut comme trop spécialisé et, surtout, manquant de synthèse⁶. En 1958-1959, le programme de première année consiste en neuf cours, alors que le programme de deuxième et de troisième années en comprend plus du triple⁷. Ce déséquilibre fait sourciller les autorités, qui demandent un plus grand nombre de cours en première année.

Risquant de voir ses professeurs dispersés et son programme annulé, l'Institut entreprend une réforme de son programme de première année en proposant une plus grande offre de cours. En janvier 1959, l'Institut soumet à l'Université ce projet de réforme de sa première année. Son objectif est d'attirer plus d'étudiants directement à l'Institut. Par ailleurs, l'Institut modifie ses conditions d'admission pour la deuxième année de façon à permettre aux étudiants de la Faculté de philosophie et de la Faculté de théologie d'accéder directement à la deuxième année. Cette modification représente le point de départ de sa restructuration en institution d'études supérieures liée à la Faculté de philosophie et à la Faculté de théologie. Ces deux réformes visent à élargir son bassin d'étudiants en bonifiant la formation de première année et en rendant plus accessibles ses programmes de deuxième et troisième années.

Après une décennie de difficultés administratives et financières, la réforme de 1959 représente pour l'Institut la restructuration de programme la plus sérieuse depuis sa fondation. En avril 1959, la Commission des études accepte l'implantation du nouveau programme. Cependant, certaines limitations de la réforme l'empêchent d'accepter le programme de l'Institut de manière permanente. Pour la

⁵ *Ibid.*

⁶ Transcription de la réunion de la Commission des études du 6 avril 1959, AUM, Fonds du Secrétariat Général, D 35-C8,20(13,18-1,10).

⁷ Le programme de deuxième et de troisième année consiste de 36 cours alors que le programme de première année consiste de neuf cours; voir dans *Programme de cours de l'Institut d'études médiévales pour l'année académique 1958-1959*, AUM, Fonds du Secrétariat Général, D 35-C8,20(13,18-1,10).

Commission des études, le programme manque toujours de synthèse et de cohérence⁸. Bien que le programme offre plus de cours de première année, la réforme ne change pas l'objectif principal du programme, qui est d'offrir une initiation à la recherche⁹. De plus, on met en doute la fonction doctrinale de l'Institut. Dans son intervention à la Commission des études, Marc Jarry, le secrétaire général de l'Université, demande que l'on renforce l'aspect interdisciplinaire de l'Institut. Selon lui, la voie du développement se situe à la Faculté des lettres en adoptant une approche culturelle et linguistique. Suivant cette logique, Marc Jarry s'oppose aux modifications des conditions d'admissions de la deuxième année puisque ces modifications feraient des études médiévales une continuité des programmes de philosophie et de théologie. Selon Marc Jarry, c'est parce que les études médiévales touchent à des domaines comme les arts et la littérature qu'elles sont distinctes de la philosophie et de la théologie. L'intervention du secrétaire général montre une volonté grandissante d'accorder aux sciences médiévales une fonction interdisciplinaire permettant une compréhension des origines médiévales de la culture québécoise. En ce sens, dès 1960, lorsqu'on crée un nouveau poste de professeur à l'Institut, on recrute le poète et médiéviste Jacques Brault, professeur s'intéressant à la littérature médiévale¹⁰. Cette embauche amorce le processus de diversification du programme de l'Institut, programme que l'on juge pourtant déjà trop éparpillé.

Bien que les activités académiques de l'Institut d'études médiévales se maintiennent, ses difficultés administratives ne sont pas si vite réglées. Pour conclure l'affaire, le Conseil des gouverneurs accepte de repousser la décision de fermeture de mai 1958 à un vote budgétaire de janvier 1960¹¹. Au cours de l'été 1959, Albert Landry décrit la situation de l'Institut dans une lettre qu'il adresse à un ancien étudiant: « L'Institut survit toujours ... Nous attendons les nouvelles attaques pour le mois de janvier prochain; c'est à cette époque que le chantage annuel recommence...¹² ». Devant l'imminence de ce « chantage annuel », les professeurs de l'Institut préparent une réponse officielle lors d'une réunion tenue le 21 octobre 1959. Deux professeurs, Henri Dulude et Benoît Lacroix, se voient confier la tâche de « rédiger une contreproposition à l'adresse de l'Université de Montréal en fonction de la survie de l'Institut d'études

⁸ Transcription de la réunion de la Commission des études du 6 Avril 1959, AUM, Fonds du Secrétariat Général, D 35-C8,20(13,18-1,10).

⁹ Fernand Paradis, le Doyen de la Faculté de Théologie et ancien étudiant de l'Institut, est d'opinion « que si l'on compare le nouveau programme avec l'ancien il ne paraît pas y avoir une amélioration » voir dans *Ibid.*

¹⁰ *Détails concernant le personnel enseignant des études médiévales : exercice 1963-1964*, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013-3171.

¹¹ Henri Dulude et Benoît Lacroix, *Études médiévales et connaissance de l'Occident : programme d'enseignement offert par l'Institut d'études médiévales Albert le Grand*, 21 Octobre 1959, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F1/1.6.

¹² Lettre d'Albert Landry à Emmanuel Lapierre, adressé le 21 août 1959, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013-4433.

médiévales comme institut d'enseignement¹³ ». Cette contreproposition est le point culminant de la réforme du programme de première année de 1959-1960. Elle décrit en quoi le nouveau programme se différencie de l'ancien. On répond de manière anticipée à la question suivante : pourquoi est-ce que l'Institut d'études médiévales devrait-il se maintenir en tant qu'institution d'enseignement? En appendice de la contreproposition, on ajoute deux courts mémoires écrits par les professeurs invités Henri-Irénée Marrou et Paul Vignaux. Ces deux textes soumis en « copie conforme¹⁴ » mettent à profit la renommée de ces experts français pour rehausser la légitimité de leur démarche. Ces mémoires énoncent la réarticulation de la mission de l'Institut au tout début de la Révolution tranquille.

Au cœur de la réforme de l'Institut en 1959 se trouve une nouvelle articulation de son identité. Celle-ci est présentée dans le mémoire intitulé « Études médiévales et connaissance de l'Occident », préparé par Dulude et Lacroix. On y présente l'Institut comme une institution vouée à l'étude de la culture contemporaine du Québec par le biais de ses origines médiévales. Pour la première fois, on articule la mission de l'Institut d'études médiévales dans son contexte social et culturel « québécois ». Pour ce faire, l'Institut présente l'expérience médiévale comme l'origine légale, institutionnelle et culturelle du Québec : « l'aspect médiéval se manifeste explicitement dans le donné culturel et institutionnel québécois¹⁵ ». Les auteurs expliquent qu' « une meilleure connaissance de la culture médiévale entraînera une meilleure intelligence de la culture occidentale contemporaine ». Cette position idéologique lie l'Institut à un courant historiographique canadien-français qui étudie le folklore canadien-français pour mettre en évidence ses racines européennes et françaises. Le titre des cours du programme de 1960-1961 reflète la volonté d'articuler l'enseignement selon cette position : « (100) Études médiévales et connaissance de l'Occident : Bibliographie; (103) les racines médiévales de la culture contemporaine; (110) Religion et littérature d'après l'expérience médiévale ». L'adoption de cette nouvelle formulation s'accompagne d'une volonté de démocratiser la tradition de recherche à l'Institut en la rendant accessible au grand public¹⁶.

¹³ Dulude et Lacroix, *Études médiévales et connaissance de l'Occident*.

¹⁴ Expression et format utilisé pour introduire les deux textes, on note l'importance que l'Institut porte à soumettre les deux textes sans modifications voir dans Paul Vignaux, *Mémoire au sujet de la première année du programme d'études de l'Institut*, 1959, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F1/1.6 et Henri-Irénée Marrou, *Pour l'Introduction de méthodes actives dans l'enseignement de première année*, 1959, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F1/1.6.

¹⁵ Dulude et Lacroix, *Études médiévales et connaissance de l'Occident*.

¹⁶ Le troisième principe de la contre-proposition consiste de : « C) Accessibilité au grand public et source de recrutement de futurs médiévistes », voir dans *Ibid.*

Bien que l'Institut d'études médiévales veuille rendre son programme plus accessible, il persiste à définir son programme selon un idéal d'introduction à la recherche¹⁷. Ce lien entre recherche et enseignement reflète la volonté de constituer un programme d'études supérieures. Pour ce faire, on diminue l'enseignement magistral, en accordant un nombre de crédits importants aux exercices « pratiques¹⁸ ». Le mémoire de Henri-Irénée Marrou intitulé « Pour l'introduction de méthodes actives dans l'enseignement de première année », décrit l'objectif de cette pédagogie active : « Il faut que l'étudiant apprenne à travailler par lui-même, à se cultiver; [qu'il] découvre que la science n'est pas quelque chose qui existe, toute faite, et que le professeur distribue, mais qu'elle s'élabore¹⁹ ». Marrou met l'accent sur la familiarisation de l'étudiant avec le « texte source²⁰ » pour ne pas « le confiner aux interprétations qui n'ont qu'une fonction intermédiaire entre l'étudiant et les sources²¹ ».

La réforme de la première année montre une réelle ambition d'ouvrir les études médiévales à des champs d'études en dehors de la philosophie thomiste : « viser à intégrer dans ce programme tous les phénomènes de culture médiévale. Donc, éviter avec soin de se limiter à la théologie et à la philosophie, et introduire des sujets d'enseignement aussi importants que ceux qui concernent la musique, le théâtre et la prédication²² ». Or, la prise en charge d'un plus grand ensemble de sujets dilue la clarté de l'offre de service de l'Institut. Ce manque de clarté joue en défaveur de l'Institut, qui peine à se voir reconnaître une fonction claire à l'Université de Montréal. Bien que la diversification du programme de première année ouvre la porte à de nouveaux champs d'études à l'Institut d'études médiévales, il ne s'agit que d'un complément de sa fonction doctrinale.

En 1959, l'objectif du programme demeure la compréhension du thomisme dans le contexte du XIII^e siècle. Dans une lettre de recommandation adressée à la Société St-Jean-Baptiste, Albert Landry décrit l'objectif de la deuxième année du programme: « ses chances sont bonnes à réussir à s'assimiler la doctrine et les méthodes qui lui sont proposées et qu'il pourra faire œuvre utile en matière de recherche

¹⁷ Paul Vignaux décrit deux « obligations » pour l'Institut: la première, l'obligation de diffusion culturelle de l'Institut, une obligation de publier et de participer aux débats publics, et la deuxième, l'obligation d'initier à la recherche par le contact à « [l']équipement de chercheurs », une obligation d'instaurer un programme misant sur l'apprentissage pratique voir dans Vignaux, *Mémoire au sujet de la première année du programme*.

¹⁸ Dulude et Lacroix, *Études médiévales et connaissance de l'Occident*.

¹⁹ Marrou cite en exemple : « une des conférences de Gilson dans la série "L'Esprit de la philosophie médiévale" ou un livre sur l'art roman » voir dans Marrou, *Pour l'Introduction de méthodes actives*.

²⁰ Marrou prône l'utilisation de trois sortes d'exercices en classe : (1) la « bibliographie pratique », un apprentissage du maniement des principaux instruments de références, (2) des séminaires de lecture sur « une monographie moderne sur le Moyen-âge » et (3) des séminaires sur une source médiévale, « un texte original ». Marrou cite en exemple : « la *questio de ideis* de Saint. Augustin dans les 83 questions diverses, ou une lettre de St. Bernard, ou une question de la [*Summa Theologica*] » voir dans *Ibid*.

²¹ Dulude et Lacroix, *Études médiévales et connaissance de l'Occident*.

²² Marrou, *Pour l'Introduction de méthodes actives*.

et de diffusion des doctrines philosophiques²³ ». Les critères de réussite sont décrits dans une lettre d'Albert Landry à ce même étudiant : « un texte présenté pour l'obtention de ce dernier grade doit manifester que le candidat a saisi le problème qu'il étudie et qu'il sait manier convenablement les méthodes et les techniques pour le présenter d'une façon satisfaisante²⁴ ». Plus loin, Landry y décrit cette méthode convenable : « l'unique méthode est de rassembler les textes pertinents, de les étudier, et organiser pour en dégager le contenu doctrinal, tout leur contenu et rien que leur contenu. Cette méthode a comme effet d'aboutir à faire voir la notion dans sa genèse et dans son sens doctrinal (...) ». Dans ces lettres, nous remarquons l'importance accordée à la fois à une maîtrise de la méthode et à une compréhension des doctrines. En combinant étude doctrinale et étude méthodologique, l'Institut ne satisfait ni les étudiants désirant une bonne formation doctrinale ni ceux désirant une bonne formation méthodologique. Si la rigueur méthodologique de son programme décourage certains étudiants et les empêche de persévérer dans ce parcours plus difficile que d'autres, la sincérité doctrinale de sa mission lasse certains étudiants laïcs. Maurice Gill, un étudiant commençant sa deuxième année, explique son transfert à l'Université McGill en décrivant ses réticences par rapport aux travaux de l'Institut : « Il m'est actuellement impossible de m'intéresser sincèrement aux travaux de l'Institut et de la Faculté en général à cause d'une option intellectuelle que je ne partage absolument pas. Vos recherches s'inscrivent dans un système de croyances que je respecte mais que je ne fais pas mien²⁵ ».

En 1959, l'Institut propose une réforme de son programme selon une fonction interdisciplinaire qui renforce sa fonction doctrinale. On réarticule ses méthodes, tout en conservant son intention. La décennie des années 60 permettra à l'Institut d'étendre son programme. En revanche, il fera face à l'émergence d'une opinion laïque en éducation, désireuse d'une séparation entre dogme et science. Jugeant cette séparation contre-productive, l'Institut continuera de défendre le caractère doctrinal de sa mission institutionnelle.

²³ Lettre de Albert Landry à Société St-Jean-Baptiste, adressée le 27 novembre 1959, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013-4433.

²⁴ Lettre de Albert Landry à Vincent Simard, adressée le 14 août 1960, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013-4433.

²⁵ Lettre de Maurice Gill à Benoît Lacroix, adressé le 4 Janvier 1961, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013-4433.

2.2. Le mémoire de la Faculté de philosophie à la Commission Parent

Entre la soumission de la contreproposition « en fonction de la survie de l'Institut d'études médiévales comme institut d'enseignement » en octobre 1959 et le vote du Conseil des gouverneurs en janvier 1960, le premier ministre Paul Sauvé prépare les réformes en éducation de la Révolution tranquille²⁶. Les dirigeants de l'État répondent alors aux dirigeants traditionnels, qui demandent avec insistance un nouveau partage des responsabilités en éducation. Le Conseil de l'Instruction publique reconnaît académiquement les diplômes des institutions; quant au gouvernement, il administre et distribue les fonds publics « selon des normes qu'il lui appartient seul de déterminer²⁷ ». Pour les universités, ces lois instaurent un financement statutaire stable « pour leur assurer indépendance, leur expansion normale et l'accomplissement de leur haute mission²⁸ ». Dès 1960, l'État augmente les capacités financières de l'Université de Montréal. Si le Conseil des gouverneurs jugeait auparavant les activités de l'Institut comme « un luxe difficilement justifiable », l'argument perd son mordant avec l'intervention financière de l'État. Dès lors, les octrois statutaires du gouvernement permettent à l'Université de Montréal de planifier ses budgets et de mieux prévoir ses revenus. Ceux-ci renforcent les capacités des dirigeants principaux de l'Université, une direction encore cléricale et traditionnelle. L'Institut profite de la stabilisation des finances universitaires pour se développer normalement, c'est-à-dire sans crainte d'une demande de fermeture.

De 1960 à 1963, le gouvernement légifère pour transférer de plus en plus de responsabilités du Conseil de l'instruction publique vers le Ministère de la Jeunesse, pour en faire un « Ministère de l'Éducation sans le nom²⁹ ». Alors que l'État accapare de plus en plus de responsabilités administratives, son leadership jaillissant est critiqué par les dirigeants traditionnels, qui défendent « la séparation de la politique et de l'enseignement³⁰ », selon la logique qu' « en matière d'éducation, c'est (...) le devoir de l'État de protéger par ses lois le droit antérieur (...) qu'a la famille sur l'éducation chrétienne de l'enfant,

²⁶ Arthur Tremblay, *Le Ministère de L'Éducation et le Conseil Supérieur : antécédents et création, 1867-1964*, édité par Robert Blais et Marc Simard, (Québec: Presses de l'Université Laval, 1989), 97-100. et Paul Gérin-Lajoie, Nelson Michaud, et Jean-François Simard, *Le Défi de Changer les Choses : Anthologie Commentée des Discours de Paul Gérin-Lajoie*. (Québec, Presses de l'Université du Québec, Administration Publique et Gouvernance, 2018), 7-8.

²⁷ Rapport de Mgr. Albertus Martin soumis au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, en 1958, cité dans Tremblay, *Le Ministère de L'Éducation et le Conseil Supérieur*, 92.

²⁸ *Ibid.*, 98-99.

²⁹ « Ministère de l'Éducation sans le nom » est le titre du chapitre qui explique le processus législatif menant à la consolidation de pouvoir administratif éparpillé entre les différents ministères vers le Ministère de la Jeunesse entre 1960 et 1963 voir dans *Ibid.*, 113-128.

³⁰ « Il s'agit là d'un formidable accroc à un principe que la population québécoise, tant protestante que catholique, a toujours considéré comme fondamental depuis plus d'un siècle : celui de la séparation de la politique et de l'enseignement », propos de Daniel Johnson, cité dans *Ibid.*, 124.

et par conséquent aussi, de respecter le droit naturel de l'Église sur cette même éducation³¹ ». Ces affirmations sous-tendent un questionnement plus profond sur l'importance de la mission chrétienne des programmes d'enseignement. L'Université de Montréal n'est pas épargnée par ces questionnements à propos de « l'avenir religieux de la nation³² ».

En réponse à ces questionnements, en 1962, les têtes dirigeantes de la Faculté de philosophie, soit Albert Landry, Noel Mailloux, Louis-Marie Régis et Louis Lachance, adressent un mémoire à la Commission Parent³³. Dans le mémoire, les auteurs expliquent le rôle de la Faculté—son « pourquoi »—et ses ambitions—son « comment ». Ce mémoire décrit l'adhésion de la Faculté et de l'Institut à la fonction doctrinale. Dans une université composée majoritairement de catholiques, il est important de maintenir la saveur catholique de la mission. En ce sens, le mémoire défend le maintien de la charte canonique de la Faculté de philosophie, statut essentiel à l'institutionnalisation de sa fonction doctrinale.

Prônant une hiérarchie universitaire traditionnelle, le mémoire adhère à la suprématie de la philosophie thomiste³⁴. Si la théologie est bien « le principe d'unité de toutes les disciplines universitaires », c'est la Faculté de philosophie qui « se doit d'assumer office de lien organique des disciplines universitaires ». Son argumentaire aboutit à une recommandation claire : le maintien du double statut, canonique et civil, de la Faculté de philosophie. Pour les dirigeants dominicains de la Faculté de philosophie³⁵, le maintien du double statut est naturel considérant la clientèle « dans une très grande proportion, catholique ». De plus, son maintien assure l'accès des diplômés au réseau international des universités régies par des chartes catholiques.

Étant donné sa complémentarité avec la « connaissance scientifique », la Faculté se perçoit comme dotée d'une « sagesse intégrale » servant de liant entre la foi et la raison. Ainsi, le mémoire demande à la fois le maintien de la charte canonique et la mise en œuvre d'une nouvelle politique profitant à la recherche scientifique. Concrètement, la Faculté demande la création de fonds de recherche interne, de

³¹ Propos de Monseigneur Roy, évêque de Québec, le 28 Septembre 1960 cité dans *Ibid.*, 120.

³² Jacques Baillargeon et Paul Grégoire, *Sondage Religieux à l'Université de Montréal*, Mai 1961, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013-3510.

³³ *Mémoire à la Commission Royale d'Enquête sur l'Enseignement présenté par la Faculté de Philosophie de l'Université de Montréal*, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013-3171.

³⁴ « si l'enseignement dans une faculté dite canonique doit se donner selon l'esprit ou la méthode, les principes et la doctrine de Saint Thomas d'Aquin, la Faculté de philosophie n'en éprouve, pour autant, ni malaise ni regret. Au contraire, elle ne peut que s'en réjouir. Il n'y a qu'à constater le divorce contemporain de l'intelligence et de la vérité, pour reconnaître, en ce domaine même de la philosophie, la sagesse séculaire de l'Église qui a reconnu dans l'enseignement de Thomas d'Aquin un foyer de clarté intellectuelle, un sens pénétrant du vrai et du faux, une puissance d'assimilation et de synthèse qui en font une des philosophies les plus ouvertes qui soient, si du moins on a appris patiemment à la connaître! » voir dans *Ibid.*

³⁵ Louis-Marie Régis, Louis Lachance, Albert Landry, Noel Mailloux, etc.

fonds de développement pour les bibliothèques universitaires, de fonds de voyage, d'une tradition d'année sabbatique, d'une presse universitaire à l'Université de Montréal³⁶ et d'un système de subventions pour les publications scientifiques. Les auteurs du mémoire expriment leur volonté de développer une approche interdisciplinaire et interinstitutionnelle. Ils demandent également « qu'une collaboration véritable soit encouragée entre professeurs spécialisés de nos diverses universités³⁷ ».

Dans le même ordre d'idées, le mémoire remet de l'avant les idées de la réforme pédagogique de 1959 et exige que « l'exposé doctrinal se prolonge dans les recherches fructueuses des "seminars"; que les étudiants, dans leurs travaux, puissent bénéficier d'une direction plus suivie de la part des professeurs ». Au sein de cette mission, on présente l'Institut d'études médiévales comme un institut de recherche ou d'enseignement post-gradué où l'on « dispense un ensemble de disciplines destinées surtout à initier les futurs professeurs à la critique historique. On y forme à la connaissance des sources, et à la pratique des recherches et des travaux scientifiques. L'Institut atteint cette fin par l'approfondissement des matières mises à son programme : histoire des doctrines médiévales, histoire du culte, histoire des institutions et des idéologies politiques, histoire des compilations civiles et canoniques, histoire de la langue, de la littérature et des arts ».

Dans le mémoire, le rôle de l'Institut est religieux et ses ambitions sont scientifiques. Pour satisfaire ces ambitions, la Faculté entrevoit une expansion de la recherche à l'Institut. La liste des matières à son programme reflète la grandeur de ses ambitions de participation au développement de la recherche universitaire. Or, l'articulation de son rôle et de son identité demeure ancrée dans un idéal religieux.

Dans son argumentaire, la Faculté de philosophie demande que l'on élargisse la portée de son enseignement puisque la Faculté enseigne une « sagesse intégrale » de « souveraine importance » devant servir de « principe d'unité de toutes les disciplines universitaires ». Aux yeux de la Faculté, sa mission s'étend aux autres facultés, ce qui amène celles-ci à vouloir collaborer avec les autres institutions de l'Université de Montréal : « Il va sans dire que l'enseignement dans les autres facultés est non seulement utile, mais nécessaire ». Cette description du rôle académique de la Faculté de philosophie se situe dans la stratégie collaborative amorcée en 1958-1959. Dans son ensemble, l'argumentaire soutient que, de par sa fonction religieuse, il n'existe pas de barrières étanches entre la Faculté de philosophie et les autres facultés. Si, pour la Faculté de philosophie, cette fonction explique l'importance d'exporter sa « sagesse »

³⁶ Création des Presses de l'Université de Montréal le 3 Décembre 1962 voir dans Bizet, *L'Université de Montréal*, 302.

³⁷ *Mémoire à la Commission Royale d'Enquête sur l'Enseignement*.

aux autres facultés, on peut se demander si ces autres facultés sont réceptives à ce type de demande de collaboration.

Si cet argumentaire adhère à une culture cléricale, le débat « Parent » accélère la remise en question de la culture cléricale justifiant la prépondérance du religieux dans les programmes scolaires. Entre l'opinion laïque et l'opinion traditionaliste, un point de tension émerge autour du statut de la charte constituante de l'Université et, concernant l'Institut, du statut canonique de la Faculté de philosophie. Au cours de l'hiver 1962, dans une lettre adressée à un ancien étudiant espagnol, Albert Landry commente l'émergence de ces débats : « À l'Université, cependant, des choses graves se passent; le milieu est en pleine évolution et il est des professeurs et étudiants qui voudraient d'une Université laïque, purement et simplement. Se rendent-ils compte à quel point ils jouent avec le feu?³⁸ ». En terminant par un avertissement, le père dominicain affiche son opposition radicale à une laïcisation pure et simple. Les raisons de cette de cette opposition sont à rapprocher des ambitions d'Albert Landry relativement à la mission doctrinale de l'Institut.

Pour l'Institut, accepter la laïcisation de l'Université signifierait la remise en question de la fonction même de la Faculté de philosophie, le retrait du réseau universitaire catholique et la négation de sa responsabilité envers sa clientèle catholique. Or, l'énoncé de mission doctrinale de la Faculté indispose les partisans d'une plus grande laïcisation. L'exemple de l'étudiant Maurice Gill, évoqué plus haut, illustre bien ces tensions. Celles-ci émergent à nouveau lors de la réunion de l'Association des professeurs de l'Université de Montréal tenue le 28 mars 1963 : « convoqués pour étudier une partie du mémoire de l'Association relatif aux changements à apporter à la charte actuelle de l'Université, cette réunion vit soulever la question de la confessionnalité de l'Université (...). Au cours du débat, en effet, il y fut question à deux ou trois reprises de la Faculté de Philosophie et de son caractère canonique et confessionnel³⁹ ». Dans une lettre au doyen, Louis Lachance, Albert Landry demande que la Faculté de philosophie articule une réponse aux questionnements suivants : « Par les affirmations qui ont été faites, il m'a semblé clair qu'un groupe de professeurs soit opposé à cette canonicité et voulut introduire un amendement au texte présenté par l'exécutif de l'Association, qui aurait comme conséquence de déconfessionnaliser toutes les facultés, sauf ce qu'ils appellent les facultés religieuses. Par cette dernière expression, il m'est apparu qu'ils entendaient seulement la Faculté de Théologie et son département de Sciences Religieuses ». L'essence du conflit réside dans la définition qu'on fait de la philosophie. Plus précisément, on se demande

³⁸Lettre d'Albert Landry à Laureano Robles, adressée le 21 Février 1962, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013-4433.

³⁹Lettre d'Albert Landry à Louis Lachance, adressée le 2 Avril 1963, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013-3171.

si la philosophie est en soi une matière religieuse, ou encore s'il est adéquat pour l'Université de Montréal de maintenir une faculté ouvertement thomiste.

Pour Albert Landry, la mission doctrinale de l'Institut est un rôle légitime à l'Université de Montréal puisqu'elle s'adresse à la majorité catholique de Montréal⁴⁰. Or, dans le contexte du dévoilement du premier tome du Rapport Parent et des pourparlers du concile Vatican II, l'année 1963 conduit à un renversement du rapport de force entre l'opinion laïque et l'opinion traditionaliste. Alors, l'initiative du leadership se transfère de l'Église au représentant de l'État civil, le ministère de l'Éducation. Ce transfert signale le démantèlement de la place prépondérante du religieux en éducation.

⁴⁰*Mémoire à la Commission Royale d'Enquête sur l'Enseignement.*

2.3. L'Institut et la réforme culturelle de l'année académique 1963-1964

Au printemps 1963, la publication du premier tome du Rapport Parent et de la proposition du Bill 60⁴¹ intensifie le débat sur la place du religieux dans le système d'éducation. En juillet 1963, appelé à se prononcer sur le Bill 60, Monseigneur Maurice Roy, évêque de Trois-Rivières, retire l'Église du débat en admettant « [qu'il] est légitime que l'État prévoie les structures qui lui permettent d'assumer pleinement ses responsabilités⁴² ». Au nom de l'Église, les évêques du Québec reconnaissent l'entière responsabilité de l'État en éducation. À l'Université de Montréal, la prise de position des évêques discrédite les partisans du leadership religieux, eux qui voient leurs propres dirigeants admettre la légitimité du leadership étatique. Cette reconnaissance justifie la laïcisation de la gouvernance à l'Université de Montréal. De plus en plus, on demande que le leadership en éducation passe à l'État civil. Dans son ensemble, le transfert de leadership universitaire s'effectue lors de l'année académique 1963-1964. Nous laisserons à d'autres experts la tâche d'illustrer ce changement de culture qui s'opère à l'Université de Montréal. Notre ambition se borne à présenter comment, dans l'articulation de sa mission, ce changement de culture s'effectue à la Faculté de philosophie et surtout à l'Institut d'études médiévales.

Pour illustrer la réforme culturelle à la Faculté, nous comparons les descriptions faites du rôle de la Faculté de philosophie dans deux annuaires généraux de l'Université de Montréal, l'un produit à l'été 1963 et l'autre à l'été 1964. Parmi les modifications notables, soulignons deux soustractions. La première se trouve dans l'en-tête de son annuaire et décrit la mission de la Faculté de philosophie : « ce premier organisme a pour rôle une rigoureuse formation de la pensée à la lumière de la philosophie aristotélicienne et thomiste⁴³ ». La deuxième décrit l'objectif de l'enseignement de l'Institut d'études médiévales : « l'objet de cet enseignement est d'imprégner les étudiants de l'esprit des doctrines et de la civilisation médiévales (sic) afin de les mieux préparer à juger des valeurs spirituelles de l'époque contemporaine⁴⁴ ». Changement notable, on ne mentionne plus la prédominance de la philosophie aristotélicienne et thomiste. On s'abstient de présenter le programme comme une formation préparant les étudiants à « juger » de la valeur des autres. Ensemble, ces soustractions de l'été 1964 indiquent une volonté de diminuer la charge idéologique du programme de la Faculté et, de ce fait, de ne pas ouvertement embrasser sa fonction doctrinale. On ne justifiera plus l'importance du programme par cette fonction.

⁴¹ Tremblay, *Le Ministère de L'Éducation et le Conseil Supérieur*, 287-288.

⁴² *Ibid.*, 379.

⁴³ *Faculté de Philosophie* dans « Annuaires Généraux : 1963-1964 », AUM, Fonds du Secrétariat Générale, 51.

⁴⁴ *Ibid.*, 54.

Les débats du Rapport Parent encouragent l'ensemble de la société à s'interroger sur les bénéfices de la présence de missions religieuses dans les écoles. Dans le cas de l'Institut d'études médiévales, les tenants de la laïcité critiquent son affiliation à l'Ordre dominicain. Par le passé, cette affiliation suscitait des critiques provenant des tenants de l'idéologie conservatrice du Québec. Robert Rumilly, chantre de l'Union Nationale, considérait les institutions des dominicains de l'Université de Montréal comme des foyers de gauchistes. Plus particulièrement, il voyait le père Lévesque et les dominicains des universités comme « des gauchistes cultivant des noyaux de gauchistes⁴⁵ ». Ces perceptions s'intensifient dans le contexte de la création d'un ministère de l'Éducation. Lorsque la revue *Maintenant* se prononce en faveur de l'adoption immédiate du Bill 60, le mouvement *VERITAS-VIA-VITA* trouve « surprenant et navrant [que la revue *Maintenant*] dirigée par les Pères Dominicains se soit rangée du côté des agnostiques, des francs-maçons, des incroyants de toute sorte alors que les forces pédagogiques chrétiennes, catholiques et protestantes, et les forces nationales se soient rangées du côté opposé⁴⁶ ». Des échos de ces perceptions négatives nous reviennent dans une lettre de l'ancien étudiant de l'Institut, Martin Blais, à Benoît Lacroix. Il y décrit comment les professeurs de la Faculté de philosophie de l'Université Laval imaginent les dominicains : « Saint-Jure raconte que des histoires de dominicains qui vont en enfer⁴⁷ ». Dans une autre lettre, Martin Blais décrit l'opposition des membres de la Faculté de philosophie de l'Université Laval au frère Untel. Ses professeurs identifient le frère Untel à la mouvance progressiste des dominicains : « j'ai eu peur que les ennemis du frère Untel prennent sur moi leur revanche⁴⁸ ». Ces lettres rapportent que jusqu'en 1964, les dominicains de l'Université de Montréal demeurent des opposants idéologiques aux milieux plus conservateurs.

Avec l'émergence de mouvement laïc assumé, l'Institut se situe entre ces conservateurs et les partisans de la laïcité. En effet, pour ces derniers, la Faculté de philosophie, sa charte canonique et ses instituts deviennent les symboles de l'influence cléricale au sein de l'Université de Montréal. L'Association des professeurs s'était déjà prononcée en faveur de l'adoption d'une charte laïque pour la Faculté de philosophie. Pour eux, le statut canonique de la Faculté de philosophie est un symbole de l'infiltration du sacré en dehors des sciences dites « religieuses⁴⁹ ». Cette critique décrit la mise sous tutelle des sciences

⁴⁵ Rumilly, *L'Infiltration Gauchiste au Canada Français*, 106.

⁴⁶ « Le Bill 60 : des intégristes s'en prennent à *Maintenant* », *Le Devoir*, 22 juillet 1963, 3.

⁴⁷ Lettre de Benoît Lacroix à M. Martin Blais, adressée le 4 mars 1965, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/4433.

⁴⁸ Lettre de Benoît Lacroix à M. Martin Blais, adressée le 9 février 1965, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/4433. Dans une entrevue accordée à Radio-Canada, Louis-Marie Régis, directeur de l'Institut, prononce son accord avec les « vérités de faits » présentées par le frère Untel dans « *Les Insolences du Frère Untel* » voir dans Claude Sylvestre, *Premier plan*, Société Radio-Canada, le 21 novembre 1960, #18531 du Centre d'archives Gaston Miron, <http://www.crlq.umontreal.ca>.

⁴⁹ Lettre d'Albert Landry à Louis Lachance, adressée le 2 avril 1963, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013-3171.

sociales par la philosophie thomiste, tutelle décrite dans l'article « Les Conflits de disciplines : philosophie et sciences sociales au Québec : 1920-1960⁵⁰ ».

Dans un article intitulé « L'Université : Une Institution de la Classe Bourgeoise (1963) » publié dans le périodique *Parti Pris*, on décrit cette influence : « son administration est totalement dominée par le groupe clérico-bourgeois. D'une part, le haut clergé y fait sentir constamment sa domination; l'université est un autre de ses fiefs; il s'y cramponne d'autant plus solidement que la création du ministère de l'Éducation va lui enlever une partie de son influence et de son prestige. Son ingérence directe se fait particulièrement sentir sur la Faculté de Philosophie par l'intermédiaire des P. Dominicains⁵¹ ». Plus loin, l'article remet en question la culture de l'Université et sa charte, plus particulièrement le statut de la Faculté de philosophie: « La nomination d'un doyen laïc à la Faculté de Philosophie et d'un recteur laïc à l'Université ne changerait rien à la situation, quoi qu'en pensent les étudiants. Plus clérical que le curé, c'est bien le sacristain. Le problème fondamental qu'il ne sert à rien de masquer, c'est la nature pontificale de la charte de l'Université et la nature canonique de la faculté de philosophie ». De la main d'un auteur anonyme, l'article décrit l'Église comme un parasite qui se cramponne à l'Université de Montréal pour en retirer des avantages financiers. De plus, dans une critique similaire à celles adressées à l'Institut dans les années 50, on remet en question l'importance de la recherche en la décrivant comme un luxe inutile : « À tel point que dans certains domaines la valeur des diplômes de l'Université de Montréal dépasse le niveau moyen des diplômes équivalents des universités canadiennes. Ce qui n'est pas un mal en soi, bien sûr, mais n'est pas adapté à l'étape du développement culturel de notre société. C'est un produit de luxe, une consommation ostentatoire⁵² ». Avec le coût perçu des activités des instituts de la Faculté de philosophie, l'idée que l'Église profite des fonds publics pour soutenir sa mission propre se propage. À son tour, la bibliothèque de l'Institut d'études médiévales devient un symbole de l'utilisation de l'argent public par l'Ordre dominicain, une dépense ostentatoire faite à l'avantage des dominicains puisque l'Institut d'études médiévales ferait « passer de la bibliothèque centrale de l'Université à la bibliothèque du monastère Saint-Albert-le-Grand des pères dominicains les subventions consenties pour l'achat des livres spécialisés dans l'étude du Moyen-Âge, sans que l'on se pose trop de questions sur la propriété des livres ». Dans son ensemble, l'article remet en question la contribution dominicaine à l'Université, où « leur faculté » devient un lieu de bataille contre l'ingérence de l'Église.

⁵⁰ Fournier, « Les Conflits de disciplines », 207-236.

⁵¹ *L'Université : Une Institution de la Classe Bourgeoise*, *Parti Pris* 3, Décembre 1963, 60.

⁵² *Ibid.*, 63.

Dans les milieux gravitant autour de l'Université de Montréal, le contenu des articles parus dans Parti Pris est bien connu. Notons que l'un des professeurs de l'Institut, Jacques Brault, fait partie des contributeurs de première heure du périodique⁵³. Or, l'Institut décide de réagir aux attaques de Parti Pris. Dans une lettre adressée au vice-recteur de l'Université, Lucien Piché, Benoît Lacroix rétablit les faits sur le lien entre la Bibliothèque Centrale de l'Université de Montréal et la bibliothèque appartenant au monastère Albert Le Grand. Après avoir indiqué qu'il n'y a aucun transfert de fonds entre les deux bibliothèques, Benoît Lacroix insiste pour « mettre la question au clair⁵⁴ » avec l'administration de l'Université. En réponse, Lucien Piché admet que tant que l'Université ne finance pas la Bibliothèque d'études médiévales, il n'est pas question de « discuter du partage des collections qui appartiennent à l'Université. D'ici là, aucun problème⁵⁵ ». Pour le vice-recteur Lucien Piché, les passages à propos des bibliothèques parus dans « L'Université : Une Institution de la Classe Bourgeoise » sont bons pour être « jeté au panier ». Cependant, la réception de l'article ouvre la voie au dialogue sur la relation formelle entre la Bibliothèque dominicaine et l'Université de Montréal. Bien que fortement idéologique, l'argumentaire de l'article dépeint l'émergence d'une tension entre une culture universitaire laïque et la tradition dominicaine.

À l'Institut, la vitesse des changements déstabilise une organisation qui se prononçait ouvertement en faveur de changements. L'année académique 1963-1964 marque l'extension des débats publics à tous les vestiges de l'ancien système. La société québécoise se demande si, pour le Québec de demain, le thomisme, la scolastique, la mission doctrinale de l'Institut et l'identité dominicaine de la Faculté de philosophie sont à conserver ou à rejeter. Dans une lettre adressée à un ancien étudiant en avril 1964, Benoît Lacroix reconnaît qu'un large tournant a été pris

Ici au Canada pardon! Ici au Canada français pardon! Ici au Québec pardon! Au Kébec nous nous épuisons encore à discuter des problèmes de l'éducation. J'avoue que très souvent sinon le plus souvent la discussion porte plutôt sur les moyens que sur les fins. L'essentiel qui est quand même la formation de l'homme au sens le plus large est quelquefois menacé par des discussions sur le logement des étudiants, l'éclairage des salles et sur le dernier manuel de 100 pages à recommander ou à rejeter. Mais soyons charitables : les choses avancent et un tournant est pris; quand vous reviendrez vous pourrez constater vous-même sur place qu'au pays de Kébec, il y a bien des choses de changées. Je sais que vous hésitez à croire que

⁵³ Jacques Brault signe deux articles parus dans le 2^{ème} et le 4^{ème} numéro du périodique Parti-Pris

⁵⁴ Lettre de Benoît Lacroix à Lucien Piché, adressé le 24 Janvier 1964, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013-3171.

⁵⁵ Note Manuscrite de Lucien Piché à Benoît Lacroix, appel téléphonique du 26 Janvier 1964, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013-3171.

Kébec peut changer mais moi, historien du passé, je dois objectivement capituler devant le présent⁵⁶.

Dans un « Kébec changé », l'Institut reconnaît que ces liens avec l'Ordre sont source de problèmes. De plus en plus, on critique la collusion entre l'Ordre dominicain et les dominicains de l'Institut d'études médiévales. Les tenants de la laïcité critiquent la persistance de l'influence corporative religieuse à l'Université. Les dominicains perçoivent ces critiques comme de l'ingratitude face aux sacrifices consentis. Cette perception renforce la volonté des dominicains, qui désirent se retirer des activités d'une institution universitaire de moins en moins alignée avec ses activités pastorales. Or, l'importance accordée aux aides consenties par l'Ordre explique pourquoi, malgré les pressions montantes en faveur de la laïcisation de la Faculté de philosophie, l'Institut manœuvre pour maintenir son lien avec l'Ordre dominicain.

⁵⁶ Lettre de Benoît Lacroix à Noël Lajoie, adressé le 9 Avril 1964, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/4433.

2.4. La demande de reconnaissance comme centre d'étude officiel de l'Ordre dominicain

Jusqu'en 1965, l'Institut se situe entre deux institutions, l'Ordre dominicain et l'Université de Montréal. Si l'Institut possède des statuts officialisant ses liens avec l'Université et avec l'Ordre, ces deux entités n'ont aucune relation officielle. Dans son histoire, l'Institut maximise les bénéfices de ce double lien lorsque les intérêts des trois organisations convergent. L'histoire de la relation entre l'Institut, l'Ordre et l'Université tourne autour de négociations à propos du partage des coûts de l'Institut. Ces coûts incluent les frais de fonctionnement de la bibliothèque, les coûts liés à l'entretien des salles de classe, les excédents budgétaires annuels et les coûts d'hébergement des professeurs invités. Ce partage de coûts mène à des épisodes de négociations entre ces trois entités, se répétant lorsqu'une de ces deux institutions remet en question leurs contributions à l'Institut. Dès 1957, l'Ordre et l'Université espèrent tous deux diminuer leur charge financière à l'Institut. Ainsi, après une immobilisation importante de fonds assignés à la construction d'un nouvel édifice sur le chemin de la rue Côte-Sainte-Catherine, l'Ordre demande à l'Université de faire passer certaines dépenses de l'Institut au budget de l'Université de Montréal. En 1958, à la suite de ces demandes, l'Université menace la dissolution de l'Institut⁵⁷, après quoi l'Institut demande à l'Ordre une aide financière⁵⁸.

Un autre exemple de ces négociations survient en 1960. Suivant une décision du Conseil du couvent de l'Ordre, Albert Landry insiste pour que les professeurs invités non dominicains continuent à être reçus au nouveau couvent du chemin de la Côte-Ste-Catherine, tout en demandant à l'Université de Montréal l'augmentation du traitement des professeurs invités⁵⁹. Pour maintenir cette situation avantageuse, le directeur Landry négocie le partage des coûts entre l'Ordre dominicain et l'Université de Montréal.

Or, au fil des changements de la Révolution tranquille, on voit s'effriter les liens entre les dirigeants de l'Ordre dominicain et ceux de l'Université. Pour l'Ordre, l'apparition de critiques à l'égard de son implication à l'Institut provoque une remise en question de son support financier. En janvier 1964, à la suite de la parution de l'article dans le périodique *Parti Pris*, le Conseil du Couvent vise à affirmer ses droits sur sa bibliothèque en limitant le droit d'accès aux non-dominicains de l'Institut. En tant qu'unique propriétaire de cette bibliothèque, l'Ordre dominicain possède encore tous les droits sur ses règles d'utilisation. Bien que les raisons de cette décision nous échappent, celle-ci signale un refroidissement des liens entre l'Université et les dominicains. Réagissant à cette menace, Benoit Lacroix, au nom de

⁵⁷ Lettre d'Irénée Lussier à Albert Landry, adressée le 26 juin 1958, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F1/1.6.

⁵⁸ Landry, *L'Institut d'études médiévales*.

⁵⁹ « vous savez déjà que nous n'avons pu bénéficier de leurs services que parce que nous leur avons fourni l'hospitalité » voir dans Lettre d'Albert Landry à Thomas Rondeau, le 19 Mars 1960, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, 2.1.

l'Institut, demande à deux de ses professeurs, Raymond Giguère et Albert Dumont, de défendre ses intérêts, et ceux de ses membres, devant le Conseil du Couvent : « le Prieur du Monastère m'avertit que le Conseil du Convent doit prendre des mesures radicales à l'endroit des usagers de la Bibliothèque de l'Institut d'études médiévales. Je compte sur vous deux (...) pour bien sauvegarder les intérêts et la liberté des professeurs (...) ainsi que des étudiants qui voudraient se consacrer d'une façon spéciale à la recherche⁶⁰ ».

À long terme, la bibliothèque devient le dernier lien unissant l'Institut, l'Ordre et l'Université. Cependant, à court terme, ce contentieux signale le délaissement de l'Institut par l'Ordre qui l'a fondé. Pour préserver ce lien, les professeurs dominicains de l'Institut amorcent une campagne de rapprochement envers l'Ordre dominicain. Qu'est-ce qui explique cette volonté de préserver son héritage dominicain? Sur le plan idéologique, ces deux institutions partagent des convictions ainsi que des affiliations intellectuelles et institutionnelles. Sur le plan structurel, que ce soit par son soutien financier, son soutien humain ou son soutien logistique, l'Ordre dominicain est perçu comme toujours essentiel au maintien et à la survie de l'Institut. Ainsi, alors que l'ensemble de la société québécoise se dirige vers une plus grande laïcisation, l'Institut d'études médiévales mobilise son réseau pour réaffirmer ses liens avec la province canadienne de l'Ordre dominicain.

De juin 1964 à mai 1965, l'Institut fait campagne pour se voir attribuer la désignation officielle de Centre d'études médiévales de l'Ordre dominicain. Amorçant le processus en printemps 1964, Albert Landry demande la permission au provincial, Thomas Rondeau, d'aborder la question auprès de la hiérarchie dominicaine. Lors de son passage à Rome, il obtient le soutien de Jérôme Hamer⁶¹ : « celui-ci s'est montré tout à fait sympathique au projet et m'a laissé entendre qu'il appuierait notre demande si elle était présentée par la Province [canadienne] au prochain Chapitre général de Bogota », se réunissant en avril 1965⁶². Cet effort combine les ressources, les intérêts et la destinée de l'Institut et de la Province canadienne de l'Ordre dominicain. Il unifie également leurs intérêts dans la quête d'une reconnaissance prestigieuse. En septembre 1964, Landry demande au provincial, Thomas Rondeau, de présenter cette demande devant le Chapitre : « il est entendu que nous vous fournirons les précisions requises à l'appui de la demande lorsque le moment sera venu pour vous de la préparer⁶³ ». Notons que ces démarches de

⁶⁰ Lettre de Benoît Lacroix à Giguère et Dumont, adressée le 21 Janvier 1964, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013-3171.

⁶¹ Régent du Saulchoir (1956 -1963) et Secrétaire Général des études de l'Ordre Dominicain (1963-1966) voir dans « HAMER Jérôme », *Dictionnaire biographique des frères prêcheurs*, <http://journals.openedition.org/dominicains/1737>.

⁶² Lettre d'Albert Landry à Thomas Rondeau, le 12 Septembre 1964, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F.1/2.1.

⁶³ *Ibid.*

rapprochement avec l'Ordre dominicain sont facilitées par la réhabilitation de Marie-Dominique Chenu, lors du concile Vatican II⁶⁴.

En demandant une reconnaissance en tant que Centre d'études médiévales de l'Ordre, l'Institut se perçoit comme acteur clé dans un réseau international se consacrant à la philosophie médiévale. Alors, ce réseau gravite autour de la Société Internationale pour l'étude de la philosophie médiévale, fondée le 1^{er} septembre 1958 au 1^{er} Congrès international de philosophie médiévale⁶⁵. Voulant montrer son dynamisme au sein de ce réseau, l'Institut d'études médiévales entreprend en septembre 1964 l'organisation du 4^e Congrès international de Philosophie médiévale à l'Université de Montréal, prévu pour septembre 1967. L'organisation de cet événement à caractère international entraîne un optimisme sans précédent au sujet de l'Institut d'études médiévales. C'est alors que culmine le prestige international de l'Institut, qui se conçoit comme un lien entre l'Ordre et le monde universitaire. En octobre 1964, les professeurs dominicains de l'Institut adressent une requête à la province dominicaine canadienne, lui demandant une contribution financière significative pour le Congrès. La requête de l'Institut se justifie, selon eux, par son « caractère dominicain par sa direction et par le noyau de ses professeurs. De plus, une demande de reconnaissance (...) sera adressée au prochain Chapitre général de l'Ordre⁶⁶ ». La demande de reconnaissance est ici utilisée comme une raison supplémentaire pour justifier le soutien continu de la Province canadienne.

Suite à la détérioration de cette relation, cette demande de financement décrit l'évolution du contexte de l'Institut en 1964-1965. Si l'Institut redouble ses efforts pour réaffirmer son caractère dominicain, il est cependant de moins en moins approprié de l'afficher ouvertement. Dans la requête susmentionnée, on demande que la contribution soit adressée aux professeurs, et non au comité exécutif du Congrès « marquant ainsi le fait que les corporations dominicaines ne se reconnaissent AUCUNE RESPONSABILITÉ en ce qui concerne les dépenses (...) du Congrès ». Bien que les contributions proviennent de l'Ordre, on les fait parvenir par l'entremise des professeurs dominicains⁶⁷, signe du désir de limiter toute perception de collusion. Cela décrit l'évolution du contexte à l'Université de Montréal. À l'International, l'Institut resserre ses liens avec l'Ordre. En décembre 1964, l'Institut utilise les canaux de

⁶⁴ Kirwan, *Avant-garde Theological Generation*, 263 et 277.

⁶⁵ « La "Société Internationale pour l'Étude de la Philosophie Médiévale" », *Cahiers de civilisation médiévale* 3,11(1960),377.

⁶⁶ Le financement du Congrès : l'Université de Montréal, Conseil des Arts du Canada et du Québec, ancien de l'Institut, professeurs de l'Institut. L'Ordre Dominicain est appelé à offrir deux contributions de 2,500\$. Voir dans *Requête adressée à la Province dominicaine canadienne par les professeurs dominicains (...)*, présenté le 14 Octobre 1964, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F.1/2.1.

⁶⁷ « Leur vœu de pauvreté leur interdit la possibilité de contribuer par eux-mêmes au financement du Congrès et les oblige à s'adresser aux corps dominicains dont ils dépendent » voir dans *Ibid.*

recrutement de l'Ordre pour assurer la relève dominicaine, en recrutant Hyacinthe Boglioni⁶⁸, ancien de l'*Angelicum*. Cette embauche reçoit même la bénédiction du provincial dominicain de Bologne⁶⁹. Les professeurs de l'Institut appuient cette stratégie internationaliste : « cette demande (...) est la suite d'un vœu unanime du Conseil pédagogique de l'Institut d'études médiévales⁷⁰ ». Dans ces démarches, l'Institut se décrit comme spécialiste de « l'étude du moyen-âge et de la pensée de Saint Thomas d'Aquin en particulier. Des publications nombreuses et régulières, attestent dans le monde des sciences historiques une présence dont la qualité ne fait pas de doute »⁷¹. En se présentant comme un centre d'expertise dans l'étude historique de saint Thomas, l'Institut réalise la vision de Chenu d'historiciser l'étude de saint Thomas. En mars 1965, le Conseil provincial dominicain canadien envoie officiellement la demande au secrétaire général du chapitre⁷². L'avenir du projet dépend de son approbation au Chapitre général et d'un vote de la « Commission permanente des études de l'Ordre qui se réunira fin mai [1965]⁷³ ».

Dans les archives que nous avons analysées, nous n'avons trouvé aucun document attestant d'une décision finale à propos de la demande de reconnaissance de l'Institut comme Centre d'études médiévales officiel de l'Ordre dominicain. Cependant, le document officiel de la demande nous indique les causes probables de l'échec. En effet, la demande présuppose que l'Institut possède une charte canonique, que l'on conserve son statut garantissant une direction dominicaine et qu'on maintienne son caractère thomiste⁷⁴. Or, le contexte universitaire québécois de l'Institut évolue brusquement entre décembre 1964 et avril 1965. À la fin du mois de novembre, on publie le second tome du Rapport Parent. Ce second tome étend aux structures intermédiaires les débats entourant la déconfessionnalisation des structures supérieures. Point culminant du virage laïc à l'Université de Montréal, son chancelier, le Cardinal Léger, nomme en février 1965 le premier recteur laïc de l'Université de Montréal, Roger Gaudry (1965-1975). Ce dernier accède au rectorat alors que l'Université parachève la réécriture de la charte constituante de l'Université.

⁶⁸ Nous parlons ici de Pietro Boglioni (1937-2011), professeur titulaire du Département d'Histoire.

⁶⁹ Lettre de Benoît Lacroix à Thomas Rondeau (2), le 4 décembre 1964, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F.1/2.1.

⁷⁰ Lettre de Benoît Lacroix à Thomas Rondeau (1), le 4 décembre 1964, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F.1/2.1.

⁷¹ Lettre de Benoît Lacroix à Thomas Rondeau, adressée le 22 novembre 1964, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

⁷² Lettre de Thomas Rondeau à Jérôme Hamer, le 5 Mars 1965, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F.1/2.1.

⁷³ Lettre de M-J. Bazille à l'Institut d'études médiévales, le 27 Mars 1965, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F.1/2.1.

⁷⁴ « attendu, par ailleurs, que la direction de l'Institut d'études médiévales de l'Université de Montréal possède une charte canonique et qu'il est confié aux pères dominicains, attendu que le rayonnement de ses publications et de son enseignement spécialisé s'est élargi dans le monde entier, attendu que l'un des buts spéciaux de l'Institut d'études médiévales a été et reste la connaissance doctrinale historique et littéraire des œuvres de s. Thomas d'Aquin » voir dans *Institut d'études médiévales - demande de reconnaissance officielle soumise à l'Ordre Dominicain, Mars 1965*, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F.1/2.1.

Rappelons qu'en décembre 1964, un comité nommé par le Conseil des Gouverneurs termine son travail de réécriture d'un projet de charte qu'il s'apprête à proposer au gouvernement. Roger Gaudry, conscient de la nécessité de consulter l'ensemble de la population universitaire, ne propose pas ce projet. Il le porte plutôt à l'attention d'un nouveau comité institué en mars 1965. Ce comité est formé de membres du Conseil des gouverneurs, de l'Association des professeurs, de l'Association des étudiants et de l'Association des diplômés. Notons l'absence de la hiérarchie ecclésiastique⁷⁵. C'est ainsi que s'amorce une négociation interne sur le projet de charte. À terme, ce comité adopte une charte laïque pour l'Université de Montréal et pour la Faculté de philosophie. Dans ce contexte, nous pouvons nous demander ceci : quelle est l'importance accordée dans les débats du comité à la question du statut canonique de l'Institut et de la Faculté de philosophie? Est-ce que le comité consultatif a soulevé la question du statut de la Faculté? Par ailleurs, le processus de consultation a-t-il eu un impact sur la décision de laïciser la Faculté de philosophie? Dans nos démarches, nous n'avons trouvé aucune analyse retraçant l'évolution de ce processus consultatif. Cependant, la chronologie de la demande de reconnaissance nous permet d'émettre l'hypothèse suivant : lorsque l'Institut soumet sa demande de reconnaissance à l'Ordre dominicain le 4 décembre 1964, l'Institut connaît le sort réservé à sa charte constituante dans le projet initial, lui aussi soumis en décembre 1964. Cela incite l'Institut à s'assurer, dans sa demande de reconnaissance, qu'il soit : « ATTENDU, par ailleurs, que la direction de l'Institut d'études médiévales de l'Université de Montréal possède une charte canonique et qu'il est confié aux Pères Dominicains » et qu'il soit « ATTENDU que l'un des buts spéciaux de l'Institut d'études médiévales a été et reste la connaissance doctrinale historique et littéraire des œuvres de s. Thomas d'Aquin⁷⁶ ».

Sans l'ombre d'un doute, le changement de direction ébranle le statu quo à l'Université de Montréal et accélère sa transformation culturelle. Le comité piloté par Paul Lacoste, ancien de la Faculté de philosophie, reçoit le mandat de revoir la charte soumise en décembre 1964. Entre mars 1965 et avril 1966, ce comité élabore le projet de charte qui sera soumis au gouvernement puis à Rome au cours de l'été 1967. Dès avril 1966, l'ensemble de la communauté universitaire connaît la forme approximative finale de la Charte. Celle-ci fait de la Faculté de philosophie une institution laïque avec une charte civile. En laïcisant la Faculté, la communauté universitaire établit officiellement que la Faculté de philosophie n'a pas de fonction doctrinale. La laïcisation de l'Institut conduit à une remise en question fondamentale de son caractère dominicain.

⁷⁵ Jacques Rouillard, *Apprivoiser le Syndicalisme en Milieu Universitaire : Histoire du Syndicat des Professeurs et Professeuses de l'Université de Montréal*. (Montréal, Boréal, 2006), 42-43.

⁷⁶ *Institut d'études médiévales* - demande de reconnaissance officielle.

Nous pouvons conclure que l'adoption d'une charte laïque empêche totalement l'Institut d'obtenir la désignation de Centre d'études médiévales de l'Ordre dominicain. Cela dit, la suppression du caractère canonique de l'Institut menace la viabilité de ses liens futurs avec l'Ordre. Or, jusqu'à l'entrée en vigueur de sa charte laïque, l'Institut d'études médiévales continue d'opérer dans le réseau international dominicain. De novembre 1965 à juin 1966, le directeur général de la Commission Léonine⁷⁷, Pierre-Marie de Contenson (1964-1976)⁷⁸, envoie à l'Institut trois dominicains espagnols pour être formés aux études médiévales « théoriques et pratiques⁷⁹ ». À l'international, l'organisation du IVe Congrès international de philosophie médiévale élève l'Institut au sommet de son prestige. En outre, l'Institut profite encore de la reconnaissance d'organisations prestigieuses. Subissant les contrecoups de la laïcisation de la Faculté de philosophie, mais encore au sommet de son prestige, l'Institut d'études médiévales doit entreprendre de nouvelles démarches pour renégocier la fonction des études médiévales à l'Université de Montréal.

⁷⁷ La Commission Léonine est le rassemblement de chercheurs responsable de la réédition des œuvres de saint Thomas d'Aquin.

⁷⁸ Tangi Cavalin, « CONTENSON, Pierre de », *Dictionnaire biographique des frères prêcheurs*, <http://journals.openedition.org/dominicains/181>.

⁷⁹ « la formation d'un futur léonin doit d'abord comporter au moins un an d'études médiévales théoriques et pratiques avant l'entrée dans une équipe léonine (...) » voir dans Lettre de P.-M. De Contenson à Benoit Lacroix, adressé le 4 Octobre 1965, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013-4433.

2.5. La journée d'étude sur le Rapport Parent et l'humanisme traditionnel

L'année 1965 marque un tournant dans l'histoire de l'Université de Montréal. L'Institut d'études médiévales prévoit la laïcisation de la Faculté de philosophie et appréhende l'effritement de sa mission et du caractère dominicain qui la soutenait. Le contexte révolutionnaire offre l'occasion pour l'ensemble des acteurs du système de refaçonner les programmes. À l'aube de ces transformations, l'Institut doit adapter sa mission académique et sa raison d'être à l'évolution récente du Québec. En effet, alors que l'Institut s'investit dans un projet de rapprochement avec l'Ordre dominicain, le monde de l'éducation québécois se penche sur la récente publication du deuxième tome du Rapport Parent, paru en novembre 1964. Ce tome émet des recommandations de nature didactiques et pédagogiques. Contestant la primauté théologique, ce tome du rapport recommande une séparation nette entre la théologie et la philosophie⁸⁰. Au sens large, il est question de revoir la centralité du thomisme dans les programmes scolaires⁸¹. À l'Institut, on compte justifier le maintien de l'étude historique et littéraire des œuvres de Thomas d'Aquin, tout en délimitant l'espace où se rejoignent les sciences médiévales et l'esprit du Rapport Parent. Pour ce faire, l'Institut organise une journée d'étude pour aborder la relation du Rapport Parent avec les sciences médiévales, journée intitulée « le Rapport Parent et l'humanisme traditionnel⁸² ». L'Institut y énonce sa mission dans le contexte québécois postrévolutionnaire.

Le 12 avril 1965 s'ouvre la journée d'étude sur le Rapport Parent, organisée par les étudiants et les amis de l'Institut d'études médiévales. Les exposants de la journée d'étude sont pour la plupart des professeurs de philosophie ou de littérature. Ensemble, les participants décrivent les perspectives des sciences médiévales au Québec. Ils abordent son futur en commentant la pédagogie et l'humanisme proposé par le Rapport. Parmi ces conférences cinq portent sur l'enseignement préuniversitaire du Moyen Âge et de la philosophie, deux portent sur l'humanisme et une sur l'enseignement universitaire. Le programme se termine par une conférence intitulée « l'Avenir de la philosophie », présentée par le professeur invité, Louis-Bertrand Geiger. Comme pour l'ensemble de la province, la communauté des sciences médiévales est optimiste sur ses perspectives : les écoles ont besoin de professeurs; l'histoire est citée comme un outil de pédagogie « primordial », les origines médiévales de la langue française

⁸⁰ Alphonse-Marie Parent, dir., *Tome 2 : Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, (Québec, Province de Québec, collection Les classiques des sciences sociales, 1964), 231.

⁸¹ « le Rapport Parent ne parle pas explicitement du professeur de philosophie médiévale. Il ne parle pas non plus, du moins d'une façon explicite, de la philosophie médiévale. Il parle du professeur en général, de la Philosophie et du professeur de Philosophie » Voir dans Adriano Da Sylva, *Le Rapport Parent et le professeur de philosophie médiévale* communiqué lors de la Journée d'études sur le Rapport Parent, 12 avril 1965, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013-4433.

⁸² Lettre de Benoît Lacroix et de Claude Savary à Charles de Koninck, adressé le 11 Février 1965, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F.1/3.4.

demeurent un point important du cursus, on articule l'esprit de l'enseignement dans un idéal humaniste et la philosophie demeure une pierre d'assise du cursus.

Dans leur ensemble, les cinq conférences portant sur l'enseignement préuniversitaire du Moyen Âge décrivent une situation enviable pour l'Institut. La conférence de Raymond Fredette, « Statistiques et Faits », anticipe une hausse de la demande du système pour des professeurs de philosophie pour « le niveau préuniversitaire et le niveau professionnel⁸³ » en réaction au nouveau ratio maître-élève « d'un professeur pour quinze étudiants » proposé par le Rapport Parent. Puisque le Rapport confie « la responsabilité de la formation du personnel enseignant à l'Université », le communiqué prévoit une hausse de la participation de l'Institut d'études médiévales à la formation des futurs professeurs. Le même communiqué suggère d'augmenter de façon urgente le nombre de professeurs qualifiés pour que cette génération ne souffre pas d'un « enseignement insatisfaisant ». De plus, pour André Chénier, l'importance accordée à « l'éducation libérale », en contrepartie à « l'éducation pratique », laisse présager un futur optimiste pour la philosophie⁸⁴. Dans sa conférence intitulée « le Professeur de philosophie médiévale », Adriano Da Silva redéfinit l'enseignement de la philosophie conformément au propos du Rapport Parent : « la philosophie n'est plus considérée comme une science à transmettre, mais une science à refaire continuellement »; « il ne suffit pas d'apprendre de la philosophie, il faut apprendre à faire de la philosophie⁸⁵ ». Cette définition évolutive de la philosophie, similaire à celle de l'Institut, suscite l'optimisme.

En dehors de la philosophie, la journée est une occasion de redéfinir l'utilité de la science médiévale selon l'évolution du monde de l'éducation. Les participants proposent de nouveaux rôles pour les études médiévales en dehors de sa fonction doctrinale s'inscrivant dans l'étude des racines folkloriques québécoises et la conceptualisation d'un nouvel idéal humaniste-scientifique. Parmi les deux, le pivot de l'Institut vers l'étude « folklorique » est le plus concrètement réalisable. Bien que parallèles aux activités de l'Institut, les études folkloriques décrivent la culture québécoise comme une « *folk culture*⁸⁶ » qui, pour Benoit Lacroix, remonte à ses origines médiévales françaises⁸⁷. L'ensemble des communiqués propose

⁸³ Raymond Fredette, *Conjectures sur les besoins de professeurs de philosophie de l'enseignement pré-universitaire* communiqué lors de la journée d'étude sur le Rapport Parent, 12 avril 1965, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F.1/3.4.

⁸⁴ André Chénier, *Le Rapport Parent et l'histoire de l'éducation* communiqué lors de la Journée d'études sur le Rapport Parent, 12 avril 1965, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013-4433.

⁸⁵ Da Sylva, *Le Rapport Parent et le professeur de philosophie médiévale*.

⁸⁶ Christine Bricault, Anne-Marie Desdouits et Dominique Sarny. « Rétrospective de la discipline : la conception du folklore de trois pionniers Marius Barbeau, Luc Lacourcière et Carmen Roy », *Ethnologies* 26, 2, (2004), 21-56.

⁸⁷ Lacroix, Benoit, *Pourquoi aimer le Moyen Âge?*, (Montréal, Institut social populaire : L'Œuvre des tracts 367, 1950).

d'étudier le Moyen âge pour en comprendre l'héritage civilisationnel au Québec. Selon cette ambition, l'expertise de l'Institut se consacre à l'étude de la culture québécoise. Or, certaines activités de l'Institut démontrent le potentiel de cette voie. L'implication de Benoît Lacroix et de Jacques Brault à la collection « Vie des lettres canadiennes » en est un exemple⁸⁸. En 1967, Benoit Lacroix en devient le directeur⁸⁹. Combinant leur expertise en littérature et en travail d'édition, les deux professeurs préparent une édition critique des œuvres de Saint-Denys Garneau. Selon les deux professeurs, le poète exprime dans ses écrits le substrat médiéval de la culture québécoise⁹⁰.

Entérinant cette définition, la conférence de Michel Leclerc « Le Rapport Parent et le moyen âge (histoire et littérature) », propose la création d'un cours obligatoire de « civilisation médiévale » au programme secondaire classique. Michel Leclerc recommande : « que l'Institut d'études médiévales de l'Université de Montréal, le département de folklore de l'Université Laval et un comité de spécialistes des méthodes actives (avec expérience dans le domaine audio-visuel) préparent le programme et le matériel didactique de ce cours de civilisation médiévale⁹¹ ». Dans les deux cas, les experts de la civilisation du Moyen Âge appartiennent à des institutions non libellées d'histoire: à un département de folklore et à un institut de sciences médiévales. Cette approche civilisationnelle adhère à une description de la culture canadienne-française comme émergeant des racines médiévales de sa langue française et de sa religion catholique.

En dehors de l'approche littéraire, cette orientation historiographique folklorique insère l'Institut dans une tradition intellectuelle de plus en plus critiquée dans la communauté scientifique, critiquée pour sa définition uniforme de la culture québécoise⁹². Rappelons que la Révolution tranquille affirme la pluralité culturelle du Québec en se distanciant du nationalisme traditionnel exaltant la racine culturelle folklorique et catholique du Canada français. Dans une lettre à l'historien Serge Gagnon, Benoit Lacroix décrit sa position dans les débats historiographiques entourant l'héritage du régime de la Nouvelle-France : « Bien entendu, je ne partage pas tellement les idées de [Maurice] Séguin et de [Michel] Brunet. Peut-être est-ce une déviation professionnelle? Médiéviste, j'ai toujours pensé que ces historiens simplifiaient trop l'interprétation de l'histoire en datant tout de 1760. Pour moi l'explication de nos

⁸⁸ Léopold Lamontagne, *Mémoire préliminaires sur un projet Histoire de la littérature Canadienne-française*, présenté le 5 Mai 1962, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013-3510.

⁸⁹ Benoit Lacroix, *Rapport collection vie canadienne*, Mai 1967, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

⁹⁰ Madeleine Marois, *Littérature Canadienne-Française*, Société Radio-Canada, le 21 septembre 1968, #1511852 du Centre d'archives Gaston Miron, <http://www.crlq.umontreal.ca>.

⁹¹ Michel Leclerc, *Le Rapport Parent et le moyen âge (histoire et littérature)* communiqué lors de la Journée d'études sur le Rapport Parent, 12 Avril 1965, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013-4433.

⁹² Bricault, Desdouts et Sarny. « Rétrospective de la discipline », 41.

complexes... et de notre magnifique résurrection n'est pas 1760 mais dans le régime français lui-même qui a forgé notre peuple. Mais ce sont là des interprétations peut-être trop médiévales et je ne vous écris pas pour les défendre⁹³ ».

Or, l'opinion de Benoit Lacroix contraste avec un courant issu du Département d'histoire. Ce courant décrit la Conquête comme le point de rupture principal du développement culturel canadien-français. Michel Brunet critique cette vision folklorique de la culture québécoise comme étant trop homogène et donc fermée sur la diversité québécoise. En ce sens, cette position historiographique est vivement critiquée et plus ou moins abandonnée dans les années 60⁹⁴. La critique de l'approche historiographique folklorique s'insère dans une critique plus large de la tradition humaniste littéraire traditionnelle du Québec.

Lors de la journée d'étude, François Leclerc parle de l'émergence du débat entre deux camps opposés, l'un défendant le cursus classique littéraire et l'autre proposant une plus grande formation technique et scientifique : « Oppositions entre éducateurs, en particulier entre les défenseurs des humanités classiques et les promoteurs de l'enseignement des sciences⁹⁵ ». De ces deux antipodes émerge l'idée, proposée par le Rapport Parent, de renouveler l'humanisme traditionnel en trouvant « dans la diversité croissante de la connaissance une nouvelle unité de la culture⁹⁶ ». Les participants de la journée proposent de développer un programme d'humanisme-scientifique. Pour les médiévistes, l'humanisme scientifique est une voie de réconciliation entre la formation littéraire, devant fournir une « initiation aux valeurs collectives⁹⁷ », et la formation scientifique, devant fournir une compréhension des techniques. L'argumentaire de la journée nous rappelle la position de Chenu sur les causes de la séparation entre la raison et la foi, alors qu'un des participants, Andrew O'Connor, professeur de philosophie, décrit les origines de l'opposition entre l'humanisme et la Science

Le Rapport Parent parle d' "une notion trop univoque et trop exclusivement littéraire de l'humanisme"⁹⁸ comme legs de la Renaissance. Il y a suggestion d'une séparation anormale entre lettres et sciences (...) comme note le Rapport Parent c'est depuis la Renaissance qu'il existe cette séparation anormale (...) ce qui peut surprendre [du moyen âge] est la présence des "quadrivales" parmi les arts libéraux. Je suggère qu'elle constitue une reconnaissance –

⁹³ Lettre de Benoît Lacroix à Serge Gagnon, adressée le 28 Février 1967, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

⁹⁴ Lamarre, 452-456.

⁹⁵ François Leclerc, *le Rapport Parent et les vestiges de l'humanisme Traditionnel* communiqué lors de la Journée d'études sur le Rapport Parent, 12 Avril 1965, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013-4433.

⁹⁶ Parent, *Tome 2*, 19.

⁹⁷ Francis Leclerc, *le Rapport Parent et les vestiges de l'humanisme Traditionnel*.

⁹⁸ Parent, *Tome 2*, 29.

par les maîtres du moyen âge- de la valeur proprement humaine d'une culture scientifique et mathématique. (...) le moyen âge ne fut pas étranger à la conception d'humanisme scientifique. Sur ce point, le moyen âge fut plus ouvert, plus libéral que ne le sont maints théoriciens contemporains. (...) Je suis éminemment optimiste sur la possibilité d'élaborer un montage où l'humanisme scientifique agira de pair avec l'humanisme littéraire. Je suis certain que nous pourrons, enfin exorciser l'esprit de cette rivalité absurde et destructive⁹⁹.

Pour l'Institut, l'idéal de l'humanisme scientifique lui accorde une autre voie de développement. On recommande la création de programmes où on combine sciences et savoirs littéraires, par exemple avec la création d'un cours d'histoire des sciences. Ce champ d'intérêt s'accompagne d'un plus grand intérêt pour l'histoire des pensées et l'aspect pluridisciplinaire de l'étude des mentalités. Lors de la journée, on émet le souhait de former des centres de recherche subventionnés par l'État et qui auraient trait à l'histoire de la pensée et à l'histoire des sciences. André Vidricaire propose la création d'un centre de recherches « subventionné par l'État, une institution comme l'École pratique des Hautes Études de Paris. Ce serait une contribution importante au sein même de la vie culturelle du Québec et la participation de l'historien de la philosophie¹⁰⁰ ». Andrew O'Connor recommande « l'établissement – au niveau universitaire – d'instituts d'histoire et de philosophie des sciences, avec personnel enseignant et bibliothèques spécialisées. Un institut d'histoire et de philosophie des sciences rendra de nombreux services : il est le trait d'union naturel entre l'humanisme traditionnel et le nouvel humanisme scientifique¹⁰¹ ».

Dans son communiqué « Le Rapport Parent et l'histoire des institutions à l'Université », le professeur de l'Institut Claude Sutto propose l'extension des cours d'histoire institutionnels à la Faculté de droit et des lettres. Il décrit l'émergence d'une définition multidisciplinaire de l'histoire. Ici, on combine l'histoire institutionnelle avec l'histoire des mentalités et même avec l'étude des dynamiques de groupe, de la relation entre l'individu et le groupe auquel l'individu appartient. Sans évoquer clairement le mot « interdisciplinarité », Claude Sutto décrit le nouvel idéal de la recherche historique : « l'historien des institutions ne peut plus être une simple compilation des faits et de dates, dont les liaisons ne sont évidentes que sur le papier... L'historien doit utiliser au maximum les résultats de la sociologie, de l'économie, de la démographie, de la statistique. L'histoire moderne vit d'un paradoxe : spécialisation

⁹⁹ Andrew O'Connor, *Le Rapport Parent et le nouvel humanisme scientifique*, communiqué lors de la Journée d'études sur le Rapport Parent, 12 Avril 1965, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013-4433.

¹⁰⁰ André Vidricaire, *Le Rapport Parent et le statut de l'historien de la philosophie*, communiqué lors de la Journée d'études sur le Rapport Parent, 12 Avril 1965, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013-4433.

¹⁰¹ O'Connor, *Le Rapport Parent et le nouvel humanisme scientifique*.

sans cesse plus poussée des historiens, mais aussi collaboration de plus en plus étroite entre eux. Bref, on ne peut plus guère isoler arbitrairement aspect particulier de l'histoire humaine¹⁰² ».

La dernière communication de la journée donne l'occasion à l'invité d'honneur, Louis-Bertrand Geiger, de décrire la fin d'une ère et le début de l'avenir de la philosophie. Ce faisant, Geiger aborde l'avenir du thomisme au Québec : « il existe un passé mal assimilé, mettons pour parler concrètement, le thomiste et son mode d'enseignement durant de longues années, ici au Québec, il y a un phénomène d'indigestion qui vient compliquer le problème déjà très complexe de la croissance normale en philosophie et de la présence du philosophe au présent de la condition humaine. L'indigestion aussi est une présence, mais la présence, aujourd'hui, au repas d'hier ou d'avant-hier, et qui empêche justement d'être présent au repas d'aujourd'hui¹⁰³ ». Dans l'ensemble de son texte, l'auteur émet le souhait que l'avenir maintienne un intérêt pour l'ensemble de la tradition philosophique thomiste, quitte à n'étudier que son historicité¹⁰⁴. Pour défendre l'étude du thomisme, il reprend la position de l'Institut qui définit le thomisme comme étant : « une des philosophies les plus ouvertes qui soient, si du moins on a appris patiemment à la connaître!¹⁰⁵ ».

Lors de la journée d'étude sur le Rapport Parent et l'humanisme traditionnel, les participants décrivent les perspectives des sciences médiévales et de l'Institut d'études médiévales. On émet une opinion claire sur la nature de la science historique, une vision claire de ses objectifs de recherche et une définition claire de sa contribution au cursus préuniversitaire. Plus concrètement, on signale la diversification de son programme sur une base interdisciplinaire et la volonté d'insérer ces recherches dans son contexte québécois. On propose une réarticulation de l'héritage médiéval de la philosophie où l'étude des origines de la scolastique devient un véhicule de compréhension de l'humanisme, et ce, avant la scission anormale de la science et de la littérature s'opérant à la Renaissance. Dans cette optique, on étudierait l'histoire des sciences et les origines de la littérature française. Excluant Louis-Bertrand Geiger, la journée d'étude sur le Rapport Parent donne la parole à la prochaine génération des études médiévales. Elle est détachée de la tradition dominicaine qui avait forgé la première génération de l'Institut. Signe de leur optimisme, les conférenciers de la journée tournent l'Institut vers l'avenir en recommandant l'adaptation de sa mission interdisciplinaire aux réalités de la Révolution tranquille. Ils suggèrent de

¹⁰² Claude Sutto, *Le Rapport Parent et l'Histoire des institutions à l'Université* communiqué lors de la journée d'étude sur le Rapport Parent, 12 avril 1965, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F.1/3.4.

¹⁰³ Louis-Bertrand Geiger, *L'Avenir de la Philosophie* communiqué lors de la journée d'étude sur le Rapport Parent, 12 avril 1965, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F.1/3.4.

¹⁰⁴ Geiger, *L'Avenir de la Philosophie*.

¹⁰⁵ *Mémoire à la Commission Royale d'Enquête sur l'Enseignement*.

combiner la tradition aux savoirs modernes. Or, son rôle doctrinal doit faire place à une mission interdisciplinaire. Parmi les approches pluridisciplinaires, on mentionne la philosophie des sciences, l'histoire institutionnelle, la psychologie historique, l'humanisme scientifique, la civilisation médiévale, l'audiovisuel, le folklore, etc. La variété des recommandations décrit le climat de la Révolution tranquille où tous peuvent imaginer et recommander des idéaux optimistes.

Les conclusions de cette journée donnent l'occasion au directeur de l'Institut, Benoît Lacroix, d'adresser « les recommandations officielles » de la journée d'étude au sous-ministre de l'Éducation, Jean-Paul Desbiens : « à la suite d'une étude attentive du Rapport Parent, l'Institut d'études médiévales de l'Université de Montréal s'est vu dans l'obligation de réunir plusieurs professeurs et pédagogues de la Province (...) en vue de situer les études médiévales à l'intérieur des nouveaux programmes ». Plus loin, Lacroix décrit l'importance des études médiévales : « nous croyons qu'il serait juste d'étudier la pensée occidentale et nos origines à leurs sources mêmes (...) en vue d'une meilleure connaissance de la civilisation occidentale et des origines françaises de notre peuple¹⁰⁶ ». Jointe à la lettre se trouve une série de recommandations élaborées à partir des recommandations les plus pertinentes de la journée. Parmi les conférences présentées lors de la journée d'étude du 12 avril, deux sont incluses dans la lettre adressée au sous-ministre Desbiens, en copie conforme, la conférence « Le Rapport Parent et le moyen âge » de Michel Leclerc¹⁰⁷ et, en résumé, la conférence « Le Rapport Parent et l'Histoire des institutions » de Claude Sutto¹⁰⁸. Celles-ci nous intéressent puisque, respectivement, elles articulent le futur des sciences médiévales pour le niveau secondaire et pour le niveau universitaire. Au niveau préuniversitaire, Benoit Lacroix fait suite aux recommandations de Michel Leclerc : éliminer les cours de littérature médiévale et instituer un cours de civilisation médiévale obligatoire et proposer un cours optionnel sur les origines médiévales de la culture canadienne-française¹⁰⁹, un programme bien inscrit dans la tradition historiographique folklorique. Au niveau universitaire, Benoit Lacroix s'inspire du communiqué de Claude Sutto pour recommander l'implantation de cours d'histoire institutionnelle en dehors des programmes d'« histoire ». Par programmes d'histoire, Lacroix parle ici du Département d'histoire et de l'Institut d'études médiévales. Ces recommandations insèrent l'Institut dans un espace entre la littérature et l'histoire, décrivant les aspirations interdisciplinaires des études médiévales. Dans ce rassemblement

¹⁰⁶ Lettre de Benoît Lacroix à Jean-Paul Desbiens, adressée le 6 Octobre 1965, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013-3510.

¹⁰⁷ Michel Leclerc, *Le Rapport Parent et le moyen âge (histoire et littérature)*.

¹⁰⁸ Sutto, *Le Rapport Parent et l'Histoire des institutions à l'Université*.

¹⁰⁹ *Recommandations officielles* joint à lettre de Benoît Lacroix à Jean-Paul Desbiens, adressée le 6 Octobre 1965, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013-3510.

d'humanistes, l'humanisme scientifique sert d'élément d'unité entre, d'une part les sciences et la littérature et, d'une autre part, l'histoire et les sciences auxiliaires, toutes rassemblées autour d'un même objet, le Moyen Âge.

2.6. Conclusion

Entre 1959 et 1965, l'Institut d'études médiévales consolide sa mission axée sur l'initiation à la recherche. Le nouveau contexte financier lui permet de diversifier son programme. À l'International, la réhabilitation des idées de la Nouvelle Théologie lors du concile Vatican II¹¹⁰ crée un contexte favorable au développement de sa mission doctrinale. Le prestige international de l'Institut atteint un sommet avec l'organisation du IVe Congrès international de philosophie médiévale. Or, son adhésion à sa mission doctrinale le démarque à l'Université de Montréal. Ayant longtemps milité pour le renouvellement du thomisme, l'Institut subit le rejet de la prédominance du thomisme par une société en quête de modernité, ou comme le dit Geiger, « de nouveauté ». Pour les plus revendicateurs, la mission doctrinale de l'Institut symbolise l'infiltration du religieux dans une faculté non religieuse. Sa charte canonique, ses liens avec une corporation religieuse, son programme à caractère doctrinal, son rattachement au thomisme et même son objet, le Moyen Âge, le distinguent comme un symbole de la tradition religieuse et thomiste.

La réécriture de la charte de l'Université de Montréal fournit l'occasion de laïciser la Faculté de philosophie. L'Institut laïcisé subit des transformations profondes de ses structures et de ses assises institutionnelles, ce qui entraîne une nouvelle crise. Dès lors, l'Institut doit se départir d'une bonne part de ce qu'il avait été pour définir ce qu'il deviendra. Des deux fonctions l'ayant porté, seule sa mission interdisciplinaire garde sa viabilité. Or, le potentiel de l'interdisciplinarité a évolué. La science historique s'est détachée de son état de science littéraire pour ouvrir ses perspectives à l'économie, l'anthropologie, l'archéologie, la psychologie, etc. Dans cette nouvelle réalité, la vision interdisciplinaire de l'Institut s'enrichit de l'apparition de nouveaux départements institutionnalisant leurs propres sciences. Si son potentiel collaboratif augmente, l'Institut fait face à une perception de plus en plus négative à cause de son orientation idéologique. Anciennement représentant d'un christianisme progressif, l'Institut devient le symbole de la persistance de l'influence du christianisme dans le système d'éducation. En 1965, il devient clair que l'Institut doit couper tous ses liens officiels avec l'Ordre dominicain. Institutionnellement, ce détachement demande que l'Institut se trouve de nouveaux locaux à l'extérieur du couvent Saint-Albert le Grand, que le personnel dominicain revendique ses compétences individuelles et que l'Université prenne en charge la bibliothèque spécialisée de l'Institut. La journée d'étude sur le Rapport Parent et l'humanisme traditionnel signale la fin de l'articulation identitaire doctrinale de l'Institut et le début d'une négociation sur son futur interdisciplinaire. Dès lors, l'avenir de l'Institut d'études médiévales dépend de

¹¹⁰ Kirwan, 263-264.

ses capacités fédératives. Pour le futur, cette institution lègue une tradition remarquable dans le domaine de la recherche en études médiévales, mais aussi les vestiges de sa mission doctrinale.

Chapitre 3 - L'Institut d'études médiévales de 1965-1969 : la laïcisation de l'Institut et la négociation sur sa fonction future

Jusqu'en 1965, l'Institut d'études médiévales possède un statut double, canonique et civil, lui permettant d'entretenir simultanément des liens avec l'Université de Montréal et l'Ordre dominicain. Au sein de l'Université, cette structure lui accorde un certain degré d'indépendance et lui permet de se bâtir une tradition d'excellence en enseignement spécialisé et en recherche. Lors de la Révolution tranquille, l'Institut d'études médiévales subit le contrecoup des changements profonds en cours dans la société québécoise. Dans un Québec de plus en plus polarisé, l'Institut et ses dirigeants dominicains se retrouvent pris entre deux positions de plus en plus idéologiquement distinctes. D'une part, la destitution par Rome du père Henri-Marie Bradet, qui perd son poste d'éditeur de la Revue *Maintenant* à l'été 1965, symbolise le rejet du catholicisme progressiste en plein essor au Couvent des Dominicains Saint-Albert le Grand. D'autre part, on critique, au sein de l'Université de Montréal, la présence dominicaine à la Faculté de philosophie. Cette dynamique contribue à fragiliser la position stratégique de l'Institut, alors que la communauté universitaire demande sa laïcisation. Cette laïcisation entraîne le désengagement financier de l'Ordre dominicain de toutes les activités de l'Institut. S'ensuit le transfert des locaux de l'Institut vers des bâtiments de l'Université et le début d'une longue négociation entre l'Université et l'Ordre dominicain pour la prise en charge financière de la bibliothèque d'études médiévales par l'Université. De plus, le rejet de la fonction doctrinale de l'Institut entraîne la reconstitution de ses statuts académiques et la refonte de son programme. S'inspirant de la Journée d'étude sur le Rapport Parent, les professeurs de l'Institut réajustent les fondements de la mission académique de l'Institut pour l'harmoniser avec l'évolution du contexte québécois.

La première partie de ce chapitre examine comment l'Institut redéfinit son objet d'étude, les études médiévales, pour justifier une réforme ambitieuse de ses programmes et de ses statuts académiques. Lors d'un processus interne, les professeurs de l'Institut établissent les principes de cette réforme en l'articulant autour de l'interdisciplinarité et de l'enseignement spécialisé. Ce processus révèle les grandes aspirations des jeunes professeurs de l'Institut. Leurs propositions décrivent un idéal de recherche interdisciplinaire au sein d'une structure interfacultaire forte. Désirant mettre en œuvre cet idéal, l'Institut entame un dialogue avec la communauté universitaire pour élaborer les mécanismes de l'interdisciplinarité à l'Université et établir les formules de fonctionnement d'un tel programme interfacultaire.

Dans la seconde partie, nous décrivons le processus de consultation qui accompagne la réforme des programmes et des statuts académiques de l'Institut. Ce processus s'entame à un moment où l'ensemble des départements de l'Université de Montréal entreprennent leur propre réforme post-Révolution tranquille. Dans ce contexte, l'Université déploie un effort de coordination et de planification sans précédent. Devant l'alourdissement des tâches administratives, l'administration universitaire organise sa bureaucratisation par le biais d'un renforcement des départements. Pour répondre à une série de questionnements que soulève son projet interdisciplinaire, l'Institut met sur pied le Comité des Instituts Interdisciplinaire d'Université pour déterminer les mécanismes de l'interdisciplinarité à l'Institut et à l'Université. Dans le cadre de ce comité rassemblant l'Institut et ses partenaires départementaux, l'Institut négocie les tenants de sa formule interdisciplinaire, les mécanismes de collaboration interfacultaire, la structure des cycles supérieurs et le partage du domaine de la recherche historique à l'Université de Montréal, partage qui concerne l'Institut d'études médiévales et le Département d'histoire. Cette négociation sur l'avenir de son programme interdisciplinaire nous permet d'explorer, au-delà des enjeux spécifiques à l'Institut, toute une série de questions sur l'interdisciplinarité à l'Université de Montréal.

Finalement, nous décrivons les conséquences de cette réforme sur l'Institut d'études médiévales. Au terme des débats entourant la réforme postévolutionnaire de l'Université de Montréal, les ambitions de l'Institut se plient aux demandes du Département d'histoire, qui s'oppose à la reconnaissance d'une fonction interdisciplinaire à l'Institut. Nous décrivons ce conflit qui mène à la dilution du projet interdisciplinaire de l'Institut. L'échec de la réforme de l'Institut d'études médiévales soulève des problématiques qui vont motiver l'adoption de nouvelles structures académiques à l'Université de Montréal.

3.1. Les transformations structurelles de la Révolution Tranquille à l'Université de Montréal

À la rentrée d'automne de l'année académique 1965-1966, l'Université entame sa première année sous une administration laïque. Il s'agit d'un tournant définitif de son histoire. En comparant les annuaires généraux de 1964-1965 à ceux de 1965-1966, on note un changement marquant dans le discours identitaire de l'Université de Montréal. En 1964-1965, dernière année où le message du recteur est rédigé par un membre du clergé, l'annuaire proclame fièrement son ralliement aux deux piliers de l'identité canadienne-française traditionnelle : « française de caractère, ouvertement catholique, l'Université de Montréal progresse en accomplissant l'œuvre de lumière qui est sienne (...) Sauvegarde de la culture française dans le coin le plus dense et le plus cosmopolite de la province de Québec (...) »¹. Cette définition contraste avec celle de l'année 1965-1966 où l'on relègue au passé le caractère catholique de l'Université : « Française d'inspiration et par la langue de son enseignement, catholique par ses origines et par le caractère de ses facultés ecclésiastiques (...) »². Plus loin, on note une adhésion à un nouvel idéal plus ouvert à la diversité québécoise : « l'Université accueille sans distinction ceux dont le français n'est pas langue maternelle ou qui ne sont pas de sa confession ». Dans cet annuaire publié pour l'automne 1965, l'Université de Montréal rompt avec son passé et entreprend son expansion normale : « depuis quelques années et pour plusieurs autres encore, on a vu et on verra s'élever de nombreux bâtiments dont la construction répond à l'expansion de l'enseignement supérieur et du nombre des étudiants ».

À l'Université, les départements entament alors une période d'expansion de leurs programmes et de leurs fonctions. À l'Institut, l'année 1965-1966 signale la fin de son adhésion à une fonction doctrinale. Comme les autres départements, l'Institut adopte une perspective de croissance de ses fonctions académiques. Il amorce une négociation pour institutionnaliser une fonction interdisciplinaire. Jusqu'en 1965, l'Institut remplissait sa fonction doctrinale à travers une approche interdisciplinaire. L'Institut doit redéfinir son rôle interdisciplinaire en se distanciant de son ancienne mission doctrinale.

À la rentrée d'automne de l'année académique 1966-1967, l'Institut d'études médiévales entame son année en étant conscient de la laïcisation que l'on réserve à la nouvelle charte constituante de la Faculté de philosophie. Avec la laïcisation de sa charte, l'Institut devient ipso facto une organisation civile composée d'experts en histoire des doctrines, en théologie et en philosophie thomiste. Pour suivre l'évolution de la culture organisationnelle à l'Université de Montréal, l'Institut doit adapter son énoncé

¹ Irénée Lussier, *L'Université de Montréal* dans « Annuaires Généraux : 1964-1965 », AUM, Fonds du Secrétariat Générale, D-0035.

² Roger Gaudry, *L'Université de Montréal* dans « Annuaires Généraux : 1965-1966 », AUM, Fonds du Secrétariat Générale, D-0035.

de mission académique aux idéaux émergents et au développement des études médiévales. Étant donné sa laïcisation, son approche interdisciplinaire ne doit pas seulement être sa façon de faire, mais aussi devenir sa raison d'être. Dès lors, l'Institut diversifie ses champs d'intérêt. Cette diversification s'effectue grâce au renouvellement de ses professeurs par l'embauche de spécialistes dans des domaines de plus en plus éloignés des considérations philosophiques et théologiques.

Au cours des années 60, la Faculté de philosophie encourage certains de ses plus anciens professeurs à prendre leur retraite pour ouvrir leurs postes à une nouvelle génération de médiévistes. Notons que certains continuent leur enseignement en tant que professeurs invités³. Parmi ces professeurs, mentionnons : Louis-Marie Régis, Antonin Papillon, Paul-Marie Pilon. Entre 1965 et 1966, l'Institut embauche deux nouveaux professeurs dominicains à temps partiel : Jean Gagné, spécialisé en histoire des rapports entre la philosophie et les sciences, et Pierre Pelletier, spécialisé dans le rapport de la philosophie et du droit⁴. Ces deux embauches permettent l'extension des domaines d'études de l'Institut vers le domaine de l'histoire institutionnelle et de l'histoire des sciences, comme demandé lors de la Journée d'étude sur le Rapport Parent. Prévus pour le secteur d'histoire des sciences, l'embauche de Jean Gagné nous intéresse puisqu'il initie un nouveau partenariat entre l'Institut d'études médiévales et la Faculté des sciences. Jean Gagné est embauché en même temps à la Faculté des sciences pour y établir une chaire de recherche en histoire des sciences.

Ce partenariat illustre la voie choisie pour l'avenir du programme, un programme interfacultaire s'adressant directement aux autres facultés de l'Université. Parmi ces facultés, on compte celle avec lesquelles l'Institut collaborait déjà, la Faculté des lettres, des sciences sociales et de philosophie, et d'autres facultés où s'amorcent de nouvelles collaborations, comme avec la Faculté des sciences et la Faculté de droit. De 1942 à 1965, le problème des sciences médiévales à l'Université de Montréal se comprend par son incapacité à définir clairement sa fonction au sein de ces facultés. Jusqu'en 1959, l'Institut souffre de son incapacité à s'immiscer dans les programmes de théologie. En réaction, l'Institut entame des partenariats avec les autres facultés, principalement à la Faculté des arts, la Faculté des lettres et la Faculté de philosophie. Ces facultés profitent de leur présence à l'Université pour élargir la portée de leur programme. L'Institut d'études médiévales est alors grandement apprécié pour son partage de

³ Lettre d'Antonin Papillon à Roland Lamontagne, adressée le 8 août 1968, AUM, Fonds du Département d'Histoire, E0016/C60. et Feuille Titre de Cours de l'Institut d'études médiévales 1967-1968, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/46972.

⁴ Lettre de Benoît Lacroix à Lucien Martinelli, adressée le 28 Février 1966, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/3510.

personnel, mais aussi, pour sa capacité à inviter d'éminents professeurs tels Henri-Irénée Marrou⁵, Louis-Bertrand Geiger et Paul Vignaux.

Faute de personnel compétent ou de budgets, les autres facultés reconnaissent la fonction d'enseignement que l'Institut d'études médiévales peut remplir au sein de leur faculté. Après 1959, la croissance de la clientèle étudiante justifie le développement rapide des programmes. Bien que ces fondations multiplient les partenaires potentiels de l'Institut, le développement des départements fait apparaître des recouvrements académiques jusqu'alors inexistant à l'Université de Montréal. Entre 1960 et 1967, on fonde successivement le Département d'anthropologie (1961), d'histoire (1962), d'études anglaises (1962), d'études françaises (1962), d'études classiques (1962), de linguistique (1962), de géographie (1963), d'histoire de l'art (1965), de langues et littératures modernes (1965), de philosophie (1967)⁶. Pour un institut interdisciplinaire, ces recouvrements sont à la fois une menace et une opportunité. En mars 1964, lorsque l'Institut organise une « Conférence sur le folklore du Canada français⁷ », Lucien Piché demande au nom du Département d'anthropologie que l'Institut justifie l'organisation d'une conférence qui devrait relever du département⁸. De plus grande importance, le Département d'histoire entame le développement de son programme d'histoire prémoderne.

En 1961-1962, dans le contexte de la création d'une « licence en histoire » et de sa restructuration en Département d'histoire, Michel Brunet décide de conserver le certificat Antiquité-Moyen-Âge de l'Institut d'histoire. De plus, le directeur du Département d'histoire suit les suggestions d'Antonin Papillon, qui lui demande une bonification des cours offerts à l'Institut d'histoire par l'ajout d'un cours sur le concept d'histoire en Antiquité et d'un autre sur « l'usage et l'abus de la philosophie et de la théologie de l'histoire⁹ ». Le maintien des cours d'histoire prémoderne est alors facilité par le faible impact budgétaire

⁵ Jean Lamarre décrit l'influence d'Henri-Irénée Marrou sur la carrière de Michel Brunet du Département d'histoire voir dans Lamarre, 366.

⁶ Voir les années de fondation des départements dans le répertoire des cadres de l'Université de Montréal (<http://www.archiv.umontreal.ca/publication/PDF/repertoiredescadres.pdf>).

⁷ *Conférence sur le Folklore du Canada Français à l'Institut d'études médiévales*, Bureau de Presse – Service des relations extérieures de l'Université de Montréal, 5 Mars 1964, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/3171.

⁸ Lettre de Benoît Lacroix à Lucien Piché, adressée le 10 Mars 1964, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3171.

⁹ Pour Papillon, il est important de ne pas confiner les cours d'histoire prémoderne à l'année préparatoire « ce qui équivaldrait à devenir sous [le niveau de] l'École normale secondaire » et, donc, recommande la création de cours d'histoire prémoderne dépassant le niveau d'initiation, en plus du maintien du programme déjà en place : « Le certificat Antiquité-Moyen, épuré de ses inscrits actuels non préparés et, d'ailleurs, simple "pérégriné" venant pour acheter un titre, puis fortifié par les cours signalés plus haut, pourrait vivre si vous l'obligeance de vouloir y diriger quelques étudiants idoines (je ne sais si le minimum requis et 3). Si vous voulez me conserver, le problème financier n'entre pas en lice puisque je n'émerge pas à votre budget » voir dans Lettre d'Antonin Papillon à Michel Brunet, adressée le 18 Octobre 1961, AUM, Fonds du Département d'Histoire, E0016/C60.

de la décision, puisque Antonin Papillon est encore inscrit au budget de l'Institut d'études médiévales¹⁰. En raison de l'expansion du programme, Michel Brunet recrute Jacques Falmagne pour l'année académique 1962-1963¹¹. L'embauche d'un expert en histoire médiévale s'avère un moment décisif dans la création d'un programme d'histoire médiévale propre au Département d'histoire. Dans une lettre adressée au doyen de la Faculté de philosophie, Benoit Lacroix consentit à un nouveau partage de l'initiative en études médiévales en accordant au Département d'histoire, l'histoire des faits, et pour l'Institut d'études médiévales, l'histoire de la pensée¹². Cette division annonce la spécialisation de l'Institut et l'accroissement des tâches d'enseignement au Département d'Histoire. En 1966, Jacques Falmagne hérite officiellement de la « Chaire d'histoire du Moyen âge¹³ », officialisant le transfert de la charge d'enseignement au Département d'histoire.

En plus du défi émergent des recouvrements administratifs, l'Institut se confronte à l'absence de normes et standards académiques qui soient partagés entre les différentes facultés et même entre les différents départements d'une même faculté. Il n'existe pas alors, à l'Université, de règlements ou de statuts uniformes précisant les exigences des cours pour l'obtention du baccalauréat, de la licence, de la maîtrise ou du doctorat. À l'intérieur de la Faculté de philosophie, les cours de l'Institut sont critiqués en raison de leurs exigences « déraisonnables » imposées aux étudiants de première année du programme du Département de philosophie. En tant qu'institution spécialisée, l'Institut doit assouplir les exigences académiques de ces cours offerts aux étudiants du Département de philosophie¹⁴. Ces problématiques sont amplifiées par l'absence de structures régissant les relations entre les facultés et les départements. En raison de ces vides structurels, il incombe aux doyens et aux directeurs de départements ou d'instituts de résoudre les questions de coordination. Entre 1960 et 1966, le désir de planifier et de coordonner

¹⁰ En effet, l'Institut d'histoire a la chance d'avoir à sa disposition, un professeur avec 20 ans d'expérience d'enseignement chargé au budget d'une autre faculté et un candidat spécialisé en histoire médiévale travaillant déjà aux archives de l'Université qui attend l'ouverture d'un poste de professeur à l'Institut d'histoire voir dans *Ibid.*

¹¹ Lettre d'Antonin Papillon à Michel Brunet, adressée le 14 Octobre 1962, AUM, Fonds du Département d'Histoire, E0016/C60. et Lettre d'Antonin Papillon à Michel Brunet, adressée le 18 Octobre 1961, AUM, Fonds du Département d'Histoire, E0016/C60.

¹² En 1965, la retraite d'Antonin Papillon officialise le transfert de la charge des cours d'histoire du Moyen Âge et de l'Antiquité de l'Institut d'études médiévales vers le Département d'histoire. En février 1966, dans une lettre à Lucien Martinelli, Benoit Lacroix décrit ce transfert : « Le P. Papillon enseignait l'histoire des faits. Nous avons songé à remplacer cet enseignement de l'histoire des faits qui tient davantage à l'Institut d'Histoire de la Faculté des Lettres par un enseignement plus philosophique, dans le cadre toujours de l'histoire de la pensée médiévale » voir dans Lettre de Benoît Lacroix à Lucien Martinelli, adressée le 28 Février 1966, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/3510.

¹³ Terme employé pour décrire la charge d'enseignement de Jacques Falmagne en 1968 dans Lettre de Benoît Lacroix à Joseph Sardou, adressée le 9 Avril 1968, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/4433.

¹⁴ En octobre 1963, réagissant à une plainte portée par les étudiants du nouvellement créé département de Philosophie, le doyen de la Faculté de philosophie, Louis Lachance, juge que les exigences de l'Institut sont difficilement applicables aux étudiants externes : « (...) ils ne peuvent assimiler les méthodes que les élèves de Médiévale, qui ont déjà reçu, au niveau de la seconde année, au moins neuf cents heures de cours, sont censés avoir déjà assimilées » voir dans Lettre de Louis Lachance à Albert Landry, adressé le 18 Octobre 1963, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013-3171.

l'expansion de l'Université mène à l'augmentation des tâches administratives pour les directeurs de département. Dans le processus de réforme, les directeurs deviennent des exécutants de réformes, sans obtenir une valorisation de leur nouvelle responsabilité: « [les Directeurs de départements] ne sont que les exécutants de bout de ligne puisque toute décision de faire ou non une recommandation au recteur relève uniquement du doyen¹⁵ ». Réagissant à la multiplication des tâches de direction, Benoit Lacroix demande la division des tâches entre celles dites administratives¹⁶, celles dites académiques et celles « de plus en plus accaparantes » des bourses d'études aux étudiants.

Cette demande illustre les exigences administratives accompagnant la massification rapide des facultés et de certains départements¹⁷. Au moment de la nomination de Roger Gaudry, l'administration universitaire n'hérite d'aucune structure préexistante régissant ces questions. Lors du processus de réécriture de sa charte, le comité ne s'attarde pas aux questions de nature académique et de coordination. Les dirigeants universitaires laissent alors les nouvelles instances de l'Université déterminer ces normes académiques, en l'occurrence l'Assemblée universitaire et l'Association des professeurs de l'Université de Montréal. Ceux-ci mettent en place des comités visant à renforcer les structures administratives des départements.

En 1965, le Conseil d'administration de l'Association des professeurs de l'Université de Montréal met en place la Conférence des directeurs de département de l'Université de Montréal. Cette conférence propose la revalorisation de la fonction de directeur de département, une fonction de moins en moins enviable et de plus en plus évitée par le personnel enseignant¹⁸. En mars 1966, ce comité demande, en premier lieu, la définition du rôle administratif des départements, en deuxième lieu, une plus grande décentralisation des décisions et, en troisième lieu, l'adoption de structures de collaboration

¹⁵ *Mémoire concernant la création d'une commission de l'administration à l'Université* rédigé par le Bureau de la conférence des directeurs, 18 Mars 1966, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/3510.

¹⁶ « Rapports entre les départements, entre les professeurs et l'Université en général; budgets, etc. » voir dans Lettre de Benoit Lacroix à Albert Landry, adressée le 29 Mars 1966, APDM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, F.1/2.1.

¹⁷ Quatre départements sont décrits comme ayant grossi rapidement : Psychologie, sociologie, mathématiques, linguistiques. voir dans Lettre de Denis Szabo aux membres de la Conférence des Directeurs, adressée le 14 mars 1967, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/3510.

¹⁸ Dans un rapport du 5 mars 1965, un Comité d'étude des problèmes concernant le statut des directeurs décrit la problématique ainsi : « (...) on peut affirmer, sans exagération, que la plupart des directeurs assument, aujourd'hui, les responsabilités matérielles et morales comparables à celles des doyens de facultés il y a 5-6 ans. Or, rien n'a changé quant à leur statut ni dans la charte de l'Université ni dans la pratique administrative courante : ils sont les délégués du directeur des études à qui incombe exclusivement la responsabilité de la gestion académique et matérielle. Dans ces conditions, les directeurs ressentent fortement les handicaps que fait peser sur leur carrière, l'accroissement constant des responsabilités administratives, sans que des mesures soient prises pour valoriser leur fonction tant sur le plan administratif que matériel » Voir dans *Proposition en vue de la revalorisation du statut des Directeurs de départements de l'Université de Montréal*, 5 Mars 1965, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/3510.

interdépartementale (organe de coordination, mécanisme de résolution de conflits, etc.) pour contrer l'isolement croissant des départements dû au renforcement des structures départementales.

Alors que s'imposent les structures départementales, les transformations rapides de la Révolution tranquille entraînent la restructuration complète des programmes à l'échelle de l'Université de Montréal. Dans cette nouvelle structure, c'est par une approche départementale que s'institutionnalisent les réformes de la Révolution tranquille. Chaque département organise sa réforme spécifique avec les ressources de sa faculté. Ces ressources varient alors selon la nouvelle logique du financement statutaire accordant un montant fixe par étudiant. Ainsi, les départements ayant le plus grand nombre d'étudiants détiennent une plus grande capacité de prévision de leur croissance. Ceux-ci structurent alors leurs programmes en réévaluant leur mission et en institutionnalisant la départementalisation de leur savoir propre. À l'Institut, la réforme se doit de prendre en compte l'émergence des structures départementales, tout en justifiant le rôle de l'Institut dans les autres départements. Pour l'Institut, l'année 1965-1966 signale la fin de son passé doctrinal et le début de son futur interdisciplinaire. Ce futur dépend alors des capacités fédératives de cette institution porteuse d'une tradition remarquable dans le domaine de la recherche, mais qui représente alors le passé catholique de l'Université de Montréal.

3.2. La préparation du projet de réforme interdisciplinaire

Subissant la laïcisation de la Faculté de philosophie, les membres de l'Institut reconnaissent l'émergence d'un temps nouveau au Québec. Dans un mémoire soumis à ses collègues de l'Institut en 1966, Henri-Irénée Marrou décrit la Révolution tranquille au Québec comme un processus à deux temps, un de libération, mais aussi un de divorce des modes de pensée traditionnels : « le Québec est sorti de son isolement relatif, (...) la jeunesse s'est trouvée brusquement confrontée au monde moderne, si profondément déchristianisé en particulier sur le plan philosophique; elle est affrontée à une liberté dans la curiosité dont elle n'avait guère l'expérience et pour laquelle elle était peut-être trop souvent mal préparée; d'où cet engouement pour les formes de pensée plus modernes et les plus aventureuses¹⁹ ». Son opinion nous importe puisqu'elle émane d'un influent membre de l'intelligentsia franco-catholique ayant façonné les intellectuels de la Révolution tranquille.

Les transformations en cours à l'Université de Montréal motivent les membres de l'Institut à se questionner sur les changements à venir. Les membres ne se questionnent pas sur la nécessité de changer, mais plutôt, sur le degré d'intensité de ces changements sur la mission et les structures de l'Institut. Dans son mémoire, Marrou présente sa vision de la mission future de l'Institut : « dans un Canada désormais résolument moderne, ce rôle doit être de représenter et de maintenir vivante la tradition de la pensée philosophique chrétienne ». Pour maintenir ce rôle, il propose deux voies pour l'Institut. La première voie se consacrerait à réaffirmer l'importance de la philosophie antique et médiévale dans le cursus philosophique, en se rapprochant de la Faculté de philosophie. Sous cette forme, l'Institut risque de perdre l'élément historique de son enseignement, et donc, de perdre la pierre d'assise du programme, qui est de faire comprendre l'influence du contexte sur la création d'un mode de pensée. La deuxième voie sous-entend le maintien de son autonomie. Selon Marrou, l'Institut développerait une formule de partage de crédits avec, en premier, la Faculté de philosophie et, en deuxième, la Faculté des lettres. Le danger de cette formule est la perte de contrôle sur l'initiative des programmes dont dépendent les sciences médiévales. Dans les mots de Marrou, le danger est de voir apparaître à l'Université de Montréal : « les ornières si profondes qui trop souvent séparent les différentes disciplines dans nos universités européennes²⁰ ». L'Institut doit alors choisir entre le rapprochement avec sa faculté et la constitution d'une nouvelle forme structurelle à l'Université.

¹⁹ Henri-Irénée Marrou, *Notes sur l'Institut d'Études médiévales de l'Université de Montréal*, le 5 Janvier 1966, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/3510.

²⁰ « Il faut ménager entre les divers types de licence le plus de connexion possible, d'abord parce que de tels rapports facilitent beaucoup l'ouverture d'esprit des étudiants qui n'ont que trop tendance à s'enfermer dans un domaine limité; ensuite parce

Si le besoin de réforme est ressenti à l'Institut, son impulsion provient de la haute direction de l'Université de Montréal. Le 19 septembre 1966, en prévision de l'adoption de la nouvelle charte universitaire, les hauts cadres de l'Université, Lucien Piché, Paul Lacoste et Roger Gaudry, émettent le vœu que les cours de certains instituts de l'Université deviennent accessibles à un plus large auditoire²¹. Plus spécifiquement, on demande à l'Institut d'études médiévales de devenir un institut « INTER-FACULTÉ ». Deux intérêts sous-tendent cette demande : premièrement, le rehaussement de la rentabilité des instituts de l'Université et, deuxièmement, la volonté de créer des équipes de spécialistes de disciplines différentes²². L'Institut d'études médiévales et la direction universitaire s'entendent pour revaloriser l'Institut d'études médiévales. Pour l'Institut, la demande du Rectorat tombe à point nommé. Elle légitime un processus de réforme déjà envisagé lors de la Journée d'étude du Rapport Parent en avril 1965. La question est de savoir si les deux sont d'accord avec la forme proposée par la haute direction de l'Université.

Lorsque la direction universitaire propose à l'Institut de devenir un institut « INTER-FACULTÉ », Benoît Lacroix reçoit un mandat clair et légitime. En acquiesçant à une demande officielle du rectorat, l'Institut profite d'une position de force lui permettant de soumettre ses préconditions. Dans une lettre annonçant la réforme aux professeurs de l'Institut, Benoît Lacroix décrit ces préconditions

La direction de l'Institut d'études médiévales demandera à l'Administration de l'Université (1) que soit déterminé avec son Bibliothécaire le statut universitaire de la Bibliothèque de 2715 Chemin Ste-Catherine; (2) que l'Institut d'études médiévales ne commence qu'au niveau de la Licence et (3) que soit ainsi préservée l'orientation première de notre enseignement qui est la recherche et la publication savante²³.

Dans ce document, Benoit Lacroix énonce clairement un rôle ambitieux pour l'Institut: mettre sur pied un centre spécialisé visant à former des chercheurs en études médiévales. Pour justifier cette réforme, Benoît Lacroix mise sur une riche tradition en recherche forte déjà présente à l'Institut. À ses

qu'il faut à tout prix éviter le double emploi et les gaspillages d'énergie : il me paraîtrait par exemple souhaitable que les étudiants de la Faculté des Lettres puissent profiter des cours organisés par l'Institut et concernant les littératures, l'histoire et l'histoire de l'art du moyen âge. L'existence d'un Institut spécialisé d'études médiévales au corps professoral particulièrement compétent devrait être mise à profit par les Facultés voisines, l'Institut étant chargé de représenter la présence du moyen âge au sein de l'Université et cela pour les littéraires, les historiens aussi bien que les philosophes » voir dans *Ibid.*

²¹ « Institut d'Études médiévales, Institut d'Urbanisme et certains secteurs de la nouvelle faculté de sciences de l'éducation » voir dans Lettre de Jacques Heyen à Benoît Lacroix, adressée le 20 septembre 1966, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/3510.

²² « Le premier, celui de la rentabilité : que les professeurs d'instituts à faible population distribuent leur savoir aux auditoires nombreux des grands départements : lettres, droit, histoires, etc... le second, celui de la créativité : il s'agirait alors de mettre en contact des équipes plus copieuses de spécialistes de formation différente, de leur fournir des élèves triés et peu nombreux. On réaliserait le genre "advanced studies" made in U.S.A » voir dans *Ibid.*

²³ Lettre de Benoît Lacroix aux membres de l'Institut d'études médiévales, adressée le 19 septembre 1966, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/3510.

yeux, cette tradition justifie une extension de sa fonction interdisciplinaire en dehors des cadres propres de la Faculté de philosophie. Dès lors, Benoit Lacroix entame la négociation de cette réforme. En premier lieu, celle-ci nécessite l'articulation d'un énoncé de mission justifiant l'existence de l'Institut ainsi que la définition d'une structure permettant de remplir cette mission dans un cadre interfacultaire. Dans sa lettre du 19 septembre, Benoît Lacroix demande aux professeurs de l'Institut de répondre à la question suivante : « quels sont à votre avis les cours qui pourraient, sans nuire à vos travaux personnels, être utiles aux étudiants de Lettres, de Droit, des Sciences Sociales, des Sciences Religieuses, etc.? ²⁴ ». Autour de cette question, l'Institut amorce l'élargissement de son programme en adressant ce nouveau programme directement aux autres facultés de l'Université.

Dans leurs réponses, si l'ensemble des professeurs soutient entièrement les conditions énoncées par Benoît Lacroix, certains professeurs expriment des craintes et partagent leurs espoirs par rapport à la réforme. Dans l'ensemble, leurs réponses illustrent bien les difficultés pressenties à l'égard de la réforme interdisciplinaire. Parmi eux, le professeur Paul-Marie Pilon appréhende une réforme mal définie : « admettre l'institut inter-faculté comme tel (...) ce serait signer notre arrêt de mort et (...) admettre, reconnaître et concéder à ces Messieurs que notre Institut fait un peu double emploi dans les différentes matières pour lesquelles nous sommes prêts à leur fournir des professeurs²⁵ ». L'Institut doit défendre son cadre actuel pour empêcher la dispersion de ses professeurs et le démantèlement de sa mission académique. De plus, le processus de transformation en un institut inter-faculté semble nébuleux puisque la nouvelle charte de l'Université n'établit pas de dispositions claires régissant les structures et les normes de la recherche²⁶. Plus précisément, trois problèmes liés à la réforme doivent être exposés.

Premièrement, en tant que première bibliothèque spécialisée de l'Université de Montréal, la bibliothèque des dominicains représente la plus grande contribution de l'Ordre dominicain à la mission académique de l'Université. Or, maintenant que l'Université veut prendre en charge l'investissement dans la bibliothèque dominicaine et, donc, espère ouvrir l'accès à l'ensemble de la clientèle étudiante, quel statut doit-on accorder à la Bibliothèque des dominicains? Le professeur Pilon résume la question : « il y aura toujours le problème délicat de propriétés conjointes. Si l'Université investit des fonds, il est naturel

²⁴ « Autre formulation : Quels sont à votre avis les cours, déjà créés ou à créer par vous, que vous personnellement pourriez, en 1967-1968 et toujours en tant que professeur de l'Institut d'études médiévales, offrir aux autres facultés? » voir dans *Question joint* à lettre de Benoît Lacroix aux membres de l'Institut d'études médiévales, adressée le 19 septembre 1966, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/3510.

²⁵ Réponse de Paul M. Pilon à « Lettre de Benoît Lacroix adressée aux membres de l'Institut d'Études médiévales », AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/3510.

²⁶ Réponse de Jacques Heyen à « Lettre de Benoît Lacroix adressée aux membres de l'Institut d'Études médiévales », adressée le 20 septembre 1966, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/3510.

qu'elle revendique des droits de propriété. Alors, comment établir le partage entre ce qui appartient à l'Université et ce qui appartient aux Dominicains²⁷ ».

Deuxièmement, à quel niveau d'études l'Institut doit-il offrir des cours aux autres facultés? En misant sur son expertise en recherche et en publication, l'Institut espère se constituer en Institut d'études supérieures. Pour le professeur Guy H. Allard : « Il faudrait spécifier davantage s'il s'agit des cours conduisant à la licence ou des cours post licence. Il faudrait tenir mordicus à cette dernière exigence, sinon c'est la mort et la fin de l'Institut²⁸ ». Or, les cycles supérieurs ne sont pas structurés à l'Université de Montréal. Dès lors, il faut déterminer en quoi consistent les cycles supérieurs et, surtout, comment partager les étudiants et les responsabilités d'enseignement entre l'Institut et les départements d'où proviennent les étudiants de premier cycle.

Troisièmement, les professeurs de l'Institut se demandent sous quelle forme on peut structurer un institut de recherche interdisciplinaire. Dans les réponses des professeurs, plusieurs questions surgissent quant à la forme à adopter pour une institution interfacultaire : comment peut-on organiser un institut inter-faculté et partager les matières entre ces diverses institutions? Peut-on trouver une formule qui ne mène pas à une dispersion de l'enseignement? Concrètement, comment préserver la capacité de l'Institut de former des médiévistes et protéger sa capacité d'organiser la recherche, tout en développant des formules de partage d'étudiants entre les départements?

Dans sa réponse, le professeur Pilon critique la viabilité de l'approche interfacultaire: « D'ailleurs le titre "Inter-Faculté" est fort révélateur d'une raison fort douteuse. Pourquoi "inter", cela veut dire précisément qu'on ne saurait exister, se légitimer, s'imposer par soi-même, i.e. ne pas tirer dans son organisation intime une raison propre de vivre ». Pour Paul-Marie Pilon, l'adoption d'un cadre interfacultaire est une reconnaissance de la redondance du programme de l'Institut au sein de l'Université.

Dans une lettre adressée par Benoît Lacroix au vice-recteur associé, Paul Lacoste, le directeur de l'Institut décrit l'approche initiale de la Réforme. Dans celle-ci, la question du partage de la bibliothèque prévaut avant toute autre considération. La résolution de cette question élimine la principale source de friction potentielle, celle de la présence financière continue de l'Ordre dominicain à l'Institut. Mise à part la question de la bibliothèque, les deux correspondants décident d'attendre les réformes des autres

²⁷ Réponse de Paul M. Pilon.

²⁸ Réponse de Guy H. Allard à « Lettre de Benoît Lacroix adressée aux membres de l'Institut d'Études médiévales », adressée le 20 Septembre 1966, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/3510.

départements de l'Université afin de consulter toutes les parties concernées par la réforme²⁹. Pour éviter les dédoublements, Benoit Lacroix espère transformer l'Institut en un centre de recherche n'offrant que des cours au niveau de la maîtrise et du doctorat³⁰.

En misant sur un haut niveau de spécialisation, on choisit de redéfinir l'objectif de la réforme. Dans des notes manuscrites de Benoit Lacroix, celui-ci décrit l'adoption d'un nouveau terme pour le projet : « le 4 oct., le doyen exprimait au conseil le vœu d'un institut interdisciplinaire³¹ ». On passe d'une articulation transstructurelle à une articulation disciplinaire transméthodologique. Dorénavant, le projet devient une réforme en vue de la création d'un institut interdisciplinaire. En octobre 1966, on se situe à l'Université au tout début du dialogue sur la structuration de la recherche, l'encadrement de l'interdisciplinarité et les structures à mettre en place pour favoriser les collaborations entre les facultés. Pour l'administration universitaire, la demande de réforme en institut « inter-faculté » est une façon d'explorer ces questions en mobilisant les efforts de l'Institut d'études médiévales. À la lumière de sa tradition préalable en recherche et en enseignement interfacultaire, l'Institut est bien positionné pour servir de précédent à l'institutionnalisation de la recherche interdisciplinaire à l'Université de Montréal.

En novembre 1966, la direction universitaire accepte les trois préconditions émises par Lacroix. Celui-ci s'engage à négocier l'intégration de la bibliothèque dans les budgets de l'Université, à reconnaître l'Institut comme un institut d'études supérieures et à permettre son développement en établissement d'initiation à la recherche. Dès lors, le rythme de la réforme dépend des aléas de la négociation du contrat de location de la bibliothèque des dominicains par l'Université de Montréal. Cette négociation est accompagnée de pourparlers visant à déterminer les fonds consentis par l'Université pour le développement de la bibliothèque de l'Institut. Pour l'Institut, il importe de régler la question de la bibliothèque, afin de garantir l'accès de celle-ci à tous les élèves de l'Université de Montréal pour ainsi réaffirmer les liens de l'Institut avec les autres facultés sur une base collaborative mutuellement bénéfique³².

²⁹ Lettre de Benoit Lacroix à Paul Lacoste, adressée le 5 octobre 1966, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

³⁰ « à savoir que l'Institut d'études médiévales soit avant tout un Institut spécialisé consacré au travail et à la recherche au niveau du doctorat, et qu'il puisse en tant que tel offrir aux étudiants et professeurs d'autres facultés (v.g. sciences religieuses, philosophie, droit, sciences sociales, lettres, école de bibliothéconomie) des cours de spécialisation et de recherche » Voir dans Lettre de Benoit Lacroix à Paul Lacoste, adressée le 5 octobre 1966, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

³¹ Notes manuscrites dans Lettre de Paul Lacoste à Benoît Lacroix, adressée le 21 Octobre 1966, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

³² Document décrivant les enjeux de la Bibliothèque et de son appartenance à l'Ordre *dominicain* probablement de la main de Raymond Giguère voir dans *Réflexion sur l'entrevue avec le Vice-Recteur*, 1967, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F.1/3.5.

En janvier 1967, les trois professeurs titulaires de l'Institut remplissent des fonctions administratives importantes³³. Raymond-Marie Giguère représente l'Institut lors des négociations portant sur le statut futur de la bibliothèque. Albert Landry organise le IV^e Congrès international de philosophie médiévale, prévu pour le mois de septembre 1967. Quant à lui, Benoît Lacroix s'affaire aux responsabilités journalières de la direction, tout en pilotant la réforme de l'Institut. Pour déterminer le futur de l'Institut, le 6 février 1967, Benoît Lacroix confie à un comité composé de quatre professeurs le mandat de préparer une orientation générale pour ce nouveau programme. Ce comité est constitué de tous les professeurs non titulaires enseignant à temps plein à l'Institut d'études médiévales. Ils représentent la prochaine génération de l'Institut. Ceux-ci forment un groupe d'experts aux intérêts variés. Le professeur ayant le plus d'ancienneté au comité, Jacques Brault, est un poète, professeur d'esthétique et de littérature médiévale. Le deuxième en ancienneté, Claude Sutto, est un historien, professeur d'histoire politique et institutionnelle de la fin du Moyen Âge et du début de l'Époque moderne, et ensuite, deux nouveaux professeurs, le dominicain Guy Allard, un historien des idéologies et mentalités médiévales, et Jacques Heyen, un spécialiste de la basse latinité³⁴.

Dans une note du 6 février, Benoît Lacroix demande au comité de centrer le nouveau programme autour des différentes méthodes de travail des études médiévales. Lacroix propose que l'on divise le programme selon des « techniques », autrement dit, des méthodes cadrant divers secteurs de recherche en « philosophie, historique, philologique, sociologique et en psychologie ». Chacune de ces techniques devrait s'accompagner de la création « d'un cours de méthodologie et l'énoncé des disciplines³⁵ » propre à chaque technique. La réforme doit aussi justifier l'ouverture de deux postes supplémentaires au budget de l'Institut³⁶. Sur la base de cette définition initiale, le projet de réforme est soumis au comité. Entre le 6 février et le 17 mars 1967, deux différentes articulations complémentaires du programme nous sont parvenues, l'une par Jacques Brault et Guy Allard et une autre plus massive par Jacques Heyen. Ces deux documents redéfinissent la tradition de l'Institut pour proposer un programme interdisciplinaire novateur à l'Université de Montréal.

³³ *Révision des programmes de l'Institut d'études médiévales*, présenté le 6 Février 1967, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

³⁴ Liste des Détenteurs de Poste de l'Institut d'études médiévales 1967-1968, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510. et Feuille Titre de Cours de l'Institut d'études médiévales 1967-1968, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/46972.

³⁵ Benoît Lacroix, *Révision des programmes de l'Institut d'études médiévales*, présenté le 6 Février 1967, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

³⁶ Lettre de Benoît Lacroix à Paul Lacoste, adressée le 7 Mars 1967, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/3510.

Les propositions du comité révèlent l'ambition et l'optimisme propre à la période postrévolutionnaire. Pour construire leur proposition, les membres se basent sur les traditions de l'Institut en matière de recherche, de publications et de travail d'équipe interdisciplinaire. Ils se basent également sur leur réseau de contacts. Or, leur ambition est de remettre à jour de fond en comble les vestiges de cette tradition ancrée principalement dans une maîtrise de « la paléographie et la philologie, l'histoire, la réflexion philosophique et théologique³⁷ ». On vise à conserver ces expertises traditionnelles. Pour ce faire, les deux documents de réforme demandent que l'on identifie la part de ces traditions qui reste valable, et ce, pour le contexte nord-américain. Pour eux, cette tradition d'excellence doit être préservée pour donner à la jeunesse québécoise « une intelligence lucide et intégrée de son passé³⁸ ». Les auteurs enchaînent : « il n'y a pas d'authentique accord avec le présent ni d'élan vers l'avenir sans une intelligente réconciliation avec le passé ».

En ce sens, on demande une préservation de la tradition thomiste de l'Institut, tout en l'adaptant à ces temps nouveaux. Justifiant la contribution de l'Institut dans son contexte québécois, les auteurs décrivent la valeur de la mission de recherche propre à l'Institut : « Un dernier indice de valeur : les étudiants étrangers que l'Institut attire. L'université n'a rien à gaspiller du côté de ses contacts avec l'étranger ». Pour ceux-ci, la tradition internationale de l'Institut mérite d'être conservée pour contrer les effets isolationnistes du contexte postrévolutionnaire du Québec de 1967 : « Les périodes de crise et d'ajustement tendent toujours à aggraver les tendances xénophobes ou isolationnistes. Agissons plutôt au sens opposé! ». Cette description du contexte nous indique leur appréciation des pires conséquences de l'émergence d'un nationalisme centré sur l'appartenance à une identité québécoise exclusive.

En appui à cette tradition, Jacques Heyen propose la diversification des techniques méthodologiques d'approche au Moyen Âge. Pour ce faire, on puise dans plusieurs disciplines émergentes qui possèdent un « appareil technique rigoureux » et des « procédés d'investigation contrôlables³⁹ ». Parmi ceux-ci, Heyen mentionne la sociologie, l'anthropologie culturelle, l'histoire des religions, l'économie, la linguistique structurale, l'histoire des sciences, la musicologie, la psychologie et autres⁴⁰. Pour lui, une telle approche nécessite la création d'un vecteur unificateur du programme pour en assurer la cohérence et éviter que « l'Institut ne devienne une sorte de réservoir de professeurs qui s'en iraient,

³⁷Jacques Heyen, *Notes à propos du futur programme de l'Institut*, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/3510.

³⁸Allard & Brault, *Préambules au programme structuré et programme structuré*, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/3510.

³⁹Heyen, *Notes à propos du futur programme de l'Institut*.

⁴⁰On mentionne aussi l'épigraphie, la numismatique et les travaux de laboratoire. Ces additions démontent la grande ambition de l'Institut voir dans *Ibid.*

notes sous le bras, déverser leur savoir à des groupes d'étudiants organisés, contrôlés et promus par d'autres départements ».

Si Heyen décrit la voie de l'expansion, Brault et Allard décrivent celle de la consolidation. Pour ceux-ci, l'originalité de l'Institut réside dans son ambition de réfléchir à la valeur critique de ces techniques : « (1) examiner leur extension et le type de certitude auquel elles prétendent; (2) examiner le bénéfice que procurerait telle ou telle réunion en "interdisciplinaire", les exigences méthodologiques et les équipements; (3) établir une prospective de méthodes et de combinaisons nouvelles, à partir des apories de la connaissance actuelle ». Plus loin, les auteurs décrivent la forme espérée que prendrait l'Institut : « Institut de sémantique générale du Moyen-Âge, un institut d'épistémologie des Sciences médiévales, *vel aliquid simile ...* ». Selon les auteurs : « L'I.E.M profiterait alors de sa situation à la frontière des cultures médiévistes européenne et américaine. Il développerait un corps de recherches et de publications tourné vers la réflexion et la prospective méthodologique⁴¹ ».

Ces professeurs sont conscients de se retrouver entre deux pôles scientifiques non communicants et exaucent le souhait de servir de pont entre les courants méthodologiques européen et américain. Si le programme se divise en secteurs méthodologiques, la réflexion méthodologique, elle, unit le programme. Dans ce format, les étudiants seraient toujours associés à des projets de recherche et les professeurs devraient constamment réviser les programmes autour de cet objectif unifiant. Les spécialistes de l'Institut mesurent la contribution de la méthode de leur spécialité et définissent la potentialité de leur spécialité dans un projet interdisciplinaire. Ces propositions révèlent une ambition débordante où l'interdisciplinarité en soi devient le sujet d'expertise de l'Institut. Or, à l'Université de Montréal, les deux mémoires dénotent le manque de normes et de structures encadrant la recherche. Leurs auteurs regrettent que l'on n'ait pas profité de l'écriture de la nouvelle charte universitaire pour en établir⁴².

Une fois le projet conçu par ces professeurs et accepté en principe par le conseil de la Faculté de philosophie, la campagne de sensibilisation auprès des autres facultés concernées commence. L'accord tacite des directeurs départementaux est essentiel à l'instauration d'un institut de recherche interdisciplinaire. À titre de directeur, Benoît Lacroix mène cette campagne afin que les différents départements souscrivent à l'idéal interdisciplinaire proposé par l'Institut d'études médiévales et ses

⁴¹ Allard et Brault, *Préambules au programme structuré et programme structuré*.

⁴² Heyen, *Notes à propos du futur programme de l'Institut*.

professeurs. Ce processus de consultation s'insère, rappelons-le, dans un contexte de renouvellement institutionnel révolutionnaire, mais tranquille, à l'Université de Montréal.

3.3. Les démarches de reconnaissance d'une fonction interdisciplinaire

En 1967, l'adoption unilatérale par l'Institut d'une nouvelle approche méthodologique et interdisciplinaire ne règle pas la question de son empiètement sur des sujets jugés étrangers à son objet d'étude. Le défi de sa réforme est double. Premièrement, il doit imaginer une réforme de nature collaborative sans précédent et, deuxièmement, il doit organiser cette réforme avec le soutien de ses collaborateurs éventuels. Cette négociation entame la mise en place d'un projet de collaboration interdisciplinaire fédérant la Faculté des lettres, la Faculté de théologie, la Faculté des sciences sociales, la Faculté de droit, la Faculté des sciences, la Faculté des arts et la Faculté de philosophie. Ce projet collaboratif s'amorce à contre-courant de l'émergence de sous-cultures départementales fortes loyale non à l'Université, mais plutôt à leur recouplement administratif propre. Ces ensembles sont alors entièrement indépendants les uns des autres, indépendance renforcée par la réforme des départements qui renforce les structures départementales. C'est dans ce contexte que Benoît Lacroix entame le dialogue de la réforme avec ses homologues des autres départements.

La démarche de consultation au sujet de la réforme s'amorce par l'envoi de lettres décrivant l'offre de l'Institut aux directeurs des quatre institutions principalement concernées par la réforme, soit : le Département de philosophie⁴³, l'Institut supérieur de sciences religieuses, le Département de langue française et le Département d'histoire. Dans ces lettres, Benoit Lacroix décrit ainsi la réforme : « nous élargissons l'objet même de nos cours et recherches à tout ce qui a trait à l'étude de la civilisation médiévale. En même temps, nous offrirons aux Facultés de l'Université un éventail plus large de cours⁴⁴ ». Ces lettres proposent une série de cours s'adressant à ces départements et suggèrent une collaboration directe avec des professeurs de l'Institut, selon les besoins des départements.

De ces quatre démarches indépendantes, seules les correspondances avec Michel Brunet, le directeur du département d'histoire, nous renseignent sur les problématiques initiales de la réforme. Pour favoriser la collaboration, l'Institut adapte ses horaires et ses règlements à ceux de la Faculté des lettres⁴⁵. Michel Brunet appuie le partenariat : « Pour le C.E.S. en sciences auxiliaires et au niveau des grades supérieurs, le département entend bien continuer la politique d'étroite collaboration suivie depuis

⁴³ Lettre de Benoît Lacroix à Vianney Décarie, adressée le 18 avril 1967, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

⁴⁴ Lettres de Benoît Lacroix à Richard Brosseau; Bernard Beugnot; Michel Brunet, adressées le 9 Mai 1967, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

⁴⁵ « Nos horaires ne sont pas prêts, mais comme vous avez un plus grand nombre d'étudiants que nous en avons, nous ferons tout notre possible pour ajuster notre propre horaire à celui de votre département » voir dans Lettre de Benoît Lacroix à Michel Brunet, adressée le 26 Mai 1967, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

plusieurs années pour le plus grand bénéfice de nos étudiants ». En échange de son acceptation, Michel Brunet demande que l'Institut insère dans son programme les cours pertinents des grades supérieurs du Département d'histoire : « pour créer un climat de franche collaboration qui favorisera de véritables échanges, j'aimerais également savoir si vos propres étudiants pourront suivre des cours d'histoire médiévale à notre département⁴⁶ ». Cette demande sous-entend que le Département d'histoire espère participer à la formation historique des médiévistes.

Dans ces démarches initiales, l'acceptation en principe de la réforme interdisciplinaire par ces quatre départements encourage l'Institut à soumettre un programme pour approbation au conseil de sa faculté, puis à la Commission des études. Cependant, l'Institut ne communique ni ses grandes ambitions interdisciplinaires ni sa structure de programme.

Dans l'ensemble, l'été 1967 est une période d'optimisme pour l'avenir de l'Institut d'études médiévales. Dans une lettre de juin 1967 de Benoît Lacroix à Paul Lacoste, Benoît Lacroix résume cet optimisme pour son projet de réforme : « Enfin, disons que les premières démarches entreprises auprès des autres départements (Lettres-Philosophie-Sciences Religieuses) ont été positives et nous sommes tous à ces égards assez optimistes. Tous les professeurs de l'Institut d'études médiévales ont accepté loyalement l'élargissement de leurs propres disciplines de travail pour se rendre utiles à plus d'étudiants. Comme vous voyez, votre suggestion était excellente!⁴⁷ ».

En septembre 1967, à l'occasion de son mot d'ouverture du IV^e Congrès international de philosophie médiévale, Paul Lacoste encense l'Institut d'études médiévales dans son nouveau cadre interdisciplinaire : « l'Institut est devenu depuis peu un Institut interdisciplinaire de recherche et d'enseignement supérieurs, chargé de représenter à l'Université les disciplines médiévales. Déjà, par une grande diffusion de sa collection Publications de l'Institut d'études médiévales, l'Institut a su prendre place dans le monde de la science historique que vous vénérez tant⁴⁸ ». Pour Lacoste, la longue tradition de publication en philosophie et en histoire justifie l'optimisme qu'on porte à l'extension de ses fonctions selon un idéal interdisciplinaire.

⁴⁶ Lettre de Michel Brunet à Benoît Lacroix, adressée le 19 Mai 1967, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

⁴⁷ Lettre de Benoît Lacroix à Paul Lacoste, adressée le 01 Juin 1967, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

⁴⁸ Paul Lacoste, « Mot de bienvenue », dans *Arts Libéraux et Philosophie au Moyen Âge, Actes du quatrième congrès international de Philosophie Médiévale*, (Montréal, Papyrus : Institut d'études médiévales, 1967), 2-3.

Au début de l'année académique 1967-1968, l'Institut déménage pour s'installer entièrement à l'Université de Montréal⁴⁹. Ce faisant, l'Institut sort du couvent dominicain. Au même moment, le programme interdisciplinaire de l'Institut se cristallise alors que l'on officialise la transition de l'Institut d'études médiévales en un institut de recherche et d'enseignement interdisciplinaire, s'adressant uniquement aux « grades supérieurs⁵⁰ ». Son programme se divise alors en six secteurs : (1) les religions, (2) langue – écriture, (3) esthétique – littérature, (4) philosophie et histoire des sciences, (5) la culture, la mentalité, l'homme et (6) l'historiographie, les institutions⁵¹. Dans le cadre de la réforme, les objectifs de l'année 1967-1968 sont de recevoir l'approbation du programme interdisciplinaire par la Commission des études et de régler les affaires de la bibliothèque et ses relations avec l'Université.

Sur ces bases, on propose une formule de gestion où chaque secteur déciderait de l'avenir des projets individuels et collectifs, des thèses et des projets de recherche, « où chaque responsable de secteur va lui-même déterminer les titres et sujets de ses cours⁵² ». Cette formule créerait alors des cellules innovantes se consacrant à des projets de recherche spécifique. Dans une demande de financement au Conseil canadien de recherches, Benoit Lacroix décrit la contribution du programme : « Ce projet sérieux engage des préoccupations humanistes très judicieuses et qu'il comporte un intérêt évident dans la définition même de la culture occidentale⁵³ ». Par cette demande, Lacroix cherche alors à bonifier son financement externe pour continuer la diversification de son programme et démontrer aux autorités universitaires le soutien externe à sa réforme novatrice. En effet, pour être perçu comme interdisciplinaire, l'Institut se doit d'investir tous les domaines de recherche reliés à l'expérience médiévale. Il doit également diversifier les fonds de la Bibliothèque⁵⁴.

Dans une lettre au doyen de la Faculté de philosophie, Benoit Lacroix réitère des demandes de création de postes pour des secteurs de recherche encore sous-développés à l'Institut : « nous devons, pour répondre au vœu de l'Université, s'engager d'ici 1970, 4 nouveaux professeurs qui devront couvrir les secteurs les moins favorisés dans notre programme actuel : (1) Secteur de la sociologie; (2) Secteur de

⁴⁹ Lettre de Benoît Lacroix à Lucien Martinelli, adressée le 8 Novembre 1967, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

⁵⁰ *Rapport annuel pour l'année universitaire 1967-1968 : l'Institut d'études médiévales*, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

⁵¹ Benoît Lacroix, *Programme d'études 1967/1968 de l'Institut d'Études médiévales, version été 1967*, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/3510.

⁵² Lettre de Benoît Lacroix à Jacques Heyen, adressée le 31 Août 1967, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

⁵³ Lettre de Benoît Lacroix au Conseil Canadien de Recherches, adressée le 12 Octobre 1967, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

⁵⁴ Lettre de Benoit Lacroix à Raymond-M. Giguère, adressée le 16 Janvier 1967, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F.1/3.5.

l'Histoire des mentalités religieuses; (3) Secteur de l'Esthétique musicale; (4) Secteur de la littérature comparée. Pour chacun de ces secteurs plus urgents, nous avons déjà trouvé des candidats sérieux, qui manifestent des aptitudes pour la recherche et ont montré des talents exceptionnels dans leurs études postdoctorales⁵⁵ ».

L'Institut voit ses demandes se heurter à des résistances de la direction. Responsable des budgets académiques, Paul Lacoste se montre peu réceptif aux demandes de bonification du budget de l'Institut. Bien que l'Institut fasse valoir les retombées indirectes de ses travaux de recherche, il peine encore à faire accepter sa réforme à l'Université : « peut-être faudrait-il aussi lui rappeler que nous voulons doubler l'année de Maîtrise, et que cela augmente nécessairement le nombre de cours spécialisés. En outre, qu'un projet de collaboration étroite est à l'étude avec le Directeur des Sciences religieuses en vue d'un Centre d'histoire des religions comparées et que ceci aussi – sans augmenter notre programme – est à considérer⁵⁶ ».

Le directeur de l'Institut et le doyen de la Faculté n'ont pas la même appréciation du potentiel d'une réforme entièrement axée sur les travaux de recherche. Si le directeur espère tout miser sur une réforme axée sur la recherche interdisciplinaire, le doyen ne veut pas abandonner l'enseignement de la pédagogie à l'Institut. Le doyen espère que les diplômés de l'Institut s'intégreront dans le corps d'enseignants de la province. Il n'envisage pas de faire de l'Institut une centre de recherche. Il demeure également conscient du besoin de trouver des débouchés pour les gradués de la Faculté⁵⁷, en dehors des perspectives de recherche. Dans cet esprit, le doyen n'accède pas à la demande unanime des professeurs de l'Institut de porter la scolarité de Maîtrise à deux ans. Pour le doyen, l'Institut doit se conformer aux statuts adoptés par la Faculté⁵⁸. C'est ainsi que la tutelle de la Faculté freine les ambitions de réforme de Lacroix.

Benoit Lacroix anticipe les résistances à un projet aussi ambitieux et si différent de tout ce qui se fait ailleurs à l'Université de Montréal. Accepté formellement par les directeurs concernés et par le corps professoral, le projet doit encore être soumis aux diverses instances de l'Université. Benoît Lacroix s'impatiente face à la lourdeur de ce nouveau processus administratif : « Après la réunion du 10 novembre

⁵⁵ Lettre de Benoît Lacroix à Lucien Martinelli, adressée le 3 Novembre 1967, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

⁵⁶ Lettre de Benoît Lacroix à Lucien Martinelli, adressée le 8 Novembre 1967, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

⁵⁷ Benoît Lacroix, *Entrevue avec le Doyen de la Faculté de Philosophie*, le 16 Novembre 1967, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

⁵⁸ Lettre de Benoît Lacroix à Lucien Martinelli, adressée le 29 Novembre 1967, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

1967, le programme et ses dernières révisions seront soumis d'abord au directeur des études (Lucien Martinelli), qui à son tour devra ajuster nos vœux aux exigences et à la sensibilité de la Commission des études, pour finalement, être reproposés au Conseil de la faculté qui les re-reproposera à la Commission des études qui à son tour les re-re-reproposera à l'Assemblée universitaire⁵⁹ ».

Dans une lettre du 29 novembre 1967, Benoît Lacroix demande même que le nouveau programme ne soit pas soumis pour approbation au Conseil de la Faculté de philosophie : « ce n'est donc pas un nouveau programme que nous présentons mais notre ancien programme redivisé en secteurs et ne contenant que des cours aux niveaux de la maîtrise et du doctorat. Ce à quoi je veux venir : ces nouveaux cours prévoient surtout des liens avec les facultés de Théologie, Sciences sociales, Lettres, Musique et Droit⁶⁰ ». Dans cette logique, Benoît Lacroix se demande pourquoi on devrait soumettre ces nouveaux cours à l'approbation d'une faculté non concernée.

Or, si ce n'est pas la Faculté de philosophie, quelle instance accepterait le programme et les cours adressés aux autres facultés? Cette demande sous-entend une structure fortement indépendante où l'Institut supprime les facultés puisqu'il offre des cours à plusieurs d'entre elles. En se soustrayant au vote de la Faculté, l'Institut espère se doter d'une nouvelle indépendance de gestion basée sur son expertise interdisciplinaire de recherche. L'Institut demande l'adoption d'une nouvelle structure plus flexible. Cette structure n'exclut pas un maintien des liens avec l'Ordre dominicain puisque la bibliothèque et les publications de l'Institut demeurent la propriété des dominicains. Dans une lettre de Benoît Lacroix demandant au prieur du Convent Saint Albert le Grand de créer un statut particulier pour les publications de l'Institut, Lacroix justifie son désir de maintenir les liens à l'Ordre : « Car si nous maintenons la direction de la Bibliothèque et des Publications, je crois pouvoir vous garantir que nous gardons ainsi avec l'Université un lien très important et qui aura à tous points de vue pour l'avenir des conséquences positives⁶¹ ».

En 1967, l'Institut demande l'adoption d'une structure supra-facultaire. Son nouveau programme d'études médiévales s'adresse à une plus grande masse d'étudiants. Dans les règlements pédagogiques du projet de réforme, on demande que le candidat : « [soit] porteur d'un baccalauréat ou d'une licence spécialisée dans la même discipline que celle des secteurs d'études et de recherches de la maîtrise

⁵⁹ Benoît Lacroix, « Programme d'études 1967/1968 de l'Institut d'études médiévales, version été 1967 », AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

⁶⁰ Lettre de Benoît Lacroix à Lucien Martinelli, adressée le 29 Novembre 1967, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

⁶¹ Lettre de Benoît Lacroix à Albert-M. Dumont, adressée le 21 Décembre 1967, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

postulée, obtenu avec une moyenne de 65% des points sur l'ensemble des matières, ou d'un diplôme équivalent⁶² ». En regroupant les étudiants des autres départements dans des *secteurs d'études et de recherches* portant le même nom, l'Institut établit un lien direct avec les étudiants de différents départements. Pour la période médiévale, l'Institut désire s'approprier l'initiative de la recherche scientifique dans des domaines associés à d'autres recoupements administratifs.

Le 5 janvier 1968, l'Institut d'études médiévales soumet son nouveau programme interdisciplinaire à la Commission des études de l'Université de Montréal. Par la suite, Benoît Lacroix entreprend des dialogues avec les deux doyens les plus concernés par son nouveau programme, ceux de la Faculté de théologie et de la Faculté des lettres. Dans une lettre adressée à Richard Brosseau, Lacroix s'efforce de cultiver une collaboration au niveau des cycles supérieurs : « Pour rendre la tâche de l'administration plus facile, nous avons groupé tous ces cours d'histoire des idées religieuses sous une rubrique unique : "les religions"⁶³ ». Dans ses rapports avec le doyen de la Faculté de théologie, on remarque que Lacroix s'emploie à préciser les détails de l'offre du programme de l'Institut, signe de l'adhésion de la Faculté de théologie aux principes de cette réforme⁶⁴.

Inversement, dans sa lettre à René de Chantal, le doyen de la Faculté des lettres, le directeur de l'Institut adopte un langage plus révérencieux et plus explicatif du processus de la réforme. Il prend soin de clarifier les tenants de cette réforme interdisciplinaire et de clarifier la forme de cette collaboration : « Évidemment il ne s'agit pas pour nous de doubler ou même de suppléer à ce que vous faites déjà à la Faculté des Lettres. Au contraire, comme nous avons déjà une équipe de professeurs et d'étudiants, c'est plutôt par esprit de collaboration et seulement si vous jugez à propos que nous offrons d'ouvrir certains cours à vos étudiants qui voudront venir participer à certains de nos cours⁶⁵ ». Dans sa réponse, René de Chantal adhère à l'idéal interdisciplinaire proposé par l'Institut. Cependant, au sujet des spécificités, il demande d'attendre la réforme en cours des programmes du Département d'histoire⁶⁶.

⁶² *Projet de Règlements Pédagogique et de Programmes de Cours de la Faculté de Philosophie* présenté à la S.C.P.G. et à la S.C.G.S., 5 Janvier 1968, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

⁶³ Lettre de Benoît Lacroix à Richard Brosseau, adressée le 12 Janvier 1968, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/3510.

⁶⁴ Dans la lettre, Lacroix décrit la constitution d'un nouveau secteur de recherche s'affairant à l'histoire des religions populaires : « (v.g. apocryphes, hérésies, sentiments religieux) avec une possibilité de découvrir dans ce domaine l'héritage médiéval canadien-français en tant que tel » voir dans *Ibid.*

⁶⁵ Lettre de Benoît Lacroix à René de Chantal, adressée le 15 Janvier 1968, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/3510.

⁶⁶ Lettre de René de Chantal à Benoît Lacroix, adressée le 8 Février 1968, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/3510.

Entre le 5 janvier et la fin février, les membres de la Commission des études se penchent sur « le programme proposé par l'Institut ». Ayant mené une consultation auprès des membres de la Faculté des lettres, René Charbonneau prend la parole au nom de ses collègues lors d'une réunion de la Commission des études, pour demander des clarifications sur la ramification du projet interdisciplinaire de l'Institut. Son objectif est de mettre en évidence « toutes les implications de la notion d'interdisciplinaire au point de vue programmes d'études, nombre de professeurs et budgets⁶⁷ ». Bien qu'il considère le programme proposé comme étant « très bon », Charbonneau critique le ratio professeur-étudiants de l'Institut. Il souligne l'une des incohérences du programme: le grand nombre de cours de l'Institut et le petit nombre de crédits demandés aux cycles supérieurs. Comme les professeurs de l'Institut, il suggère que la scolarité de maîtrise en sciences médiévales soit de deux ans plutôt qu'une année. Plus précisément, il propose que l'on fasse passer de six à douze le nombre de crédits exigés.

Charbonneau indique qu'à la Faculté des lettres, on perçoit le projet de l'Institut comme une tentative d'un département de philosophie de s'insérer dans des matières appartenant à la Faculté des lettres. Charbonneau demande que l'Institut reconnaisse la compétence des départements de la Faculté de lettres puisqu'un « grand nombre de cours relève de la compétence des départements d'études classiques, d'études françaises, d'histoire, d'histoire de l'art de la Faculté des lettres bien que (...) tous les cours portent les sigles de l'Institut d'études médiévales ». Pour Charbonneau, il est important d'accepter la séparation de ces compétences et de reconnaître l'initiative unique de ces départements dans leurs domaines d'expertise. En ce sens, il s'oppose à l'article 18 des règlements pédagogiques stipulant que le candidat à l'admission « [doit] être porteur d'un baccalauréat ou d'une licence spécialisée dans la même discipline que celle des secteurs d'études et de recherches de la maîtrise postulée. M. Charbonneau avoue ne pas voir comment on pourra appliquer un tel règlement ».

Ces propos reflètent les craintes de la Faculté des lettres vis-à-vis un rôle prépondérant joué par un institut externe. Pour les départements de cette faculté, il est important de maintenir l'initiative de leurs sciences, tant en enseignement qu'en recherche. Nous pouvons nous demander si, à leurs yeux, la démarche de l'Institut représente une nouvelle forme d'influence de la philosophie, et du thomisme, sur les sciences sociales et humaines à l'Université. Afin de répondre aux craintes de la Faculté, René Charbonneau demande que l'on définisse l'interdisciplinaire à l'Université et que l'on précise les critères d'évaluation de performance d'un tel institut. Pour ce faire, il demande la mise sur pied d'un comité où

⁶⁷ *Délibération 213* de la Commission des Études – Faculté de Philosophie, projet de règlement pédagogique et de programme de cours., 20-25 Février 1968, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

« le dialogue puisse s'établir entre les départements intéressés et qu'autour d'une table, on éclaircisse ce problème; ensuite, de dire M. Charbonneau, la Faculté des lettres étudiera avec plaisir le projet à son Conseil ». Ce faisant, M. Charbonneau espère donner un rôle actif à la Faculté des lettres dans la constitution de la structure interdisciplinaire de l'Institut. Jusqu'alors passif dans ce processus, il donne la parole aux départements des lettres dans la constitution d'un projet interdisciplinaire s'adressant à ses étudiants.

Dans une lettre de Benoit Lacroix à Lucien Martinelli, on décide de présenter la réforme de l'Institut comme une réforme de son interdisciplinarité, plutôt que comme une réforme interdisciplinaire de sa discipline : « Avec les autres détails que je vous ai déjà donnés, je crois que vous avez tous les arguments pour prouver que non seulement l'IEM est en fait déjà établi depuis 25 ans avec un programme interdisciplinaire ouvert depuis autant d'années, mais que nous avons même remis aux facultés le soin de donner les cours de base⁶⁸ ». Au lieu de prendre la voie collaborative, on présente la structure interdisciplinaire comme un fait accompli. Pour l'Institut, sa structure a une longue tradition d'interdisciplinarité et dépend uniquement de ses statuts à la Faculté de philosophie. Lacroix défend son programme, en le justifiant par la continuité de sa tradition d'enseignement. À ses yeux, si ces cours ont déjà été acceptés par la Commission des études, ils ne peuvent plus être remis en question. Dans la lettre, on décrit l'émergence d'un conflit entre les projets de la Faculté des lettres et celui de l'Institut : « Monsieur de Chantal voudrait lui aussi créer un Institut interdisciplinaire au plan de la littérature comparée. Dans ce cas nous pourrions lui rendre beaucoup de services, mais nous ne voudrions pas qu'il mette le nôtre en doute, puisqu'il est déjà un fait depuis 25 ans, pour faire naître le sien ».

Tous ceux concernés sont conscients que ce dialogue autour de l'interdisciplinarité de l'Institut d'études médiévales pourrait servir de cas pilote pour développer une formule de collaboration interdisciplinaire. À la Commission des études, on demande d'être : « [mis] au courant des conclusions qui pourront se dégager de ces rencontres sur le problème de l'interdisciplinaire. Ces conclusions pourront être portées à l'attention des autorités de l'Université pour constituer un cas type de collaboration interdisciplinaire⁶⁹ ».

⁶⁸ Lettre de Benoît Lacroix à Lucien Martinelli, adressée le 26 Février 1968, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

⁶⁹ *Délibération 213* de la Commission des Études.

3.4. La négociation d'une fonction interdisciplinaire pour l'Institut d'études médiévales

Répondant à la suggestion de René Charbonneau, Lucien Martinelli met sur pied un comité « dont le mandat serait d'étudier la question générale de "l'interdisciplinaire" et son application spéciale au programme d'études présenté par l'Institut d'études médiévales au niveau des études supérieures⁷⁰ ». La lettre annonçant la formation du Comité des instituts interdisciplinaires d'Université décrit l'Institut comme un leader de l'interdisciplinarité à l'Université : « Vous savez que, de par son enseignement, cet Institut est interdisciplinaire depuis vingt-six ans et le temps semble venu, avec le développement de notre Université, de formuler des principes pouvant réagir la collaboration des facultés et des départements intéressés aux études interdisciplinaires⁷¹ ». Pour siéger au comité, on invite des représentants de la Faculté de musique, des sciences sociales, de philosophie, de théologie et des lettres. De la Faculté des lettres, on invite spécifiquement les départements d'études françaises, d'histoire, d'histoire de l'art, d'études classiques et, enfin, de linguistique et de langues modernes. Le comité est présidé par le directeur de l'Institut d'études médiévales, Benoît Lacroix, et les membres se réunissent selon le vœu du doyen de la Faculté de philosophie, Lucien Martinelli. Concrètement, le comité permet aux départements de la Faculté des lettres d'exposer leurs griefs et, pour l'Institut, d'y répondre. Jouant des rôles plus passifs, notons la présence des représentants de la Faculté des sciences sociales, de théologie et de musique et, dans un rôle de soutien, le directeur du Département de philosophie et ancien professeur à l'Institut, Vianney Décarie⁷².

Les membres du comité se réunissent avec deux objectifs fixés par la Commission des études : « (1) Établir la meilleure formule interdisciplinaire pour que le programme de recherches et d'enseignement de l'Institut d'études médiévales soit pratiquement utile aux autres facultés tout en évitant ce qui pourrait doubler ou même nuire à la vie respective des départements; (2) Définir, à partir d'une expérience acquise, les possibilités et les limites de l'institut interdisciplinaire universitaire. À ce sujet l'Université forme le vœu que notre Comité provisoire puisse dans un court rapport donner une opinion précise sur ce thème⁷³ ». Dans une note adressée aux membres du Comité des instituts interdisciplinaires d'Université, l'Institut d'études médiévales présente sa vision et ses buts pour le

⁷⁰ Lettre de Lucien Martinelli à Benoît Lacroix, adressée le 7 Mars 1968, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

⁷¹ *Ibid.*

⁷² *Exercice de Budget pour l'année académique 1956-1957 : Faculté de philosophie*, 1957, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013-46972.

⁷³ *Mémo pour le Comité des Instituts interdisciplinaires d'Université*, soumis le 1er avril 1968, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

comité. Il établit une continuité entre ses objectifs de 1942 et ceux de 1968 : « depuis 1942, l'étude de la civilisation médiévale occidentale jugée à sa source et dans toutes ses manifestations, d'où le mot interdisciplinaire. Il est à noter que ce mot, tout comme l'institution elle-même, s'est toujours défini en fonction de l'objet (l'étude d'une civilisation). Ce n'est qu'en 1966 qu'il fut question non pas de changer l'objet de l'Institut, ni de modifier programmes et corps professoral, mais "de faire en sorte que l'Institut d'études médiévales rende encore plus service à l'Université" (M. Lacoste dixit) en ouvrant ses cours spécialisés à qui voudrait les suivre ». Lors de cette période, l'Institut s'est constitué une équipe hétérogène: « autour d'un même objet, soumise aux mêmes méthodes et à un même programme de recherches, qu'elle aura élaborés elle-même ». On met en relief le contraste entre cette structure et des modèles de centre d'études, où : « des professeurs attachés à des départements divers (...) se sont réunis plutôt accidentellement et par le fait qu'ils s'occupent du même objet plutôt que du même programme⁷⁴ ».

Au Comité des instituts interdisciplinaires d'Université, les différentes institutions représentées jouent un rôle consultatif vis-à-vis de l'établissement du programme interdisciplinaire de l'Institut d'études médiévales. Pour l'Institut, le but du comité est de créer des terrains d'entente et de déterminer la façon dont seront partagés les étudiants entre les départements et les facultés. Le comité doit permettre de trouver un terrain d'entente entre l'Institut et les autres départements afin d'établir une nouvelle structure interdisciplinaire garantissant le maintien de l'indépendance de l'Institut. Pour les autres départements, le comité leur permet d'identifier les recoupements et les dédoublements entre le programme de l'Institut et leurs propres programmes⁷⁵. En échange, l'Institut consent à offrir uniquement un programme de maîtrise et de doctorat. Son objectif est de libérer ses professeurs de la tâche d'enseignement de premier cycle pour que ceux-ci puissent se consacrer à la constitution d'équipes de recherche, à l'organisation de séminaires et de groupes d'études et à la publication scientifique⁷⁶. Ce faisant, l'Institut espère se voir reconnaître une fonction interdisciplinaire dans les autres facultés.

Bien que nous n'ayons pas accès à une transcription des délibérations du Comité des instituts interdisciplinaires d'Université, Benoit Lacroix adresse le 4 avril 1968 à tous les membres du comité, et ce, après la réunion plénière du comité, un rapport provisoire qu'il compte soumettre aux autorités de

⁷⁴ *Mémo pour le Comité des Instituts interdisciplinaires d'Université*, soumis le 1er avril 1968, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

⁷⁵ Lettre de Philippe Verdier à Benoit Lacroix, adressée le 17 Avril 1968, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/3510 & Benoit Lacroix, *Rapport provisoire du Comité des Instituts Interdisciplinaires d'Université*, remis le 10 Avril 1968, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/3510.

⁷⁶ *Ibid.*

l'Université. Il invite alors les membres du comité à commenter ce rapport et, si nécessaire, à apporter des corrections. Il leur accorde jusqu'au 13 avril 1968 pour ce faire⁷⁷. Ce rapport provisoire résume les demandes émises par les départements lors de la séance du comité du 1^{er} avril. Les principales doléances proviennent du Département d'histoire qui espère faire reconnaître ses compétences en matière d'enseignement et de recherche.

Dans une lettre adressée à Thérèse Prince-Falmagne, la représentante du Département d'histoire au comité, Benoit Lacroix décrit son appréciation de cette évolution : « c'est douloureux après avoir créé nous-mêmes la chaire d'histoire médiévale à l'Université et avoir offert à la Faculté des Lettres à même notre budget les services du Père Papillon, de nous voir déposséder aussi radicalement. Mais laissons ces faits et passons à ce que vous me demandiez sans doute au nom de l'Institut d'histoire⁷⁸ ». Benoit Lacroix enchaîne en lui rappelant l'urgence d'arriver à une entente sur le secteur historique de l'Institut d'études médiévales. Les deux parties doivent s'entendre sur les contenus des cours que l'Institut adresse au Département d'histoire. Pour satisfaire les demandes du Département, Lacroix propose une réarticulation des cours offerts par Jacques Heyen et Claude Sutto et un retrait des cours sur « les historiens latins et français du Moyen Âge⁷⁹ » offerts par Benoit Lacroix. Rappelons que Benoît Lacroix prépare la publication d'une monographie intitulée « Les Historiens au Moyen-âge »⁸⁰.

Cette décision réduit l'offre de cours de la « section d'histoire et d'historiographie médiévales⁸¹ », dans le programme propre de l'Institut s'adressant aux étudiants de l'Institut et des autres départements. Les deux parties doivent aussi développer une formule de partage du domaine historique à l'Université de Montréal. Benoit Lacroix propose d'orienter le programme de l'Institut « qui touche à l'histoire des faits vers l'histoire des idées et de la culture en général dans leur contexte culturel⁸² ». Ce faisant, Benoit Lacroix reprend une formule évoquée dans une lettre au doyen de la Faculté de philosophie en 1966⁸³. Cette division est une reconnaissance du partage alors en cours entre le Département d'histoire et

⁷⁷ Lettre de Benoît Lacroix aux membres du comité ad-hoc sur l'interdisciplinarité, adressée le 4 Avril 1968, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/3510.

⁷⁸ Notons l'utilisation du terme plus ancien d'Institut d'histoire, plutôt que du terme actuel de Département d'histoire voir dans Lettre de Benoît Lacroix à Thérèse Prince-Falmagne, adressée le 8 Avril 1968, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ Benoît Lacroix, *l'Historien au Moyen Âge*, Librairie J. Vrin, Paris, 1971. et Robert W. Hanning, « Reviewed Work: L'Historien au Moyen Âge. by Benoît Lacroix », *History and Theory* 12, 4 (1973) : 419-434.

⁸¹ Lettre de Benoît Lacroix à Thérèse Prince-Falmagne, adressée le 8 Avril 1968, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

⁸² *Ibid.*

⁸³ Laissant l' « histoire des faits » à la Faculté des lettres, Benoît Lacroix entend se concentrer sur « l'histoire des idées et de la pensée médiévale » voir dans Lettre de Benoît Lacroix adressée à Lucien Martinelli, le 28 Février 1966, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

l'Institut d'études médiévales où, en reprenant les responsabilités d'enseignement d'Antonin Papillon, le Département d'histoire prend en charge ce que Benoit Lacroix décrit comme « l'histoire des faits⁸⁴ ». Dans leur correspondance de mai 1967, Michel Brunet et Benoit Lacroix s'étaient déjà entendus sur une formule d'échange d'étudiants entre le Département d'histoire et l'Institut. Selon cette formule, les deux institutions ouvrent leurs cours respectifs aux étudiants de grades supérieurs⁸⁵. Ce partage d'étudiants s'effectue en respect des compétences mutuelles de ces deux institutions.

Dans sa lettre du 8 avril 1968, Lacroix précise la forme de ce partage, reprenant l'offre d'échange réciproque des étudiants entre les deux institutions : « notre Institut demandera à ses étudiants, moyennant accord de leur directeur de recherche, de s'inscrire à votre Département pour ce qui relève de l'enseignement des faits en général⁸⁶ ». Le 9 avril 1968, dans une lettre à un étudiant de doctorat, Benoit Lacroix commente la progression de la négociation avec le Département d'histoire : « Pour le moment le sort de l'enseignement de l'histoire du moyen âge dépend d'un monsieur Falmagne de la Faculté des Lettres qui accepte difficilement – nous en savons quelque chose – de partager sa besogne et ses cours⁸⁷ ». Plus loin, Lacroix décrit son appréciation de ces revendications : « je serais heureux d'appuyer votre candidature auprès du Département d'histoire qui réclame justement et violemment que l'histoire du moyen âge lui soit remise. Querelle féodale ! ». Lacroix accepte la légitimité de la demande, mais critique la rigidité des positions du Département.

C'est dans cet état d'esprit que, le 10 avril, Benoît Lacroix rédige le rapport provisoire qu'il doit soumettre aux membres du comité. Les soustractions adoptées en raison des demandes du Département d'histoire sont décrites comme « les principaux changements⁸⁸ ». En dehors des vœux de soustraction de la section « histoire et historiographie », on demande que soient reformulés un ensemble de cours de plusieurs sections « de manière qui indique la spécialisation et non plus l'initiative qui relève, elle, de la Faculté des Lettres⁸⁹ ». D'un point de vue plus positif, le doyen de la Faculté de théologie et les directeurs du Département d'études classiques et d'histoire de l'art émettent le vœu que leurs sections de cours

⁸⁴ Lettre de Benoît Lacroix à Thérèse Prince-Falmagne, adressée le 8 Avril 1968, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

⁸⁵ Lettre de Michel Brunet à Benoît Lacroix, adressée le 19 Mai 1967, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510. et Lettre de Benoît Lacroix à Michel Brunet, adressée le 26 Mai 1967, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

⁸⁶ Lettre de Benoît Lacroix à Thérèse Prince-Falmagne, adressée le 8 Avril 1968, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

⁸⁷ Lettre de Benoît Lacroix à Joseph Sardou, adressée le 9 Avril 1968, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/4433.

⁸⁸ Benoît Lacroix, *Rapport provisoire du Comité des Instituts Interdisciplinaires d'Université*, remis le 10 Avril 1968, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/3510.

⁸⁹ *Ibid.*

soient bonifiées. De plus, tous les membres du comité souhaitent que « l'interdisciplinaire concret⁹⁰ » soit mis en pratique à l'Université. Dans le rapport provisoire, Benoit Lacroix prend soin d'inclure la réponse du comité à la demande de la Commission des études de « constituer un cas type de collaboration interdisciplinaire⁹¹ ».

À cette fin, le comité propose trois buts et trois formes pour un institut interdisciplinaire. Ces définitions énumèrent une liste de critères encadrant l'interdisciplinaire à l'Université. On y définit leurs objectifs: « (1) Réunir des spécialistes; (2) Spécialiser ceux qui viennent des secteurs différents; (3) Élargir les terrains d'entente⁹² » et leurs formes structurelles potentielles : « (1) L'Institut qui se définit par un objet (v.g. époque médiévale, les humanités), par lequel s'identifient les chercheurs; (2) L'Institut qui se définit par un programme conjoint qui mènera à un grade supérieur. On évitera que cet Institut se limite à des tâches purement complémentaires; il doit plutôt approfondir son programme de recherche; (3) L'Institut qui serait plutôt une académie d'hommes juxtaposés et qui se rencontrent à cause des mêmes centres d'intérêts mais qui effectivement vivent séparés. C'est le danger des Instituts qui sont créés d'en haut et sans animation de l'intérieur ».

Le rapport provisoire laisse transparaître un certain optimisme sur les chances d'instituer un programme interdisciplinaire : « nous avons constaté que rien ne remplace le dialogue entre gens de bon vouloir et soucieux du bien commun de l'Université ». D'un point de vue plus pessimiste, au comité, Vianney Décarie, directeur du nouveau Département de philosophie (1966), avertit le comité des dangers que représenterait la bureaucratisation universitaire sur le potentiel interdisciplinaire : « l'on fera de l'interdisciplinaire que si on veut bien en faire. On craint beaucoup que sous la poussée des rubriques administratives les départements se constituent en petites facultés closes⁹³ ».

Le 13 avril 1968, Benoit Lacroix fait parvenir ce rapport provisoire aux membres du Comité des instituts interdisciplinaires d'Université⁹⁴. Le même jour, dans une lettre adressée à Benoît Lacroix, Thérèse Prince-Falmagne rejette la formule de partage du domaine historique proposée par le directeur de l'Institut

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ *Délibération 213* de la Commission des Études – Faculté de Philosophie, projet de règlement pédagogique et de programme de cours., 20-25 Février 1968, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

⁹² Lacroix, *Rapport provisoire du Comité des Instituts Interdisciplinaires d'Université*.

⁹³ *Ibid.*

⁹⁴ Benoît Lacroix, *Rapport provisoire du Comité des Instituts Interdisciplinaires d'Université*, remis le 13 Avril 1968, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/3510.

J'insiste sur le fait que l'enseignement de l'histoire ne consiste pas dans une simple énumération chronologique des événements, mais que l'étude des aspects de civilisation fait partie intégrante de notre discipline. En conséquence, nous ne pouvons accepter d'une part d'être réduits à « l'histoire des faits » selon l'expression que vous employez et d'autre part, de vous abandonner les aspects de civilisation tels que les études sur l'histoire des idées et mentalités. Il faut bien noter que l'histoire, telle que traitée chez nous, que ce soit pour les périodes de l'Antiquité, du Moyen-âge, Moderne ou Contemporain, englobe nécessairement les aspects de civilisation auxquels le déroulement des faits sert que de trame⁹⁵.

Au nom du son département, la représentante du Département d'histoire fait fi de la tradition de partage du domaine historique établie à l'Université et revendique un rapatriement des compétences dans l'ensemble des disciplines historiques, y compris pour le Moyen Âge. Pour appuyer cette revendication, la lettre de Prince-Falmagne invite le doyen de la Faculté des lettres à trancher sur la question du partage du domaine historique : « Au nom de département d'histoire, je ne peux donc accepter aucun empiètement, de quelque nature que ce soit, dans le domaine historique, sans l'approbation formelle de Monsieur le Doyen de la Faculté des Lettres auquel j'adresse une copie de cette lettre ». Ici, Prince-Falmagne sous-entend que le doyen de la Faculté des Lettres est celui qui détient la compétence nécessaire pour trancher la question du partage du domaine historique, puisqu'il est le doyen de la Faculté dont dépend le Département d'histoire. Pour comprendre la position du Département d'histoire, il nous faut revenir aux préoccupations de ce département et à l'histoire de ses relations avec l'Institut d'études médiévales.

En 1967, le Département d'histoire amorce son propre processus de réforme. Dans un mémoire annonçant sa démission en tant que directeur du département, Michel Brunet décrit l'ampleur des réformes nécessaires : « Nous portons un lourd héritage, celui des petites gens que la pauvreté a habitués à attendre peu de la vie et à se flatter de se tirer d'affaires avec des moyens de fortune. (...) Nous sommes pris dans un cercle vicieux dont nous devons sortir le plus tôt possible. Seuls des hommes nouveaux que ce lourd héritage n'a pas conditionnés pourront apporter les changements radicaux qui s'imposent⁹⁶ ». Cet appel à des changements radicaux explique la démarche de réforme d'actualisation du Département vis-à-vis de la nouvelle charte universitaire de la Révolution tranquille. Cette réforme est l'affaire conjointe d'une nouvelle génération de professeurs qui entendent moderniser leurs départements. Tout comme pour la réforme de l'Institut, l'impulsion de la réforme du Département d'histoire tire son origine des

⁹⁵Lettre de Thérèse-Prince Falmagne à Benoît Lacroix, adressée le 13 avril 1968, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

⁹⁶Brunet, *Mémoire soumis à l'attention du nouveau directeur et de mes collègues*, AUM, Fonds du Département d'histoire, E0016/B55.

dirigeants de l'Université et de sa Faculté. Ces dirigeants créent un comité responsable de réexaminer les programmes de la Faculté des lettres afin de moderniser ses « structures académiques⁹⁷ ».

En novembre 1967, Michel Brunet entrevoit les réformes qui devront être implantées au département : « nous pouvons déjà prévoir un élargissement de notre éventail de cours, l'introduction des structures anglo-nord-américaines, la multiplication des groupes de travail, la réduction du nombre de cours magistraux. Ces changements supposent l'engagement de nouveaux professeurs, les services d'attachés de recherche et d'enseignement, une plus grande spécialisation et une scolarité plus lourde et mieux structurée au niveau des grades supérieurs ». Notons que cette réforme suppose un renforcement de sa spécialisation et des structures des grades supérieurs. Face à l'ampleur des tâches liées à la réforme, Michel Brunet crée un comité composé de trois membres du département pour le seconder sur la plan administratif jusqu'à ce qu'un nouveau directeur soit nommé. Ce comité est formé du professeur titulaire Maurice Séguin, de la professeure agrégée Thérèse Prince-Falmagne et du chargé d'enseignement Michel Grenon⁹⁸. C'est avec ce groupe administratif que le département entame sa réforme postrévolutionnaire. En janvier 1968, la majorité des professeurs du Département d'histoire vote en faveur d'une diversification du programme pour « éviter l'exclusivisme » et pour répondre à « l'intérêt même des étudiants⁹⁹ ». Cette diversification sous-entend une augmentation des champs d'intérêt et, principalement, la reconstitution de son programme de cycles supérieurs.

À la lumière des ambitions stratégiques du Département d'histoire, nous pouvons comprendre ses objectifs et la raison de ses objections aux demandes de reconnaissance d'une fonction interdisciplinaire présentées par l'Institut. Or, le Département d'histoire utilise un comité créé par l'Institut et pour l'Institut pour faire valoir ses propres ambitions. Si, dans l'ensemble, les différents départements sollicitent l'expertise de l'Institut dans l'élaboration de leur futur programme, le Département d'histoire profite du comité pour, en utilisant les termes utilisés dans le mémoire de Michel Brunet, imposer « les changements radicaux¹⁰⁰ » nécessaires pour sortir le Département de son état de sous-développement.

⁹⁷ « un comité créé par le Conseil de la Faculté et ayant reçu de celui-ci, après consultation avec le vice-recteur responsable des affaires académiques (Paul Lacoste), un très vaste mandat réexamine actuellement nos programmes et la structure académique qui les encadre » voir dans *Ibid.*

⁹⁸ Lettre de René de Chantal à Maurice Séguin, 12 Décembre 1967, AUM, Fonds de la Faculté des Arts et des Sciences, E0004/47142.

⁹⁹ Cette expression fait référence à la forte « concentration *de cours en Canada* » des programmes précédents du Département d'histoire voir dans Lettre de Jean-Pierre Wallot à ses collègues du Département d'histoire, adressée le 17 Janvier 1968, Fonds du Département d'histoire, E0016/A27.

¹⁰⁰ Brunet, *Mémoire soumis à l'attention du nouveau directeur et de mes collègues*

En rejetant la séparation entre « histoire des faits » et « histoire des mentalités », le département s'assure de ne pas établir de précédent normalisant le partage du domaine historique avec une institution s'étant, dans les faits, historiquement occupée de l'organisation des études se rattachant à la période du Moyen Âge. En adoptant une position ferme, Mme Prince-Falmagne préserve le développement des programmes du Département d'histoire et revendique, pour le département, le leadership en matière de coordination de la recherche interdisciplinaire en histoire¹⁰¹. Pour favoriser la recherche interdisciplinaire, le Département d'histoire favorise plutôt l'établissement de centres d'études.

Le 23 avril 1968, l'Institut d'études médiévales soumet son nouveau programme à la Faculté de philosophie. On retire le nom des secteurs d'enseignement et de recherche et on élimine quelques cours¹⁰². La vision se dilue, mais le contenu se maintient. Hormis la disparition de quelques cours, le programme ne change que très peu. Le nouveau programme peaufine plutôt le nom de ses cours pour éviter toute confusion quant à l'initiative des matières qui appartiennent à d'autres départements¹⁰³. N'arrivant pas à établir une formule d'interdisciplinarité concrète, le Comité des instituts interdisciplinaires d'Université met en lumière la difficulté d'élaborer des programmes proprement interdisciplinaires en raison de la collaboration peu évidente entre différents recouvrements administratifs. Si, à la fin, le programme de l'Institut a la capacité d'être reconnu sans l'accord de la Faculté des lettres, un conflit survient lorsque deux institutions tentent de renforcer leurs missions respectives : l'Institut d'études médiévales, qui veut préserver son rôle traditionnel, et le Département d'histoire, qui souhaite transformer la sienne.

Dans une lettre adressée au nouveau vice-doyen de la Faculté des lettres, René Charbonneau, Benoît Lacroix réagit à la prise de position du Département d'histoire : « Seul M. Falmagne¹⁰⁴ se montre dissident et d'une manière difficile à accepter par mes collègues. (...) Mais je le répète : avec les huit autres départements, tout s'est fort bien passé et l'entente est parfaite¹⁰⁵ ». Benoit Lacroix ne conçoit pas que

¹⁰¹ Dans la lettre de Jean-Pierre Wallot à ses collègues du Département d'Histoire, le professeur assistant décrit les avantages des « organismes administratifs » interdisciplinaires. Il cite la capacité de ces centres, par leur « diversité et leur caractère inhabituel » d'obtenir « des sommes énormes, chaque année, en subvention de recherche » il y apporte ses propres recommandations pour le futur interdisciplinaire du Département d'histoire. Il somme ses collègues à méditer sur la création d'« un ou plusieurs [centres d'études] (v.g. en études anciennes, en histoire du Canada) [à l'Université de Montréal], avec l'aide de d'autres départements et même de d'autres faculté ». Jean-Pierre Wallot s'inspire des modèles de centres d'études en cours dans les universités anglo-canadiennes notamment de la relativement jeune Université Carleton. Il y décrit bien l'avantage de ces recouvrements interdisciplinaires : leur capacité en recherche.

¹⁰² *Règlements pédagogiques et programme de cours de l'Institut d'études médiévales*, présenté le 23 avril 1968, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/3510.

¹⁰³ *Ibid.*

¹⁰⁴ Jacques Falmagne, responsable de la Chaire d'histoire du Moyen Âge.

¹⁰⁵ Lettre de Benoît Lacroix à René Charbonneau, adressée le 22 Avril 1968, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/3510.

le comité soit une instance servant à remettre en question la compétence de l'Institut d'études médiévales en étude historique médiévale. Selon Lacroix, la compétence de l'Institut en histoire et son programme relève en fait du conseil de la Faculté de philosophie, auquel est rattaché l'Institut. On se retrouve aux prises avec un dédoublement de l'enseignement et devant une incapacité de s'entendre sur les modalités du partage des compétences.

Après avoir consulté les autres départements sur leur appréciation du programme de l'Institut, Lacroix indique la fin de la période de compromis et de conciliation : « Pour éviter quand même toutes sortes de querelles inutiles, nous avons étudié et renouvelé tout notre programme de séminaires. Cette fois il n'y aura aucun danger de recoupements, pas de notre part du moins¹⁰⁶ ». N'ayant pu obtenir la collaboration du Département d'histoire, l'Institut décide de constituer un programme parallèle à celui du département.

Ainsi, lorsque René Charbonneau demande, comme il l'avait déjà fait en février 1968¹⁰⁷, de recevoir une copie du nouveau programme pour « connaître le sentiment du Conseil de la Faculté des lettres avant que le projet ne soit présenté à la S.C.G.S. [Commission des Études]¹⁰⁸ », Lacroix rejette la revendication du Conseil de la Faculté des lettres d'étudier le programme de la Faculté de philosophie. Dans une lettre au doyen de la Faculté de philosophie, Benoit Lacroix décrit sa frustration vis-à-vis de cette situation

Voici maintenant que M. Charbonneau me demande de soumettre notre programme d'études (...). Après toutes les réunions et téléphones et entretiens au niveau des départements que j'ai faits, je crains une fois de plus qu'on revienne ici à une certaine obstruction difficile à justifier. Donc je ne puis pas accepter la demande de M. Charbonneau. Nous croyons qu'il appartient au seul Conseil de la Faculté de philosophie d'approuver un tel programme ce qui a été fait. En outre, au niveau des départements, des consultations et des ententes ont été faites. De plus, et même au niveau de l'interdisciplinaire, je ne vois pas comment le Conseil de la Faculté des Lettres réclamerait ce programme, tandis que toutes les autres Facultés, v.g. la Théologie et la Musique, nous font confiance, ainsi que la Faculté de philosophie. Par ailleurs, permettez-moi de rappeler qu'au niveau des départements, l'Institut d'études médiévales est toujours disponible à s'expliquer et à collaborer. Surtout en historiographie où les services des professeurs Heyen et Sutto, les deux, par exemple ! sont toujours offerts au département d'histoire. Et cette offre pourrait aller très loin si l'on

¹⁰⁶ Lettre de Benoît Lacroix à René Charbonneau, adressée le 22 Avril 1968, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/3510.

¹⁰⁷ « Il souhaite enfin, que le dialogue puisse d'établir entre les départements intéressés et qu'autour d'une table, on éclaircisse ce problème, ensuite, de dire M. Charbonneau, la Faculté des lettres étudiera avec plaisir le projet à son conseil » voir dans *Délibération 213* de la Commission des Études – Faculté de Philosophie, projet de règlement pédagogique et de programme de cours., 20-25 Février 1968, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510.

¹⁰⁸ Lettre de René Charbonneau à Benoît Lacroix, adressée le 1^{er} Mai 1968, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/3510.

veut bien respecter les 25 ans d'enseignement de l'histoire de l'Institut d'études médiévales et aussi l'Institution qui a fait ses preuves (cf. publications)¹⁰⁹.

En juin 1968, la mésentente entre l'Institut d'études médiévales et le Département d'histoire se poursuit. Le conflit s'étend aux formules de partage des étudiants alors que le Département d'histoire décide de ne pas inclure les cours de l'Institut dans sa liste de cours offerts aux étudiants des cycles d'études supérieurs. Lors de l'été 1968, le Département d'histoire élit son nouveau directeur, Roland Lamontagne. Ce dernier hérite de la responsabilité de régler le problème de la relation entre le Département d'histoire et l'Institut d'études médiévales¹¹⁰.

Pour faire face à ce problème, Roland Lamontagne adresse à ses collègues un mémoire intitulé « La Discipline historique et la Situation relative aux études médiévales¹¹¹ ». N'ayant pas été en mesure de trouver ce mémoire, nous nous référons à une lettre d'Antonin Papillon à Roland Lamontagne, dans laquelle on cite le mémoire. Cette citation nous permet de comprendre la position du département à l'été 1968 : « l'histoire du Moyen âge ne saurait être absente d'un centre d'histoire qui, pour être authentiquement tel, doit tenir compte de « tous les aspects qui ont trait à l'histoire et méthodes de civilisation aux devenues temporalités séculaires et millénaires. J'ai apprécié votre mention du mouvement pour le canadianisme exclusif ou au moins ultra prédominant ainsi que l'allusion au Maître Braudel. Votre invitation à recevoir le professeur actuel d'histoire à l'I.E.M. chez vous complète l'authenticité de votre position¹¹² ». Dans ce court extrait, on décèle la volonté du Département d'histoire de s'approprier la fonction de l'enseignement historique du Moyen Âge. Si l'Institut préserve sa capacité de définir son programme, l'échec du comité compromet sa capacité de se voir reconnaître une fonction interdisciplinaire à l'Université de Montréal.

À la rentrée de l'année académique 1968-1969, l'atmosphère à l'Institut change peu à peu. Influencés par le mouvement étudiant de mai 1968 en France, les étudiants de l'Université de Montréal déclenchent une grève générale à la rentrée d'automne 1968¹¹³. Dans cette atmosphère revendicatrice et révolutionnaire, l'Institut d'études médiévales se démarque par la décision de ses étudiants de ne pas

¹⁰⁹ Lettre de Benoît Lacroix à Lucien Martinelli, adressée le 3 Mai 1968, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/3510.

¹¹⁰ Lettre de Roland Lamontagne à Antonin Papillon, adressée le 6 Juin 1968, AUM, Fonds du Département d'Histoire, E0016/C60.

¹¹¹ Lettre d'Antonin Papillon à Roland Lamontagne, adressée le 14 Juin 1968, AUM, Fonds du Département d'Histoire, E0016/C60.

¹¹² *Ibid.*

¹¹³ Pierre Bélanger, *Le Mouvement Étudiant Québécois : son passé, ses revendications et ses luttes (1960-1983)*, (Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec, Richelieu Roto-Litho, 1983), 37-38.

participer au mouvement de grève. Dans une lettre à un étudiant, Benoît Lacroix décrit les perceptions des critiques de l'Institut : « à l'Institut d'études médiévales, nous nous portons assez bien. Le malheur a voulu que nous soyons des gens de droite et très arriérés, puisque nous n'avons pas eu de grève et que nos étudiants continuent à suivre même les cours les plus marginaux qui soient¹¹⁴ ».

L'Institut entame alors sa deuxième année en tant qu'institution se consacrant uniquement aux études supérieures. Relégués aux cycles supérieurs, les médiévistes ont de moins en moins de charges d'enseignement et peinent à financer le développement de l'Institut d'études médiévales par le biais des octrois statutaires par étudiant. Dans une lettre à une ancienne doctorante, Danielle Giry, Lacroix décrit l'espace qui se referme à l'Institut d'études médiévales

Vous désirez revenir au Québec pour y enseigner le moyen âge. À mon avis cela vous sera très difficile si vous vous présentez d'abord comme médiéviste. Il faudrait mieux vous présenter comme historien des mentalités comparées. J'espère que le mot ne vous fera pas trop frémir. Ne craignez rien, je viens de l'inventer, et c'est à dessein, car ici tout ce qui est neuf est de soit considéré comme supérieur à l'ancien. De ce point de vue il faudrait peut-être présenter votre candidature à l'Université Sainte-Marie et à l'Université Sherbrooke, ou même à Trois-Rivières. À Montréal et à Québec les médiévistes s'entassent et ce n'est pas facile de faire face à des blocs¹¹⁵.

En avril 1969, Benoit Lacroix démissionne, après neuf ans, de son poste de directeur de l'Institut. Dans une lettre, Lacroix commente le transfert de leadership : « Monsieur Brault ayant refusé la "job", le Père Jean Gagné me remplace. *Sic transit gloria mundi!*¹¹⁶ ». Sous le leadership de Jean Gagné, l'Institut va enfin s'entendre avec le Département d'histoire sur une formule de partage des étudiants et de responsabilité en enseignement. Dans un rapport sur le programme du Département d'histoire de 1969-1970, on décrit les problèmes actuels du programme d'histoire. On critique le manque de cours hors faculté dans les programmes : « Il est d'autre part urgent de conclure des ententes permanentes avec les autres facultés afin d'offrir aux étudiants un choix de cours hors faculté beaucoup plus large »¹¹⁷. De plus, on note une surcharge de travail pour les professeurs offrant des séminaires : « l'abondance des inscriptions a forcé les professeurs à multiplier les groupes. Ainsi, à la place des deux heures inscrites à l'annuaire, un professeur qui a une cinquantaine d'étudiants inscrits à son colloque doit en faire au moins

¹¹⁴ Lettre de Benoît Lacroix à Guislain Morin, adressée le 28 Octobre 1968, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/4433.

¹¹⁵ Lettre de Benoît Lacroix adressée à Danielle Giry, le 24 mars 1969, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/4433.

¹¹⁶ Lettre de Benoît Lacroix à Guislain Morin, adressée le 17 Avril 1969, AUM, Fonds de l'Institut d'Études médiévales, E0013/4433.

¹¹⁷ *Rapport sur le Programme du Département d'Histoire (1969-1970)*, AUM, Fonds du Département d'Histoire, E0016/B56.

dix ». L'arrivée massive d'étudiants provenant des C.E.G.E.P. incite le Département d'histoire à s'entendre avec le Département d'études anciennes et l'Institut d'études médiévales. Lors de l'année académique 1969-1970, un accord est enfin conclu entre le Département d'histoire et l'Institut d'études médiévales

Il est entendu que, sous la responsabilité académique conjointe des directeurs du DH et de l'IEM, les professeurs d'histoire du Moyen Age de DH donneront leurs cours et séminaires des 2^e et 3^e cycles dans les cadres de l'IEM; et les professeurs de l'IEM, spécialisés d'histoire, donneront au DH des cours de 1^{er} cycle pour les étudiants de 2^e et 3^e années. Il est entendu que les nominations et promotions des professeurs au DH et à l'IEM ne seront point affectées par cet accord et qu'il n'y aura aucun transfert, même partiel, de professeurs. Il est entendu que les diplômes de MA et de PhD en histoire continueront à être décernés sous le nouveau système, concurremment avec les MA et les PhD en sciences médiévales et qu'un comité conjoint de quatre membres, composé des historiens intéressés des deux départements sera constitué afin de régler les problèmes académiques qui surgissent de ce projet. Le présent projet a un caractère expérimental; il sera réexaminé par les parties intéressées après deux ans¹¹⁸.

Après 1968, la tradition dominicaine se poursuit à l'Institut. Dans ses lettres adressées au prier du couvent Saint-Albert le Grand, Benoit Lacroix continue de décrire l'Institut d'études médiévales comme « une institution à la fois universitaire et dominicaine¹¹⁹ ». En 1968, plusieurs dominicains enseignent toujours à l'Institut à titre individuel et continuent de confier leur salaire à la province canadienne de l'Ordre. Parmi ceux-ci, en allant des professeurs titulaires aux professeurs invités, nous comptons: Benoit Lacroix, Albert Landry, Raymond Giguère, Mathieu Dedurand, Paul-M. Pilon, Jean Gagné, Vincent Harvey, Jacques-Étienne Ménard, Hyacinthe Boglioni, Adrien Brunet et Louis-Marie Régis¹²⁰. Tant que les professeurs dominicain de l'Institut remettent leurs « revenus académiques » aux autorités dominicaines, ils s'attendent à ce que la province canadienne participe financièrement au développement de la Bibliothèque, au maintien des publications de l'Institut et à la mise sur pied du tout nouveau Centre d'études des religions populaires¹²¹.

Le lien entre l'Ordre dominicain et l'Université de Montréal se maintient jusqu'en 1993 par le biais de la bibliothèque de l'Institut d'études médiévales, qui demeure une propriété de l'Ordre. Jusqu'en 1993,

¹¹⁸ *Projet de collaboration entre le Département d'histoire et l'Institut d'études médiévales en vue du développement de l'enseignement de l'histoire du Moyen Age à l'Université de Montréal*, AUM, Fonds du Département d'histoire, E0016/B2

¹¹⁹ Lettre de Benoit Lacroix à Albert-M. Dumont, adressée le 14 Novembre 1968, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F.1/2.1.

¹²⁰ *Institut d'études médiévales* dans « *Annuaire Généraux : 1968-1969* », AUM, Fonds du Secrétariat Générale, 61.

¹²¹ « les professeurs dominicains de l'Institut d'études médiévales remettent, hormis quelques cas spéciaux (DeDurand et Boglioni), la totalité de leurs revenus "académiques" (1969-1970 : 111,520 \$) aux autorités dominicaines. Ils demeurent les premiers responsables de cet Institut (charte et histoire), de son développement, d'un rayonnement pastoral dans la communauté universitaire. Il est absolument nécessaire que les autorités dominicaines manifestent un appui constant et net aux tâches multiples et lourdes des professeurs dominicains de l'Institut d'études médiévales » voir dans Lettre de Jean Gagné à Georges Perreault, adressée le 16 Juillet 1969, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F.1/2.1.

l'Université de Montréal ne parvient pas à rapatrier la bibliothèque dominicaine, ce qui provoque le rachat partiel des livres de la bibliothèque. Ce rachat mène à la constitution du fonds de l'Institut d'études médiévales au Centre des livres rares de la Bibliothèque des lettres et sciences humaines (BLSH) de l'Université de Montréal et à la conversion de la bibliothèque de l'Institut d'études médiévales en une bibliothèque affiliée à l'Institut Pastoral du Couvent Saint-Albert-le-Grand.

3.5. Conclusion

Entre 1966 et 1968, l'Institut amorce une négociation à l'Université de Montréal pour adapter ses structures académiques à sa fonction interdisciplinaire. Lorsque l'Institut entame ses négociations pour structurer la collaboration académique entre les facultés, il présume que l'ensemble de la communauté universitaire lui reconnaîtra ce rôle interdisciplinaire. Or, en faisant valoir ses compétences en histoire, le Département d'histoire rejette les prémisses de la réforme interdisciplinaire et, par conséquent, ne reconnaît pas la fonction interdisciplinaire de l'Institut. Les délibérations du Comité des instituts interdisciplinaires d'Université confirment que le Département d'histoire possède l'initiative d'élaborer les programmes en histoire médiévale, y compris pour les cycles supérieurs. Or, le financement statutaire avantage les regroupements administratifs possédant un plus grand nombre d'étudiants. Comme la plupart des étudiants intéressés à l'histoire sont inscrits au Département d'histoire, celui-ci possède plus de ressources, ce qui lui permet de déterminer l'avenir des études historiques à l'Université de Montréal.

L'Institut d'études médiévales qui se vouait à structurer la recherche pour l'ensemble des projets d'études de la période médiévale, est alors doublé par tous les départements qui veulent élaborer leurs propres programmes d'études supérieures portant sur la période médiévale. Entre 1964 et 1968, l'Institut subit les rejets successifs de sa fonction doctrinale et de sa fonction interdisciplinaire à l'Université. Négociant son rôle futur, le Comité des instituts interdisciplinaires d'Université ne parvient pas à établir une fonction claire pour l'Institut. Après 1968, l'Institut souffre non seulement d'un désalignement entre sa fonction et ses structures formelles, mais aussi d'un désalignement entre son énoncé de mission et sa fonction académique à l'Université de Montréal.

Alors que l'on déconstruit ses assises institutionnelles. l'Institut entame la diversification de ses sujets d'étude. Jusqu'à la fermeture de l'Institut, cette diversification demeure incomplète à la suite du déclin progressif de son budget et de sa subordination aux autres départements enseignant aux premiers cycles et aux cycles supérieurs. Dès 1967, l'Institut d'études médiévales remplit des fonctions auxiliaires que les autres départements ne veulent ou ne peuvent pas exécuter.

Si la tradition dominicaine se maintient à l'Institut, c'est dorénavant à titre individuel. C'est grâce à la réputation de ses professeurs que l'Institut d'études médiévales poursuit ses activités et continue à attirer à ses conférences de grands médiévistes comme Jacques Le Goff, Jacques Heers et Robert Lopez¹²².

¹²² Sutto, Claude, « L'Institut d'études médiévales de l'Université de Montréal », *Anuario de Estudios Medievales* 6, (1969) : 599-600.

La réforme de l'Institut exemplifie les difficultés d'un recoupement interdisciplinaire dans des structures départementales. Dès que l'Université accorde l'initiative des sciences à des recoupements disciplinaires, l'Institut ne parvient pas à renouveler sa fonction. L'Institut devient alors incapable d'uniformiser son programme et son cadre administratif alors que ses professeurs entament des projets de recherche de plus en plus spécialisés et de plus en plus distants les uns par rapport aux autres.

Malgré le conflit entre l'Institut d'études médiévales et le Département d'histoire, ce dernier reconnaît le rôle passé de l'Institut dans le développement du programme médiéval au département. Entre juin 1968 et janvier 1971, Roland Lamontagne, avec l'aide de Jacques Falmagne, entame un processus pour accorder le double titre de professeur émérite et de *docteur honoris causa* à Antonin Papillon, saluant « la justesse de la méthode historique que vous avez mise en œuvre et qui a fait l'objet de votre enseignement¹²³ ». Cette démarche de reconnaissance reflète le désir de reconnaître l'héritage individuel transmis par le père dominicain Antonin Papillon au Département d'histoire. Dans une lettre, Lamontagne décrit la contribution de Papillon au façonnement des études historiques : « Vous avez consacré de nombreuses années à la Faculté des lettres et vous avez formé une génération d'étudiants qui gardera toujours le meilleur souvenir de votre enseignement et de votre esprit de recherche¹²⁴ ».

¹²³ Lettre de Roland Lamontagne à Antonin Papillon, adressée le 20 Mars 1969, AUM, Fonds du Département d'Histoire, E0016/C60.

¹²⁴ Lettre de Roland Lamontagne à Antonin Papillon, adressée le 21 Décembre 1970, AUM, Fonds du Département d'Histoire, E0016/C60.

Conclusion

Dans notre mémoire, nous avons décrit la façon dont les changements sociétaux de la Révolution tranquille affectent la situation relative de l'Institut d'études médiévales au sein de l'Université de Montréal. En revenant sur le contexte de fondation de l'Institut, nous avons décrit la manière dont se forge sa mission doctrinale. Comme l'indique Patrice Régimbald : « l'examen du contexte de la fondation de l'Institut démontre que les enjeux de la lutte politique, idéologique et doctrinale prennent le pas sur les visées scientifiques¹ ». Nous nuancions ces propos en montrant en quoi la raison d'être de l'Institut, sa mission doctrinale, se différencie de sa façon d'élaborer sa méthode d'enseignement et de recherche. Cet écart explique pourquoi l'Institut traverse avant la Révolution tranquille des périodes difficiles puisqu'il ne parvient jamais à institutionnaliser sa mission doctrinale et interdisciplinaire, se confrontant à une Église récalcitrante à ces nouvelles méthodes.

Pour bien comprendre l'histoire d'une institution, il nous faut constamment l'insérer dans l'histoire de son environnement, dans celle des autres institutions qui l'entourent, celle du milieu social dans lequel elle évolue et celle du développement global de son domaine d'activité. Lors de nos conversations avec les anciens de l'Institut et de l'Université, plusieurs critiques ont été soulevées concernant l'omission d'un ou plusieurs aspects de son histoire jugés importants : l'évolution des structures de financement et d'administration des universités, le rôle des grands artisans du système d'éducation comme Paul Gérin-Lajoie ou Guy Rocher, la quête de l'Institut en vue d'obtenir une charte pontificale similaire à celle du *Pontifical Institute of medieval studies* à Toronto, ses liens officiels et officieux avec l'Institut scientifique franco-canadien, une mention de l'influence du personnalisme sur l'Institut, une description des études médiévales dans le monde, son incorporation à la Faculté des arts et des sciences, une plus grande intégration de l'historiographie à propos de l'Église québécoise, etc. Dans le cadre de notre mémoire, nous nous sommes concentrés sur l'évolution de la situation relative de l'Institut en analysant les transformations de ses fonctions et de ses structures. Ceci constitue inévitablement une des limites de notre travail.

Dans le contexte des tensions entre la science et la religion, nous sommes retournés aux origines de la création de l'Institut d'études médiévales. À sa fondation, l'Institut adopte une mission doctrinale dynamisée par la méthode historique. Malgré cette ambition religieuse, celui-ci édifie une des premières institutions de sciences humaines et sociales à se consacrer à l'établissement d'un programme d'études

¹ Régimbald, « La disciplinarisation de l'histoire au Canada français », 39.

supérieures axé sur la recherche de pointe. Si l'Institut se démarque par son statut de précurseur en recherche, dans un contexte d'austérité, son existence est mal perçue par les autorités de l'Université. En allant au-delà de l'analyse de Régimbald, nous décrivons la façon dont la communauté universitaire perçoit l'Institut à l'aube de la Révolution tranquille. Au cours de cette période, la culture dominante à l'Université voue un culte à la rentabilité des programmes et à l'adhésion au thomisme. Dans ce contexte, les leaders cléricaux perçoivent l'Institut sous deux optiques : une optique économique, qui justifie sa fermeture, et une optique religieuse, qui permet sa survie. En ce sens, pour survivre, l'Institut se doit de définir son rôle selon son appartenance à sa mission religieuse, et non selon sa méthode scientifique.

Malgré un énoncé de mission articulé autour d'un idéal doctrinal, la demande de suppression de l'Institut illustre un contexte qui ne valorise pas la recherche. Ainsi, même si sa mission d'avancement des connaissances s'inscrit dans la constitution apostolique *Deus Scientiarum Dominus* de l'Université de Montréal, son haut niveau d'enseignement pose problème puisqu'il s'adresse nécessairement à un petit nombre d'experts. En nous penchant sur ces difficultés, nous nous sommes consacrés à la description de « l'histoire très institutionnelle et un peu sèche² » de l'Institut d'études médiévales. En nous éloignant du contexte transatlantique décrit par Florian Michel, nous plaçons l'Institut dans son contexte universitaire montréalais et son contexte sociétal québécois. Nous complétons les propos de Michel en décrivant l'effet des transformations de la Révolution tranquille sur l'Institut d'études médiévales.

La Révolution tranquille enclenche une série de transformations affectant le cadre institutionnel de l'Institut. Entre 1959 et 1968, nous évoquons deux moments marquants où le cadre institutionnel de l'Institut se transforme. Premièrement, en 1959, l'instauration du financement statutaire dynamise l'Institut et les autres composantes de l'Université de Montréal. Chacune reçoit de plus en plus d'étudiants grâce à l'arrivée de générations plus nombreuses, mais surtout grâce au financement statutaire pour chaque inscription. Deuxièmement, en 1964-1965, l'arrivée de leaders non cléricaux enclenche la laïcisation de la Faculté de philosophie. Celle-ci met fin à ses ambitions d'influer sur la doctrine catholique par l'enseignement des méthodes de Chenu à l'Université de Montréal. Par ailleurs, la laïcisation entraîne la redéfinition des relations entre l'Ordre dominicain et l'Institut.

Ces changements révolutionnaires amorcent la création des structures universitaires telles que l'on les connaît aujourd'hui. C'est lors de l'avènement des structures départementales que l'Institut d'études médiévales entame sa restructuration en institut « INTER-FACULTÉ », puis en institut interdisciplinaire.

² Michel, *La pensée catholique en Amérique du Nord*, 167.

L'Institut propose la mise en place d'une structure supra-facultaire où un ensemble de professeurs de formations différentes se réunissent dans un même programme académique axé sur la complémentarité des disciplines. Or, le projet se heurte à des résistances fortes de la part de la Commission des études, puis des départements disciplinaires. Ces résistances surgissent en réaction au risque d'empiétement de l'Institut sur le développement des autres départements.

Si les chercheurs Marc Potter et Yves Gingras mentionnent la départementalisation des structures, nous nous sommes consacrés à étudier ses effets sur l'Institut. À leur suite, nous avons déterminé que « c'est moins le volontarisme des dirigeants que les impératifs structurels du milieu universitaire qui définissent les relations entre les disciplines³ ». En ce sens, bien que la demande de restructuration provienne du rectorat, il appartient aux départements d'établir les modalités du fonctionnement de l'interdisciplinarité. Or, à la suite des délibérations du Comité sur les instituts interdisciplinaires, l'Institut voit sa fonction interdisciplinaire remise en question par le Département d'histoire. Ce dernier s'oppose au partage du domaine historique avec l'Institut d'études médiévales, revendiquant l'initiative de l'enseignement et de la recherche en histoire médiévale.

Ce conflit illustre les débats relatifs aux structures à adopter pour encourager la recherche interdisciplinaire. Dès la journée d'étude du Rapport Parent, l'Institut propose une structure similaire à celle des hautes écoles en France⁴. Au Département d'histoire, Jean-Pierre Wallot s'inspire des modèles de centres d'études des universités anglo-canadiennes, où les structures sont souples et volontaires⁵. Avec ces structures, l'interdisciplinarité dépend de la collaboration d'individus dans le cadre d'un pôle de recherche. Or, devant l'impasse, ces deux recoupements administratifs décident de s'ignorer mutuellement et de structurer leurs activités en parallèle.

La départementalisation de l'enseignement et de la recherche s'effectue au détriment de l'interdisciplinarité. Après la Révolution tranquille, l'Université mesure la performance de ses institutions en considérant leur capacité de recherche et leur nombre d'inscriptions. En sciences humaines, le financement de la recherche dépend grandement du nombre d'étudiants inscrits. On finance la recherche en utilisant les revenus générés par les inscriptions aux départements. Ainsi, dans les départements, le financement est assuré par les cours magistraux où l'on maximise la rentabilité des cours. Ces cours introductifs de premier cycle financent les salaires des professeurs et, de ce fait, la recherche dans les

³ Potter et Gingras, « Des "études" médiévales à "l'histoire" médiévale », 41.

⁴ Exemples : l'École pratique des Hautes Études de Paris ou l'École Normale Supérieure

⁵ Lettre de Jean-Pierre Wallot à ses collègues du Département d'Histoire.

départements. Ceux-ci veulent tous engager plus de professeurs pour leur permettent d'entamer des projets de recherche plus ambitieux tout en allégeant les tâches d'enseignement.

Si, entre 1959 et 1968, la situation relative de l'Institut bénéficie d'un regain d'intérêt pour la recherche et les études supérieures, son conflit avec le Département d'histoire marque l'effritement de sa situation. Après 1968, sa situation relative périclité à cause du tarissement de ses ressources propres. Tour à tour, sa laïcisation et la renonciation à son programme de premier cycle lui enlèvent deux voies de développement et de financement. En premier lieu, sa laïcisation coupe court à ses démarches de rapprochement avec l'Ordre dominicain. En deuxième lieu, en renonçant au premier cycle, l'Institut adopte une structure départementale identique à celle des autres départements, sans offrir un programme similaire. Si les programmes de doctorat constituent « sans aucun doute la clé du système de reproduction nécessaire à la survie des disciplines⁶ », la survie institutionnelle d'une institution dépend de ses capacités d'autofinancement assurées par les programmes de premier cycle⁷.

En effet, après l'arrivée du financement statutaire et la laïcisation de la charte universitaire, une troisième perturbation transforme l'Institut d'études médiévales : la création de la Faculté des arts et des sciences et celle de la Faculté des études supérieures. En 1969, à l'Assemblée universitaire, on confie au « Comité du développement académique » le mandat de déterminer des structures académiques pouvant favoriser le « décloisonnement » des départements, la coordination entre les départements et le regroupement des chercheurs dans des « secteurs » de recherche interdisciplinaire. Dans le rapport du Comité du développement académique sur les structures académiques, on propose d'accorder plus d'autonomie et de pouvoir aux départements dans l'éventualité de la création d'une grande faculté.

Pendant que l'on décide du renforcement des structures départementales, on vote en faveur de la création de deux grandes facultés regroupées par cycles d'études : une faculté pour les premiers cycles, la Faculté des arts et des sciences, et une autre pour les cycles supérieurs, la Faculté des études supérieures. On décide de créer ces grandes facultés pour ouvrir le champ des programmes

⁶ Gingras, « L'institutionnalisation de la recherche en milieu universitaire et ses effets », 43.

⁷ Lors des négociations qui entourent la création de la Faculté des études supérieures, on estime que la suppression du programme de premier cycle compromettrait sérieusement les programmes des instituts n'offrant que des cours d'études supérieures voir dans *Le Département de Démographie*, Délibération de l'Assemblée Universitaire, tenue le 19 avril 1971, AUM, Fonds du Secrétariat Général, AU-277/1.1.

interdisciplinaires, que le cloisonnement facultaire ne permet pas⁸. Dans ces structures universitaires, quel est le sort de l'Institut d'études médiévales?

Si l'Institut se démarque par sa structure, c'est aussi par son statut unique d'institut interdisciplinaire de cycles supérieurs. En ce sens, en avril 1971, le Comité de développement académique recommande que l'Institut d'études médiévales soit intégré à la Faculté des études supérieures. Lorsque l'on soumet cette recommandation à l'Assemblée universitaire, plusieurs membres de l'Assemblée proposent que l'Institut soit rattaché à la Faculté des arts et des sciences. Pour justifier cette proposition, on explique que « les universités qui ont gardé des unités rattachées à la Faculté des études supérieures ont connu beaucoup de difficultés à cause des privilèges particuliers qui en ont découlé »⁹.

Dans la structure adoptée pour la Faculté des études supérieures, on fait remarquer que la recherche fut mise sur pied au niveau départemental. Historiquement, l'Institut jouait ce rôle de coordination de la recherche pour son objet d'étude, le Moyen Âge. L'adoption d'une structure horizontale pour la Faculté des études supérieures entraîne la création d'une structure de coordination volontaire et souple au niveau des cycles supérieurs. Or, avec la création de la Faculté d'études supérieures, l'Institut d'études médiévales est administrativement dépassé. Son rôle de coordination devient redondant. Ayant déjà renoncé à son programme de premier cycle, l'Institut se trouve dans une situation précaire. Dès 1968, si les professeurs de l'Institut veulent augmenter leurs charges d'enseignement, ils doivent le faire dans les autres unités. C'est ainsi que Jacques Brault et Claude Sutto enseignent dans les départements de littérature et d'histoire.

Une autre avenue de carrière pour les professeurs de l'Institut se trouve dans l'administration universitaire. À titre de président du Comité pédagogique d'histoire des sciences, Jean Gagné prône un rapprochement entre la Faculté des sciences et les facultés des sciences humaines. C'est dans cet esprit que Jean Gagné devient vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences dès sa fondation en 1971¹⁰. Jacques Ménard lui succède à titre de directeur de l'Institut d'études médiévales, puis à titre de vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences en 1975. Si l'expérience des professeurs de l'Institut en

⁸ *Discussion du fond des neuvième et dixième recommandations du Rapport du Comité du Développement académique sur les structures de l'Université : la Faculté des Arts et des Sciences, la Faculté des études supérieures*, Délibération de l'Assemblée Universitaire, tenue le 16 novembre 1970, AUM, Fonds du Secrétariat Général, AU-217.

⁹ *L'Institut d'études médiévales*, Délibération de l'Assemblée Universitaire, tenue le 19 avril 1971, AUM, Fonds du Secrétariat Général, AU-277/1.2.

¹⁰ Lettre de Jean Gagné à ses collègues de l'Institut, adressée le 29 Septembre 1971, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F.1/2.1.

collaboration interdisciplinaire est valorisée, l'idéalisme interdisciplinaire de l'Institut se confronte aux réalités structurelles émergentes de l'Université de Montréal.

Au tout début des années 70, la présence dominicaine s'effrite à l'Université de Montréal. Les professeurs dominicains Jean Gagné, Jacques Ménard et Pietro Boglioni quittent leurs habits dominicains. En 1980, année de retraite de Benoît Lacroix, il ne reste aucun dominicain à l'Université de Montréal. La présence dominicaine se maintient tant soit peu à la bibliothèque Saint-Albert le Grand. En novembre 1971, la Commission des lettres voit en cette présence une des rares « richesses » de l'Université de Montréal¹¹. Cette richesse provient de son développement continu depuis 1942, développement largement attribuable aux efforts humains et financiers de l'Ordre dominicain. L'implication de l'Ordre à la bibliothèque de l'Institut se maintient jusqu'en 1993 alors que l'Ordre sollicite à nouveau l'engagement financier de l'Université pour maintenir le droit d'utilisation des étudiants¹². Cette demande conduit au déménagement d'une partie de sa collection à la BLSH de l'Université de Montréal. Peu après, en 1994-1995, l'Institut disparaît définitivement et se restructure dans un Centre d'études médiévales. Les anciens professeurs de l'Institut se retrouvent alors affectés dans divers départements.

Le déclin de l'Institut d'études médiévales a lieu parallèlement à celui de l'idéal humaniste-scientifique. Dans son essai de 1995 « Raisons communes », Fernand Dumont décrit l'héritage perdu par ce déclin : « on peut contester la manière dont on a mis en œuvre [les humanités]; on peut discuter de leur contenu. C'est leur valeur de paradigme qui importe. Les humanités, c'était l'envers de la spécialisation¹³ ». Plus loin, Dumont regrette l'apport perdu de l'enseignement humaniste : « les humanités ont pour fonction de dessaisir les esprits de l'actuel puisqu'elles sont la représentation d'un héritage de civilisation¹⁴ ». Dans son essai intitulé « L'Université aujourd'hui », Michel Freitag avance que ce déclin s'explique par l'émergence d'une conception utilitariste des universités, qui aurait effacé « un communautarisme universaliste concret¹⁵ » remontant à un idéal du Moyen Âge. Pionnier en recherche de l'humanisme en sciences humaines et sociales, l'Institut laisse en héritage à l'Université de Montréal un idéal d'interdisciplinarité qu'il avait enseigné. Nous espérons que ce mémoire contribuera à

¹¹ *Commission des Lettres*, adressée le 24 Novembre 1971, AUM, Fonds de la Faculté des Arts et des Sciences, E0004/A89.

¹² Benoît Lacroix et Jacques Ménard, *Projet d'association entre les Dominicains et l'Université de Montréal en vue d'assurer le maintien et le Développement du « Fonds Médiéval » de la Bibliothèque Albert-Le-Grand*, le 13 Septembre 1993, APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F.1/3.5.

¹³ Fernand Dumont. *Raisons Communes*. (Québec, Boréal, 1995), 151.

¹⁴ *Ibid.*, 153.

¹⁵ Michel Freitag, « L'Université d'Aujourd'hui : les enjeux du maintien de sa mission institutionnelle d'orientation vers la société » dans *Main Basse sur L'Éducation*, Gilles Gagné, dir. (Québec, Éditions Nota Bene, 1999), 243.

redécouvrir l'héritage de l'Ordre dominicain et de l'Institut d'études médiévales à l'Université de Montréal.

Bibliographie

1. Sources Primaires

1.1 AUM – Fonds l'Institut d'études médiévales

AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, D0035/C8,19-23

AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, D0048/A756

AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3171

AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510

AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/4433

AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/46972

1.2 AUM – Fonds du Département d'histoire

AUM, Fonds du Département d'histoire, E0016//B2

AUM, Fonds du Département d'histoire, E0016//B31

AUM, Fonds du Département d'histoire, E0016//B55

AUM, Fonds du Département d'histoire, E0016//B56

AUM, Fonds du Département d'histoire, E0016/C60

1.3 AUM – Fonds du Secrétariat Général

AUM, Fonds du Secrétariat Général, D0035/AG-1964-1965

AUM, Fonds du Secrétariat Général, D0035/AG-1965-1966

AUM, Fonds du Secrétariat Général, D0035/AG-1968-1969

AUM, Fonds du Secrétariat Général, A0021/AU217

AUM, Fonds du Secrétariat Général, A0021/AU277

1.4 AUM – Fonds de la Faculté des arts et des sciences

AUM, Fonds de la Faculté des arts et des sciences, E0004/966

AUM, Fonds de la Faculté des arts et des sciences, E0004/47142

1.5 APDM – Fonds de l'Institut d'études médiévales

APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F1/1.1

APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F1/1.2

APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F1/1.6

APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F1/1.7

APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F1/2.1

APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F1/3.4

APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F1/3.5

APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F2/1.1

APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F2/1.2

APDM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, F2/5.1

1.6 Sources Numériques

Aeterni Patris, Lettre Encyclique de sa sainteté le Pape Léon XIII sur la Philosophie chrétienne, trad. française, Le Saint-Siège, Libreria Editrice Vaticana, [http://www.vatican.va/content/leo-xiii/fr/encyclicals/documents/hf_l-xiii_enc_04081879_aeterni-patris.html] (Page consultée le 01 Mars 2021)

Auteur anonyme, *L'Université : Une Institution de la Classe Bourgeoise*, Parti Pris, Décembre 1963, No. 3, p.60-62 [<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/231478>] (Page consultée le 15 Juillet 2020)

Lacoste, Paul, « Mot de bienvenue », dans *Arts Libéraux et Philosophie au Moyen Âge*, Actes du quatrième congrès international de Philosophie Médiévale, Institut d'études médiévales, Montréal, Québec, p.2-3 [<https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/23065>] (Page consultée le 19 Mai 2021)

LITTÉRATURE CANADIENNE-FRANÇAISE, émission télévisuelle réalisée par Madeleine Marois, animée par Kushner, Eva; diffusée le 21 septembre 1968, Société Radio-Canada, no 1511852 du Centre d'archives Gaston Miron, [<http://www.crlq.umontreal.ca>] (Page consultée le 15 Septembre 2019)

Pascendi Dominici Gregis, Lettre encyclique de sa sainteté le Pape Pie X sur les erreurs du modernisme, trad. française, Le Saint-Siège, Libreria Editrice Vaticana, [http://www.vatican.va/content/pius-x/en/encyclicals/documents/hf_p-x_enc_19070908_pascendi-dominici-gregis.html] (Page consultée le 01 Mars 2021)

Parent, Alphonse-Marie dir., *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, Québec, Province de Québec, collection Les classiques des sciences sociales, 1964, Tome 2, [http://classiques.uqac.ca/contemporains/quebec_commission_parent/commission_parent.html] (Page consultée le 15 Juillet 2020)

PREMIER PLAN, émission télévisuelle réalisée par Claude Sylvestre, animée par Barrette, Gaétan; Charrette, Raymond; Jasmin, Judith; Nadeau, Pierre, diffusée le 21 novembre 1960, Société Radio-Canada, no 18531 du Centre d'archives Gaston Miron, [<http://www.crlq.umontreal.ca>] (Page consultée le 17 Septembre 2019)

2. Monographies

Audet, Louis-Philippe, *Histoire du Conseil de l'Instruction Publique de la Province de Québec (1856-1964)*.

Montréal : Leméac, 1964.

Bélangier, André- J. *L'apolitisme des idéologies québécoises : le grand tournant de 1934-1936*. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 1974.

Bélangier, Pierre, *Le Mouvement Étudiant Québécois : son passé, ses revendications et ses luttes (1960-1983)*.

Richelieu Roto-Litho : document produit par l'Association nationale des étudiants et étudiantes du Québec, 1983.

Bianchi, Luca, *Censure et Liberté intellectuelle à l'Université de Paris (XIIIe-XIVe siècles)*. Paris : Les Belles Lettres, 1999.

Bizier, Hélène-Andrée. *L'Université de Montréal : la quête du savoir*. Montréal : Libre Expression, 1993.

Bourreau, Alain, *Théologie, science et censure au XIIIe siècle*. Paris : Les Belles Lettres, 2008.

Brunet, Michel, *Le financement de l'enseignement universitaire au Québec*. Montréal : les Publications de l'Académie Canadienne-Français, 1963.

Chenu, Marie-Dominique, *Une École de Théologie : le Saulchoir*, édité par Giuseppe Alberigo. Paris : Cerf, 1985.

Courtois, Charles-Philippe. *Lionel Groulx : Le penseur le plus influent de l'histoire du Québec*. Montréal : Les Éditions de l'homme, 2017.

Dumont, Fernand. *Raisons Communes*. Collection papiers collés. Québec : Boréal, 1995.

Ferretti, Lucia. *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*. Montréal : Boréal, 1999.

Fouilloux, Étienne. *Une église en quête de liberté : la pensée catholique française entre modernisme et Vatican II, (1914-1962)*. Paris : Desclée de Brouwer, 2006.

Gauvreau, Michael. *Les Origines Catholiques De La Révolution Tranquille*. Montréal : Fides, 2008.

Gérin-Lajoie, Paul, Nelson Michaud, et Simard, Jean-François. *Le Défi de Changer les Choses : Anthologie Commentée des Discours de Paul Gérin-Lajoie*. Administration Publique et Gouvernance. Québec : Presses de l'Université du Québec, 2018.

Gingras, Francis. *Profession médiéviste*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2014.

- Gingras, Yves. *L'Impossible Dialogue : Sciences et Religions*. Montréal : Boréal, 2016.
- Godin, Pierre. *René Lévesque, héros malgré lui (1960-1976)*. Montréal : Boréal, 1997.
- Hamelin, Jean, Nive Voisine Nicole Gagnon, and Philippe Sylvain. *Histoire Du Catholicisme Québécois*. Montréal: Boréal express, 1984.
- Houde, Roland. *Histoire et philosophie au Québec : anarchéologie du savoir historique*. Trois-Rivières : Éditions du Bien public, 1979.
- Huot, Giselle, et Lacroix, Benoit. *Dits et gestes de Benoît Lacroix : prophète de l'amour et de l'Esprit*. Saint-Hippolyte : Éditions du Noroît, 1995.
- Kirwan, Jon. *Avant-garde Theological Generation – the Nouvelle théologie and the French crisis of modernity*. Oxford : Oxford University Press, 2018.
- Lachance, Louis et Mailloux, Benoit. *Frères Prêcheurs en Terre Canadienne*. Ottawa : Éditions du Lévrier, 1939.
- Lacroix, Benoît. *L'Historien au Moyen Âge*. Paris : Librairie J. Vrin, 1971.
- Lamarre, Jean. *Le devenir de la nation québécoise selon Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet (1944-1969)*. Québec : Septentrion, 1993.
- Lamonde, Yvan. *Historiographie de la philosophie au Québec (1853-1970)*. Montréal : Hurtubise HMH, 1972.
- de Libera, Alain, *Foi et Raison*. Paris : Seuil, 2000.
- Michel, Florian. *La pensée catholique en Amérique du Nord : réseaux intellectuels et échanges culturels entre l'Europe, le Canada et les États-Unis (années 1920-1960)*. Paris : Desclée de Brouwer, 2010.
- Plourde, Jules Antonin. *Dominicains au Canada : livres de documents T.1*. Montréal : Éditions du Lévrier, 1973.
- Pomeyrols, Catherine. *Les intellectuels québécois, formations, engagements, 1919-1939*. Paris : L'Harmattan, 1996.
- Riché, Pierre. *Henri-Irénée Marrou : historien engagé*. Paris : Cerf, 2003.
- Rouillard, Jacques. *Apprivoiser le Syndicalisme en Milieu Universitaire : Histoire du Syndicat des Professeurs et Professeures de l'Université de Montréal*. Montréal : Boréal, 2006.
- Rudin, Ronald. *Faire de l'histoire au Québec*. Québec : Septentrion, 1998.

Rumilly, Robert. *L'Infiltration Gauchiste au Canada Français*. Montréal : édité par l'auteur, 1956.

Sauvé, Madeleine. *La Faculté de théologie de l'Université de Montréal : mémoire et histoire (1967-1997)*. Québec : Fides, 2001.

Tremblay, Arthur. *Le Ministère de L'Éducation et le Conseil Supérieur : antécédents et création, 1867-1964*, édité par Robert Blais et Marc Simard. Québec : Presses de l'Université Laval, 1989.

3. Articles scientifiques et chapitres d'ouvrage collectifs

_____, La « Société Internationale pour l'Étude de la Philosophie Médiévale », *Cahiers de civilisation médiévale* 3, 11, (Juillet-septembre 1960) : 377.

Banks, Robert. « The Intellectual Encounter between Christianity and Marxism: A Contribution to the Pre-History of a Dialogue » *Journal of Contemporary History* 11, 2/3 (1976) : 309-331.

Boglioni, Pietro. « Benoît Lacroix, O.P » , *Rabaska* 5, (2007) : 87-99.

Bricault, Christine, Anne-Marie Desdouits et Dominique Sarny. « Rétrospective de la discipline : la conception du folklore de trois pionniers Marius Barbeau, Luc Lacourcière et Carmen Roy », *Ethnologues* 26, 2 (2004) : 21-56.

Buton, François. « Histoires d'institutions : Réflexions sur l'historicité des faits institutionnels », *Raisons politiques* 40, 4, (2010) 21-41.

Dufournet, Jean. « La naissance des études médiévales en France », *Le Moyen Âge* CVIII, 2 (2002) : 355-360.

Fabre, Gérard. « Un arc transatlantique et sa tangente ou comment se dessine un réseau intellectuel franco-québécois? », *Globe* 7, 1 (2004) : 43-78.

Falardeau, Jean-Charles. « Antécédents, débuts et croissance de la sociologie au Québec », *Recherches sociographiques* 15, 2-3, (1974) : 135-165.

Ferreti, Lucia. « La "Grande Noirceur" mère de la Révolution tranquille? », dans *La Révolution Tranquille en héritage*, Guy Berthiaume et Claude Corbo, dir., 27-46. Boréal, Montréal, 2011.

Fortin, Pierre. « La Révolution et l'Économie : où étions-nous, que vision-nous, qu'avons-nous accompli? », dans *La Révolution Tranquille en héritage*, Guy Berthiaume et Claude Corbo, dir., 87-133. Boréal, Montréal, 2011.

- Fouilloux, Étienne. « L'affaire Chenu », *Revue des sciences philosophiques et théologiques* 98, 2 (2014) : 261-352.
- Fouilloux, Étienne. « Première alerte sur le Saulchoir (1932) », *Revue des sciences philosophiques et théologiques* 96, 1, (2012) : 93-105.
- Fournier, Marcel. « Les conflits de discipline : philosophie et sciences sociales au Québec, 1920-1960 », dans *Philosophie au Québec*, 207-236. Montréal : Bellarmin, 1976.
- Fournier, Marcel. « Sociologie. – Notes pour une histoire de la sociologie québécoise suivies d'éléments de réflexions sur l'avenir », dans *Québec 2000. Multiples visages d'une culture*, Lahaise, Robert, dir., 287-322. Montréal : Les Éditions Hurtubise, Collection - Les Cahiers du Québec, 1999.
- Freitag, Michel. « L'Université d'Aujourd'hui : les enjeux du maintien de sa mission institutionnelle d'orientation vers la société », dans *Main Basse sur L'Éducation. Gagné, Gilles, dir.*, 237-294. Québec, Éditions Nota Bene, 1999.
- Gingras, Francis. « Un autre Moyen Âge et le Moyen Âge des autres : les études médiévales vues d'Amérique », *Perspectives médiévales* 37, (2016) : 1-21.
- Gingras, Francis et Jeay, Madeleine. « Entretien avec Benoît Lacroix », *Perspectives médiévales* 37, (2016) : 1-9.
- Gingras, Yves. « L'institutionnalisation de la recherche en milieu universitaire et ses effets », *Sociologie et sociétés* 23, 1 (1991) : 41-54.
- Gingras, Yves. « L'historien dans la Cité : l'objectivation contre l'instrumentalisation », *Bulletin d'histoire politique* 22, 3 (2014) : 265-286.
- Gray, Janette. « Marie-Dominique Chenu and Le Saulchoir: a stream of Catholic renewal », dans *Ressourcement: a movement for renewal in twentieth-century Catholic theology*, Flynn, Gabriel et Paul D. Murray., dir, 205-218. Oxford-New York: Oxford University Press, 2013.
- Klibansky, Raymond. « Introduction » dans *La Pensée Philosophique d'expression française au Canada : le rayonnement du Québec*, Boulab-Ayoub & Klibansky, dir., 9-38. Québec : Presses de l'Université Laval, 1998.
- Lacroix, Benoît. « Préface » dans *Mon ami Bradet : grosse tête, gros cœur*, Boucher Saint-Pierre, Denyse dir., 9-15. Montréal : Fides, 1973.
- Lamonde, Yvan & Lacroix. Benoît. « Les débuts de la philosophie universitaire à Montréal. Les Mémoires du doyen Ceslas Forest, O.P (1885-1970) ». *Philosophiques* 3, 1 (1976) : 55-79.

- Lamonde, Yvan. *Malaise dans la culture québécoise : les méprises à propos de la Révolution tranquille*, dans *La Révolution Tranquille en héritage*, Guy Berthiaume et Claude Corbo, dir., 11-26. Boréal, Montréal, 2011.
- Linteau, Paul-André. « Un débat historiographique : l'entrée du Québec dans la modernité et la signification de la Révolution tranquille » dans *La Révolution tranquille*. Bélanger, Yves; Comeau, Robert; Métivier, Céline, dir., 21-41. Montréal : VLB Éditeur, 2000.
- Loughlin, Gerard. « Nouvelle theologie: a return to Modernism? », dans *Ressourcement: a movement for renewal in twentieth-century Catholic theology*, Flynn, Gabriel et Paul D. Murray., dir, 36-50. Oxford-New York: Oxford University Press, 2013.
- Harvey, Fernand. « L'Institut scientifique franco-canadien, 1926-1967, précurseur de la coopération franco-québécoise », *Bulletin d'histoire politique* 20, 1 (2011) : 72-83.
- Hanning, Robert W. « Reviewed Work: L'Historien au Moyen Âge. by Benoît Lacroix » *History and Theory* 12, 4 (1973) : 419-434.
- Martin-Hubbard, Marie. « Incursion personaliste chez les thomistes canadiens-français des années 1930 et 1940 : lexemple de François Hertel », *Mens* 6, 1 (2005) : 29-67.
- Mettepenningen, Jurgen. « Nouvelle Théologie : Four Historical Stages Theological Reform towards Ressourcement (1835-1965) », dans *Ressourcement: a movement for renewal in twentieth-century Catholic theology*, Flynn, Gabriel et Paul D. Murray., dir, 172-184. Oxford-New York: Oxford University Press, 2013.
- Murphy, Aran. « Francesca. Gilson and the Ressourcement » dans *Ressourcement: a movement for renewal in twentieth-century Catholic theology*, Flynn, Gabriel et Paul D. Murray., dir, 51-65. Oxford-New York, Oxford University Press, 2013.
- Panaccio, Claude. *Philosophie Médiévale*, dans *La Pensée Philosophique d'expression française au Canada : le rayonnement du Québec*, Boulab-Ayoub & Klibansky, dir., 145-162. Québec : Presses de l'Université Laval, 1998.
- Pelletier, Jacques. « La Relève : une idéologie des années 1930 », *Voix et images du pays* 5, 1 (1972) : 69-139.
- Potter, Marc et Gingras, Yves. « Des "études" médiévales à l' "histoire" médiévale : l'essor d'une spécialité dans les universités québécoises francophones ». *Revue d'histoire de l'éducation* 18, 1 (2006) : 27-49.
- Ran, Bing et P. Robert Duimering. « Imaging the Organization: Language Use in Organizational Identity Claims », *Journal of Business and Technical Communication* 21, 2 (2007): 155-187.

Régimbald, Patrice. « La disciplinarisation de l'histoire au Canada français, 1920-1950 », *Revue d'histoire de l'Amérique française* 51, 2 (1997) : 163-200.

Rivet, Mgr. Jean-Paul. *Monsieur le Cardinal Paul-Émile Léger septième évêque de Montréal*, dans *L'Église de Montréal 1836-1986*, 115-129. Montréal : Fides, 1986.

Searle, John R. « What is an institution? », *Journal of Institutional Economics* 1, 1 (2005): 1-22.

Sutto, Claude. « L'Institut d'études médiévales de l'Université de Montréal », *Anuario de Estudios Medievales* 1, 6 (1969) : 599-607.

Viviano, Benedict, « The Renewal of Biblical Studies in France 1934–1954 as an Element in Theological Ressourcement », dans *Ressourcement: a movement for renewal in twentieth-century Catholic theology*, Flynn, Gabriel et Paul D. Murray., dir, 305-317. Oxford-New York, Oxford University Press, 2013.

4. **Thèse de Doctorat**

Adam-Vézina, Élodie. « De Freud au père Mailloux : Transmission, Paradoxes et Institutionnalisation : une histoire des origines de la psychanalyse au Québec », Essai doctoral (Psychologie), Université du Québec à Montréal, 2017.

Basque, Joelle, « Narrativité et temporalité dans la construction identitaire en contexte organisationnel », thèse de doctorat (communication), Université de Montréal, 2013.

Dorais, François-Olivier, « Un combat d'école? : le champ historiographique vu de Québec (1947-1965) », thèse de doctorat (histoire), Université de Montréal, 2019.

Parent, Sébastien, « l'historiographie de la Révolution Tranquille et ses rapports à la mémoire canadienne-française : 1960 à aujourd'hui », Thèse de doctorat (histoire), Université du Québec à Montréal, 2013.

Annexe

Tableau 1.1 - Origines des étudiants de l'Institut de 1942 à 1957

Année	Total	Non-Canadiens	% d'étudiants étrangers
1942-1943	9	3	33%
1943-1944	13	3	23%
1944-1945	25	4	16%
1945-1946	22	5	23%
1946-1947	15	5	33%
1947-1948	17	6	35%
1948-1949	18	7	39%
1949-1950	18	4	22%
1950-1951	20	4	20%
1951-1952	12	2	17%
1952-1953	43	5	12%
1953-1954	31	4	13%
1954-1955	36	3	8%
1955-1956	23	2	9%
1956-1957	56	9	16%
Totaux¹	358	66	18%

¹ *L'Institut d'études médiévales : quinze ans d'histoire à l'université de Montréal*, mai 1957, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, D35/C8,19, 36 à 41.

Tableau 1.2 - Inscription à l'UdeM (1954-1957)

Départements/Instituts	1954-1955	1955-1956	1956-1957
Arts ¹	3940	4334	4565
Arts- Extension de l'UdeM ¹	-	747	796
Sciences- Extension de l'UdeM ¹	-	101	100
Polytechnique	687	715	840
Médecine	522	550	553
Sciences	360	470	528
Lettres	368	419	418
Droit	400	382	367
Théologie	320	356	400
H.E.C.	238	260	290
Pharmacie	327	287	257
Chirurgie Dentaire	130	173	196
Sciences Sociales	93	151	148
Médecine Vétérinaire	104	116	132
Institut Marguerite d'Youville	137	104	138
Pédagogie Familiale	97	146	131
Hygiène	64	89	142
Agronomie	97	99	92
Philosophie	105	78	85
Psychologie	74	68	67
Diététique	70	53	55
Technologie Médicale	59	72	66
Optométrie	43	58	58
Sciences Religieuses	15	62	68
Réhabilitation	11	38	65
Musique	28	26	45
Études Médiévales	24	16	30
Total	4373	4788	5171
Total avec Ext	4374	5636	6067

1. La Faculté des Arts accorde des diplômes équivalant à ceux obtenus aux collèges classiques²

² Rapport du comité chargé d'étudier le problème que pose l'augmentation du nombre des étudiants, octobre 1956, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013-46972

Tableau 3.1 - Projection du nombre d'étudiants pour l'IEM: 1967-1974

Grade Universitaire	1967/68	1968/69	1969/70	1970/71	1971/72	1972/73	1973/74
B. Ph.	9	4					
M.A.	20	24	26	28	30	32	35
D.Ph.I	8	12	14	16	20	22	25
D.Ph.II	4	8	12	14	16	20	22
Rédaction de Thèse	17	24	30	33	35	37	40
Total ³	58	72	82	91	101	111	122

³ *Projection du Nombre des Étudiants de l'Institut d'études médiévales*, projection effectuée par l'Université de Montréal, adressée le 25 Septembre 1967, AUM, Fonds de l'Institut d'études médiévales, E0013/3510